

Avenant opérationnel et financier 2016 - 2017

CONTRAT DE VILLE

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Une métropole qui intègre, citoyenne et innovante,
... des quartiers attractifs

2015 - 2020

Table des matières

SIGNATAIRES	5
PREAMBULE	8
ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL	8
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT	8
ARTICLE 3 : CONTENU DE L'AVENANT	10
3.1. LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DES ENJEUX IDENTIFIES	10
<i>3.1.1. ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DES QUARTIERS (ENJEUX 1 -4 - 8)</i>	11
<i>3.1.2. LA MIXITE SOCIALE DANS LE LOGEMENT ET LA POURSUITE DU RENOUVELLEMENT URBAIN (ENJEUX 5 ET 7)</i>	14
<i>3.1.3. RENFORCER LA MIXITE SOCIALE A L'ECOLE ET LE SOUTIEN AUX ADOLESCENTS (ENJEUX 2 ET 3)</i>	16
<i>3.1.4. RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS (ENJEU 6)</i>	18
<i>3.1.5. OFFRIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PAR UNE PRESENCE RENFORCEE DE PROXIMITE (ENJEUX 9 -10 -11)</i>	20
3.2. LA GOUVERNANCE ET L'INGENIERIE DU CONTRAT DE VILLE	22
<i>3.2.1. LA GOUVERNANCE</i>	22
<i>3.2.2. L'INGENIERIE</i>	24
<i>3.2.3. L'EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE</i>	26
<i>3.2.4. L'OBSERVATION DES TERRITOIRES</i>	27
3.3. LES CONSEILS CITOYENS	28
<i>3.3.1. LA MISE EN PLACE ET L'INSTALLATION DES CONSEILS CITOYENS</i>	28
<i>3.3.2. L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS</i>	28
<i>3.3.3. LA PLACE DES CONSEILS CITOYENS DANS LA GOUVERNANCE</i>	29
3.4. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS ET RESSOURCES MISES A DISPOSITION PAR LES SIGNATAIRES	29
ARTICLE 4 : NOUVEAU SIGNATAIRE	30
ARTICLE 5 : PACTE DE SOLIDARITE SOCIAL ET FISCAL	30
ARTICLE 6 : ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE	30
6.1. LES CONVENTIONS POUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)	30
6.2. LE PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)	31
6.3. LA CONVENTION D'EQUILIBRE TERRITORIAL	31
6.4. LE PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	31
LES FICHES OPERATIONNELLES	33
LA PROGRAMMATION FINANCIERE	163

SIGNATAIRES

Montpellier Méditerranée Métropole, représentée par son Président, Philippe SAUREL,

L'Etat, représenté par le Préfet de l'Hérault, Pierre POUESSEL,

La Ville de Montpellier, représentée par son Maire, Philippe SAUREL,

La Région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées, représentée par sa Présidente, Carole DELGA,

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président, Kléber MESQUIDA,

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, représentée par son Directeur, Thierry MATHIEU,

Le bailleur ACM Habitat, représenté par son Président, Philippe SAUREL,

Le bailleur Hérault Habitat, représenté par son Président, Vincent GAUDY,

Le bailleur FDI Habitat, représenté par son Président, Yvon PELLET,

Le bailleur ERILIA, représenté par son Directeur Général, Bernard RANVIER,

Le bailleur S.F.H.E – Groupe ARCADE, représenté par son Président, Denis BIMBENET,

L'URO Habitat, représentée par son Président, Robert ALRIC,

La SEM ADOMA, représentée par son Directeur d'Etablissement Méditerranée, Christian ARNAUDO

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par son Directeur Régional, Olivier CAMAU,

L'Académie de Montpellier, représentée par son Recteur, Armande LE PELLEC MULLER,

L'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées, représentée par sa Directrice, Monique CAVALIER,

Pôle Emploi, représenté par son Directeur Régional Adjoint, Christophe CAROL,

Le Procureur de la République, Christophe BARRET,

Le CCAS de la Ville de Montpellier, représenté par sa Vice-Présidente, Annie YAGUE,

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son Président, André DELJARRY,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, représentée par son Président, Claude LOPEZ.

Le présent avenant opérationnel et financier est établi en 21 exemplaires originaux.

Signé à Montpellier, le 8 juillet 2016

Montpellier Méditerranée Métropole,
représentée par son Président

Philippe SAUREL

L'Etat,
représenté par le Préfet de l'Hérault

Pierre POUESSEL

La Ville de Montpellier,
représentée par son Maire

Philippe SAUREL

La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées,
représentée par sa Présidente

Carole DELGA

Le Département de l'Hérault,
représenté par son Président

Kléber MESQUIDA

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,
représentée par son Directeur

Thierry MATHIEU

Le bailleur ACM Habitat,
représenté par son Président

Philippe SAUREL

Le bailleur Hérault Habitat,
représenté par son Président

Vincent GAUDY

Le bailleur FDI Habitat,
représenté par son Président

Yvon PELLET

Le bailleur ERILIA,
représenté par son Directeur Général

Bernard RANVIER

Le bailleur S.F.H.E – Groupe ARCADE,
représentée par son Président

Denis BIMBENET

L'URO Habitat,
représentée par son Président

Robert ALRIC

La SEM ADOMA,
représentée par son Directeur d'Etablissement
Méditerranée

Christian ARNAUDO

La Caisse des Dépôts et Consignations,
représentée par son Directeur Régional

Olivier CAMAU

L'Académie de Montpellier,
représentée par son Recteur

Armande LE PELLECMULLER

**L'Agence Régionale de Santé
de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées,**
représentée par sa Directrice

Monique CAVALIER

Pôle Emploi,
représenté par son Directeur Régional Adjoint

Christophe CAROL

Le Procureur de la République,

Christophe BARRET

Le CCAS de la Ville de Montpellier,
représenté par sa Vice-Présidente

Annie YAGUE

La Chambre de Commerce et d'Industrie,
représentée par son Président

André DELJARRY

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
représentée par son Président

Claude LOPEZ

PREAMBULE

Le contrat de ville de Montpellier (contrat cadre) a été signé le 10 juillet 2015. La stratégie élaborée et partagée par tous les partenaires est organisée autour des 3 piliers de la loi Lamy et des principes intégrateurs de la nouvelle politique de la ville de la Métropole de Montpellier. Les partenaires signataires ont identifié sept priorités stratégiques qui traduisent un engagement politique fort et partagé pour le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ces 7 priorités sont les suivantes :

- Rapprocher les activités économiques des quartiers ;
- Responsabiliser les entreprises pour refonder le dispositif d'insertion ;
- Mobiliser l'ensemble des communes et des quartiers de la Métropole en faveur d'une véritable mixité de l'habitat, afin de contribuer à l'équilibre social du territoire ;
- Renforcer la mixité dans les établissements scolaires de la maternelle au collège ;
- Engager en priorité le réinvestissement urbain du quartier sud Mosson pour renouveler en profondeur son image et son fonctionnement ;
- Promouvoir l'attractivité des quartiers par des actions coordonnées et efficaces pour la tranquillité publique et la gestion des espaces publics et privés ;
- Valoriser les talents en contribuant à faire que chaque jeune, chaque femme et chaque homme trouve sa place dans la société et se sente citoyen de la Métropole.

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU CONTRAT INITIAL

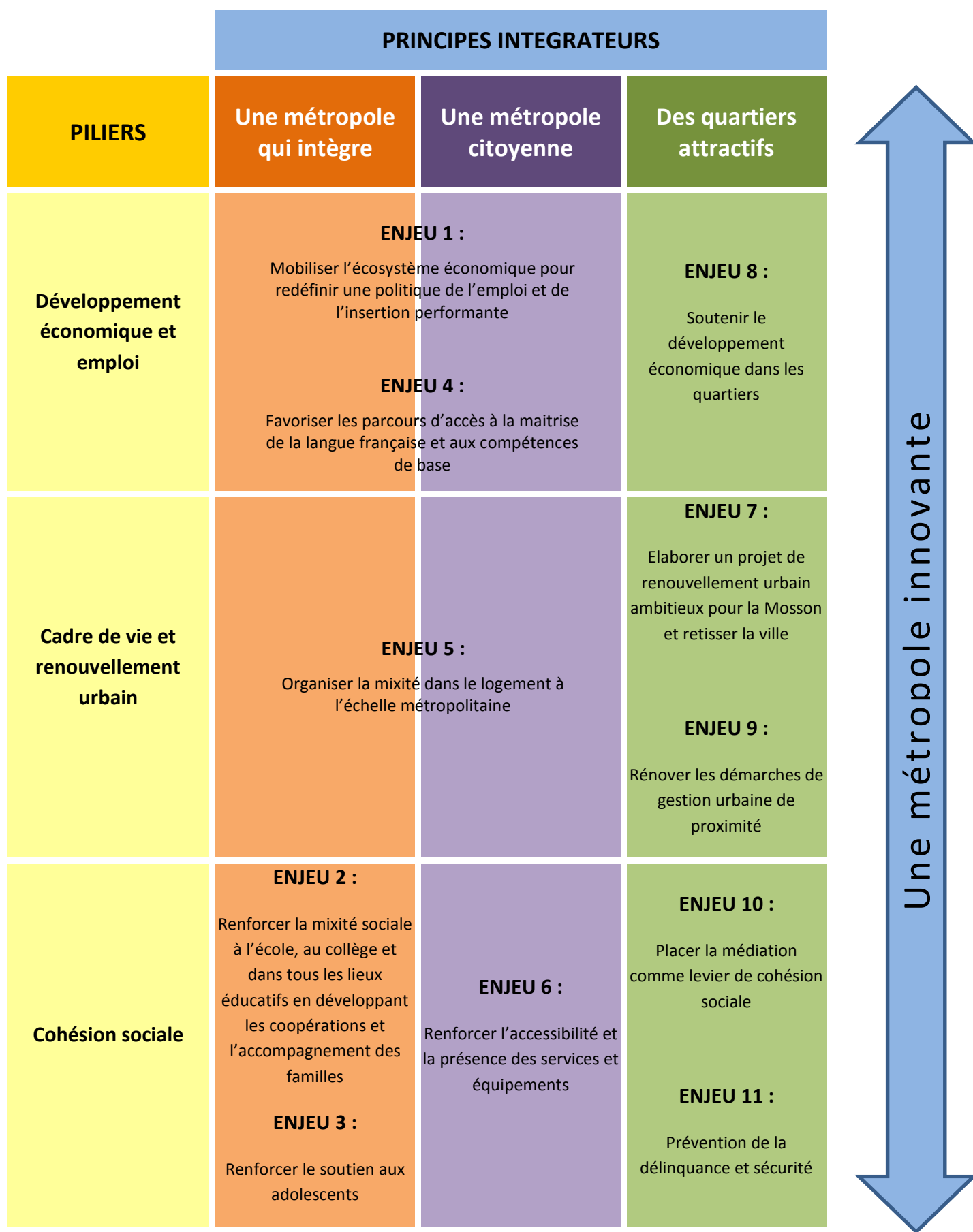
Contrat de ville Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015 (contrat cadre)

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est d'apporter un certain nombre de précisions au contrat cadre signé le 10 juillet 2015. Celui-ci définit le cadre stratégique général d'intervention pour la période 2015-2020, au travers notamment de priorités et d'enjeux stratégiques.

Les précisions apportées dans le présent document concernent les champs suivants :

- Déclinaison opérationnelle des enjeux identifiés (fiches opérationnelles en annexe) ;
- Pilotage technique du contrat de ville ;
- Modalités de fonctionnement des conseils citoyens ;
- Engagements financiers.



ARTICLE 3 : CONTENU DE L'AVENANT

3.1. La déclinaison opérationnelle des enjeux identifiés

Les priorités stratégiques ont été déclinées en 11 enjeux (cf. schéma page précédente) intégrant les principes fondateurs du contrat de ville de la Métropole de Montpellier. A partir de ces derniers, 15 ateliers réunissant des institutionnels et le cas échéant des opérateurs de terrain experts, se sont réunis de mi-juin à début septembre dans l'objectif notamment de :

- décliner plus précisément les enjeux en fiches opérationnelles, elles-mêmes pouvant le cas échéant proposer des pistes d'actions en fonction de publics cibles,
- définir le pilote qui sera en charge de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions, et les partenariats à mobiliser par fiche opérationnelle,
- évaluer le coût de la mise en œuvre et repérer les cofinanceurs possibles,
- proposer des critères de suivi et d'évaluation

76 fiches opérationnelles ont été coconstruites, corédigées, et leur contenu compilé dans un tableau – base de la future maquette financière. Ces fiches viennent respectivement en traduction de **5 objectifs opérationnels** organisés autour d'un fil rouge :

- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers, le fil rouge étant la coordination et la mise en cohérence ;
- Le renforcement de la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine et la poursuite du renouvellement urbain ;
- Le soutien aux jeunes et aux familles, dans une approche de coéducation et de renforcement de la mixité sociale à l'école ;
- L'assurance pour chaque citoyen d'un accès équitable aux droits, services et équipements en privilégiant « l'aller vers » et l'adaptation de l'existant,
- L'amélioration du cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

L'ensemble des fiches actions est regroupé en fin de document (cf. récapitulatif par enjeux page 33).

3.1.1. Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers (enjeux 1 -4 - 8)

Réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la métropole de Montpellier

La situation socio-économique dégradée des habitants, les disparités territoriales à l'échelle métropolitaine (ségrégation et spécialisation sociale du territoire), ainsi que la concentration des difficultés économiques, nécessitent d'engager une nouvelle politique ambitieuse et concertée de développement économique et d'emploi, qui constitue la première priorité du Contrat de Ville de Montpellier Méditerranée Métropole.

A ce titre, la volonté est d'engager l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique autour d'une politique concertée et coordonnée de l'emploi et de l'insertion.

Deux grands axes stratégiques structurent le pilier « Développement économique et Emploi » du Contrat de Ville.

Le premier enjeu s'inscrit dans la volonté de soutenir le **développement de l'activité économique pour et dans les quartiers**.

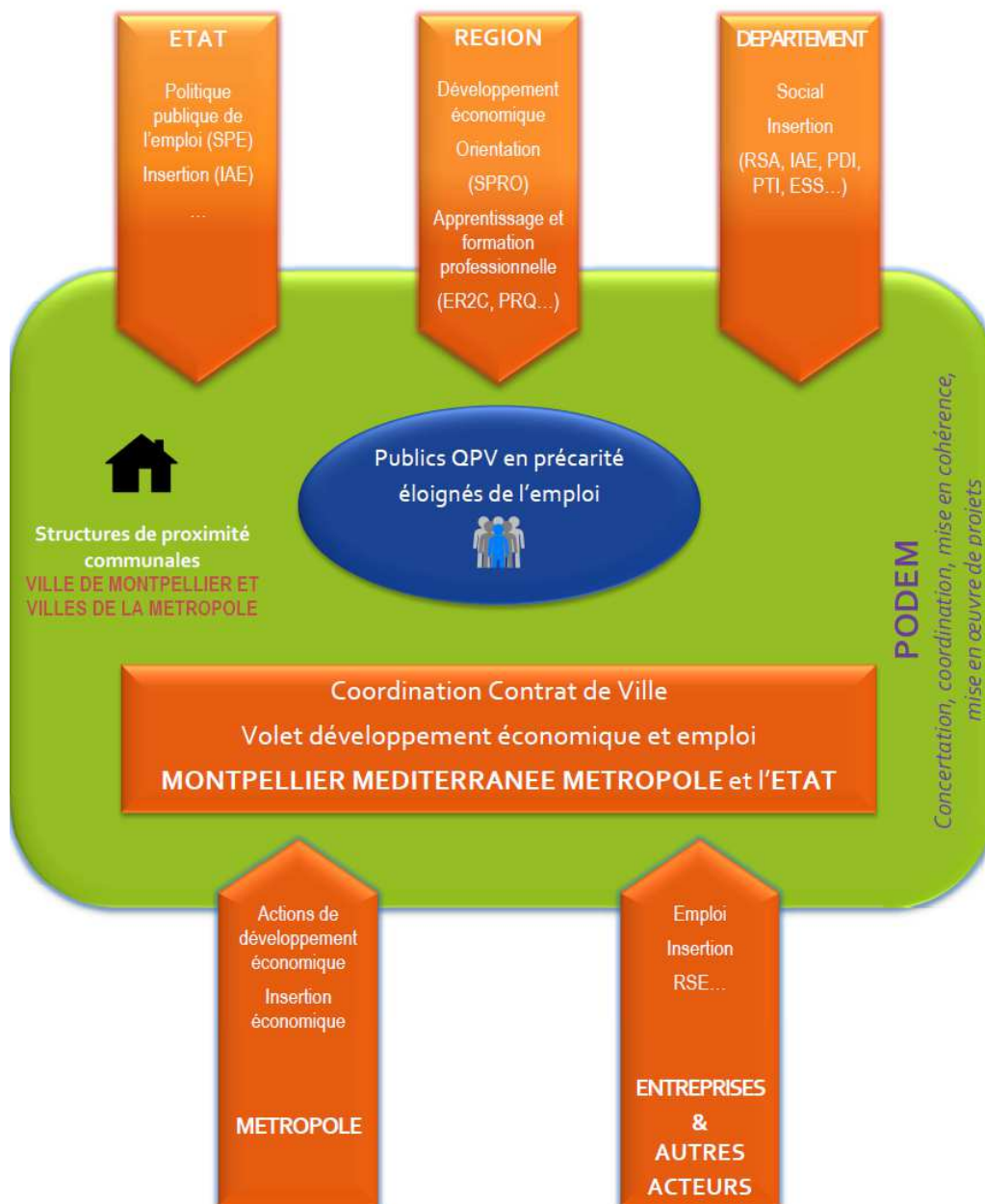
Le second, central et novateur, vise à favoriser la **co-construction de parcours vers l'emploi** adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires, ainsi que la **promotion de l'entrepreneuriat**.

Afin d'organiser, coordonner et animer l'ensemble de la démarche en faveur de l'emploi dans les quartiers, un dispositif stratégique et opérationnel, le **Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (PODEM)**, sera mis en place.

Trois grands principes directeurs ont vocation à guider l'action : la **dynamique de mise en réseau, de coopération et de responsabilité conjointe de l'ensemble des acteurs**, l'approche globale et de proximité dans l'accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la culture de l'entreprise et de l'apprentissage.

Le PODEM, co-animé par la Métropole et l'Etat, s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville, associe étroitement les acteurs, pilotes et/ou partenaires des politiques publiques territorialisées de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation :

- La Métropole par ses compétences de Développement économique, de Politique de la Ville et d'insertion par l'économie, en lien étroit avec la Ville de Montpellier.
- Aux côtés de l'Etat, les acteurs du Service Public de l'Emploi dont Pôle emploi, signataire du Contrat de Ville, la Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole et Cap Emploi.
- La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées au titre de ses compétences en matière de développement économique, de formation professionnelle ou d'orientation.
- Le Département de l'Hérault au titre des politiques d'insertion sociales et professionnelles, notamment dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI).
- Les entreprises du territoire le plus directement possible par secteur ou par filière, ainsi que leurs représentants (Chambres consulaires, Fédérations professionnelles...)
- L'ensemble des acteurs (associatifs, socio-professionnels, etc...) œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire métropolitain.



Le Projet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain s'appuie, à la fois, sur la mobilisation des politiques de droit commun et sur la mise en œuvre d'un plan d'actions partenarial.

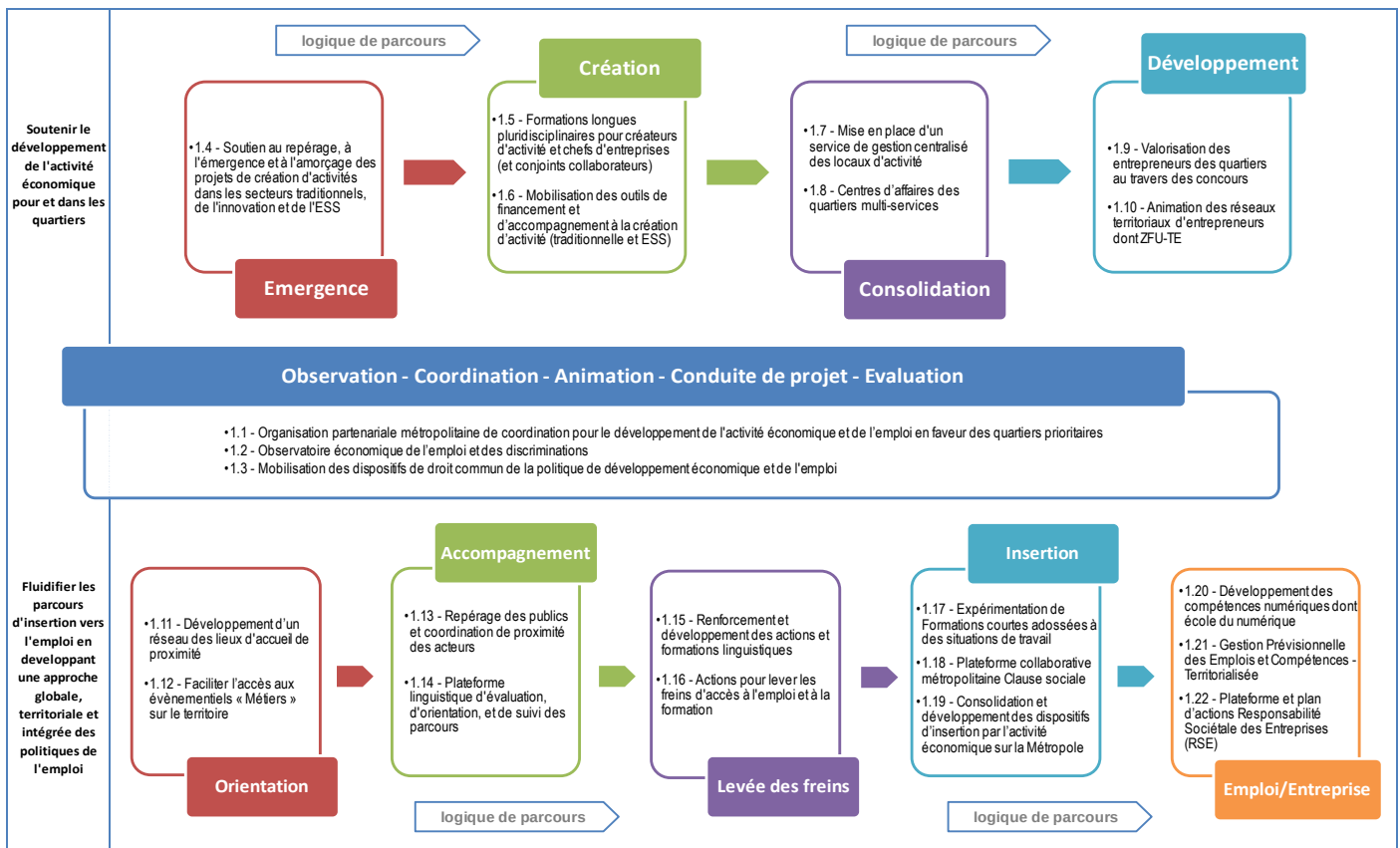
Celui-ci a été établi de manière à répondre aux besoins non couverts et/ou à des problématiques spécifiques identifiées lors de la phase de diagnostic.

Les actions sont complémentaires et cohérentes les unes par rapport aux autres, en s'inscrivant dans une logique de **parcours vers l'emploi et l'entrepreneuriat**.

Ce plan d'action pluriannuel se décline autour :

- d'un dispositif partenarial d'animation et de coordination des actions,
- d'actions spécifiques d'accompagnement à l'émergence et la création d'activités et d'entreprises,
- d'actions ciblées de soutien à la consolidation et au développement des entreprises des territoires QPV,
- d'outils adaptés en matière d'accueil, l'information et d'orientation des habitants des QPV autour de l'emploi et de la formation,

- de dispositifs expérimentaux visant à organiser et enrichir des étapes de parcours (accompagnement, levée des freins, etc.) vers l'emploi,
- d'actions de mise en relation et d'intermédiation avec les entreprises.



Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

L'objectif de mixité sociale pour lutter contre les effets de spécialisation de certaines catégories du parc de logement et renforcer la cohésion sociale a été très clairement affirmé dans le contrat de ville cadre signé le 10 juillet 2015.

La mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine se décline sur trois grands axes stratégiques de la politique de l'habitat :

- **Le développement d'une offre nouvelle de logement diversifiée et répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire**

Engagée depuis le milieu des années 2000 et formalisée à travers les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) successifs adoptés depuis fin 2004, cette politique de droit commun a permis un rééquilibrage de la production globale et de la production de logements sociaux (1500 logements par an) entre la ville-centre et les 30 autres communes de l'EPCI depuis 4 ans et nécessite d'être vigoureusement poursuivie.

Il s'agit, dans le cadre du contrat de ville, d'accentuer la diversification du parc de logements dans les QPV et à leurs franges, notamment par la réalisation d'opérations d'accession abordable, et d'agir sur la taille, le niveau de loyer et de charge, la qualité résidentielle des logements neufs dans et hors QPV afin de favoriser les parcours résidentiels des ménages les plus démunis, et d'attirer des catégories de populations nouvelles dans ces quartiers.

- **L'adaptation et la valorisation de l'offre de logements existants dans les QPV**

L'impératif de mixité sociale dans les quartiers appelle à renforcer l'attractivité de l'offre de logements publics et privés.

S'agissant du parc public, la poursuite de la réhabilitation et la résidentialisation du parc existant, au sein des QPV se traduira par une intervention sur près de 1200 logements.

S'agissant du parc privé, le présent avenant au contrat de ville propose une intervention sur les copropriétés sur le triple registre de l'observation, de la prévention et de l'action :

- déploiement de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine pour prioriser les interventions à réaliser sur les copropriétés les plus en difficultés
- mise en place de programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) pour intervenir sur les copropriétés fragiles dans les QPV
- étude-action sur les copropriétés dégradées d'ores et déjà identifiées, tel que prévu dans le protocole de préfiguration NPNRU.

Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements, en particulier sur le parc privé qui concentre les enjeux de rénovation thermique.

Les opérations de réinvestissement urbain qui seront poursuivies plus globalement dans le cadre du NPNRU 2 concerneront ainsi :

- le territoire de la Mosson (projet d'intérêt national)
- la copropriété des Cévennes (projet d'intérêt régional)

- La gestion de la demande locative sociale et des attributions dans les parcs publics neufs et anciens

Dans un contexte de forte tension locative, Montpellier Méditerranée Métropole entend se saisir pleinement des mesures prévues par les lois ALUR et « Lamy » pour définir et mettre en œuvre avec ses partenaires à l'échelle de son territoire une politique de gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux adaptée aux enjeux liés à la croissance démographique et au faible niveau de solvabilité des ménages locaux.

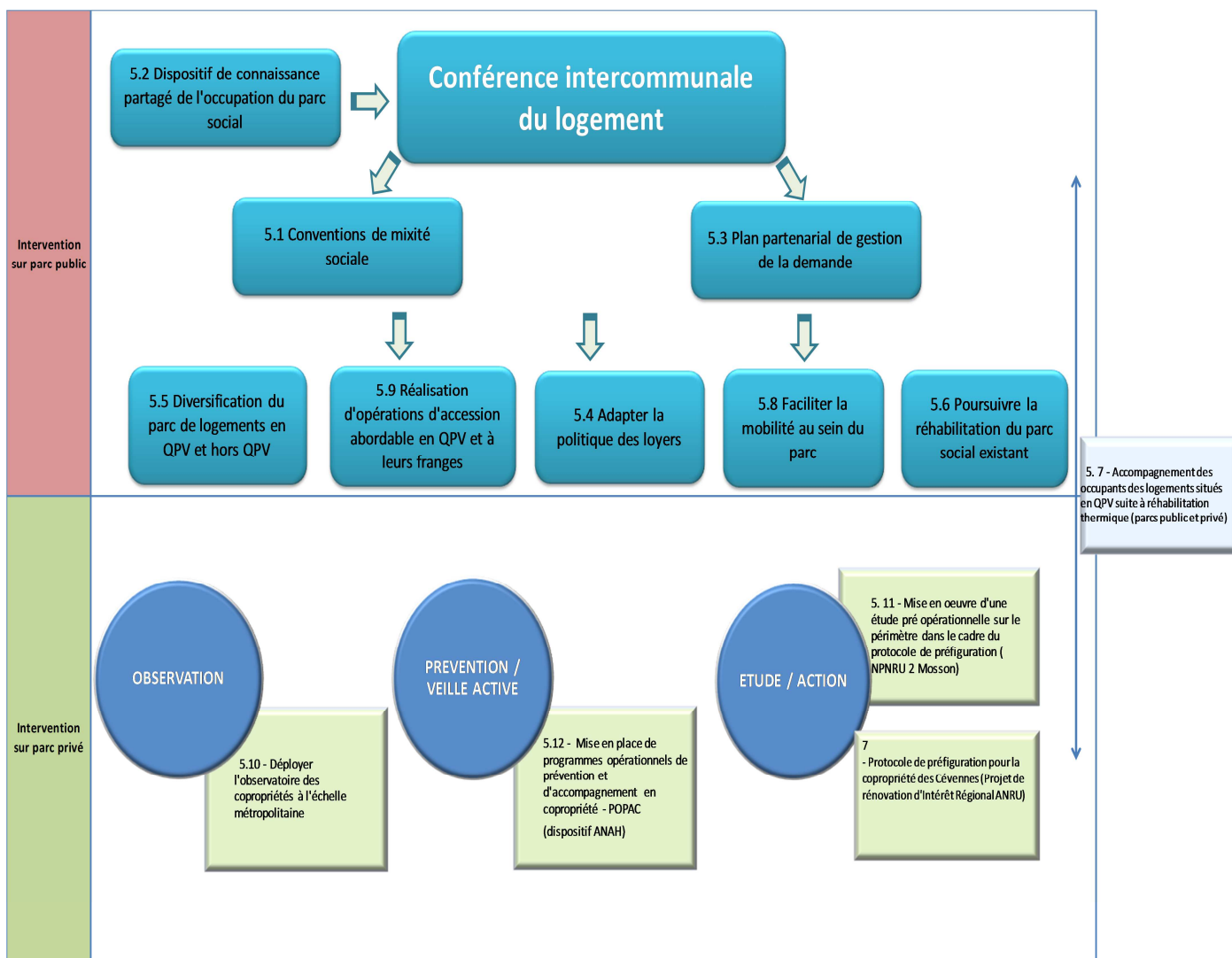
La connaissance partagée de l'occupation du parc social est un préalable à une intervention visant une meilleure répartition géographique de l'accueil des ménages aux profils variés.

La Conférence Intercommunale du Logement, copilotée par la Métropole et l'Etat, constituera le cadre de gouvernance pour concerter et piloter la politique de mixité dans et par le logement à l'échelle métropolitaine.

Cette conférence a vocation à **fixer des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires de la Métropole** à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux tout en tant considérant la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ses travaux se traduiront notamment par :

- L'élaboration de conventions de mixité sociale,
- La mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

Elle répondra aux enjeux de cohérence, de lisibilité, de transparence des attributions et de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires.

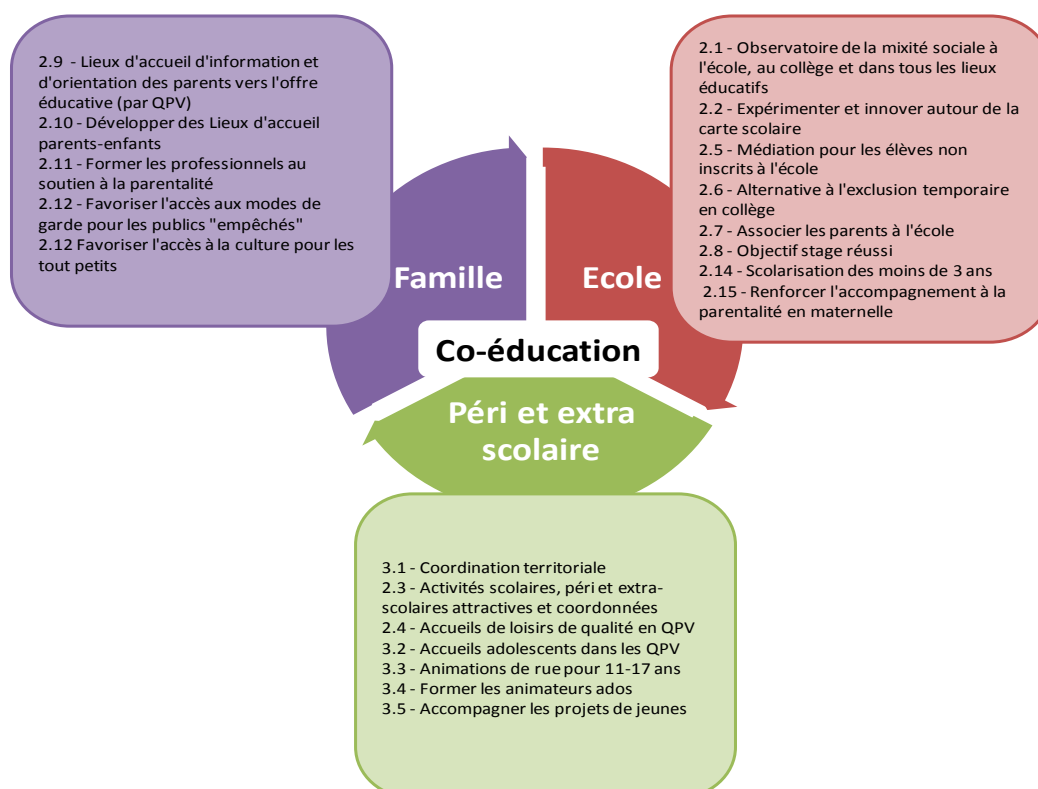


3.1.3. Renforcer la mixité sociale à l'école et le soutien aux adolescents (enjeux 2 et 3)

Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs
en développant les coopérations et l'accompagnement des familles
Renforcer le soutien aux adolescents

L'éducation et l'accompagnement de la jeunesse, en particulier celle des quartiers prioritaires, nécessitent beaucoup d'attention de la part des institutions, dans un contexte sociétal difficile qui peut provoquer chez ces jeunes, interrogations, amertume, parfois dérives ou déviances... De plus le constat a été fait, pour les adolescents, d'un manque d'offre éducative ou, quand elle existe, d'un manque de coordination entre les institutions et opérateurs. C'est pour cette raison que les signataires du contrat de ville ont manifesté leur volonté de baser un volet de la stratégie partenariale du contrat de ville sur les notions de soutien aux adolescents, d'accompagnement des familles et de renforcement de la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs (enjeux 2 et 3).

Il faut mettre le jeune en dynamique de projet. La coéducation, véritable fil rouge, constitue l'objectif prioritaire mobilisant en premier lieu la famille mais aussi l'école et tout le système péri et extra-scolaire sur lequel les collectivités ont vocation à intervenir au titre de leur politique publique et bien sûr en fonction de leurs compétences. L'articulation, la coordination de ces dernières et des dispositifs qu'elles gèrent doivent constituer un effet levier et sont primordiales pour la lisibilité de l'action publique, l'efficacité des actions et la gestion des crédits publics.



Une gouvernance de cette future politique à destination de la jeunesse doit donc être mise en place, plusieurs institutions exerçant une ou plusieurs compétences mobilisables pour la mise en œuvre des actions (l'Etat, l'Education nationale, le Conseil régional, le Conseil départemental, la Métropole, la Ville, la CAF...). De nombreux dispositifs institutionnels existent mais leur accumulation ne constitue pas un projet

commun et ne traduit pas une politique concertée et cohérente. La mise en place de cette gouvernance permettra un pilotage concerté et coordonné des actions qui pourra se traduire par l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation **d'un projet éducatif global (PEG)**, cadre formalisé permettant aux acteurs d'exercer leurs missions et responsabilités de façon conjointe et complémentaire, en répondant aux objectifs suivants :

- toucher les 0-18 ans, en particulier les publics les plus vulnérables sur le plan socio-éducatif,
- éviter les ruptures liées aux prises en charge par tranches d'âge (petite enfance, enfance, adolescence)
- viser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extra-scolaire),
- renforcer les cohérences entre les différentes politiques publiques des Institutions concernées et leurs liens avec les initiatives associatives
- favoriser la lisibilité des actions menées par une communication adaptée en direction des parents, des jeunes eux-mêmes, des acteurs associatifs, des institutions.

L'enjeu est de faire en sorte que les dispositifs soient plus efficaces et que les politiques de chacun puissent s'exprimer pleinement. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer d'une animation du processus. La proximité étant certainement une des conditions de réussite, il semble que la Ville soit l'institution la mieux placée pour assurer l'animation de ce pilotage et la coordination des actions (service de la Ville en charge de la transversalité des actions jeunesse) mais bien sûr sans aucune substitution aux compétences des uns et des autres.

D'un point de vue opérationnel et outre le pilotage concerté et la définition d'une politique jeunesse, plusieurs conditions doivent être réunies pour répondre aux enjeux éducatifs

- assurer un **pilotage concerté** entre tous les partenaires éducatifs (toutes collectivités locales, Etat, Education nationale, organismes sociaux et associatifs...) au niveau de la ville, échelle pertinente pour la définition du projet éducatif global et pour la mise en cohérence des politiques publiques.
- mettre en place de façon pérenne des **coordonnateurs éducatifs** (*a minima* sur les quartiers prioritaires) de façon à rendre lisible et cohérente l'offre éducative scolaire, péri et extra-scolaire de chaque quartier (*fiches 2.3, 2.9 et 3.1*) ;
- **rattraper rapidement le retard d'offre éducative en direction des adolescents** des quartiers prioritaires par le développement de lieux d'accueil adaptés, par des animateurs ou éducateurs (renforcement équipe prévention spécialisée) allant au contact des publics les plus éloignés pour les préparer à rejoindre progressivement l'offre éducative existante dans une logique de parcours (accueils jeunes, équipements culturels, clubs sportifs, activités de loisirs de droit commun) (*fiches 3.2 à 3.5*) ;
- **conforter les actions éducatives existantes** (*fiches 2.4 à 2.15*) ;
- doter l'instance de pilotage d'un **observatoire local de la mixité sociale** à l'école, dans les établissements scolaires et tous les lieux éducatifs (*fiches 2.1 et 2.2*)

3.1.4. Renforcer l'accessibilité aux services et équipements (enjeu 6)

Assurer à chaque citoyen un accès équitable aux droits, aux services et équipements

Assurer aux habitants des quartiers un accès équitable à l'ensemble des droits et offres métropolitaines dans les domaines de la culture et du sport est l'objectif central de cet enjeu qui distingue 3 axes ayant un dénominateur commun : **construire « l'aller vers » les publics les plus éloignés.**

Les trois axes sont :

- L'accès à la culture et aux sports,
- La prévention santé et l'accès aux soins,
- L'accès aux services publics et droits sociaux

Ils nécessitent **de la coordination et de la mise en réseau** entre les partenaires (institutions, opérateurs, gestionnaires d'équipements...) et ce pour les mêmes raisons que celles évoquées au titre des enjeux éducatifs (coordination dans le domaine sportif, dans le domaine culturel et dans celui de la santé).



Tous les constats montrent que les habitants n'utilisent que très peu les **offres culturelles et sportives** proposées par les institutions au travers de leurs équipements et services. Ces offres sont, tantôt mal connues, tantôt insuffisamment adaptées aux attentes (décalage entre les attentes du public et l'offre, conditions d'accès, horaires d'ouverture...), tantôt insuffisantes. Il convient donc « d'aller à » la rencontre du public pour une meilleure appropriation de l'offre existante, adaptée si nécessaire aux besoins.

La précarité est un déterminant qui pèse **sur l'accès à l'information, à la prévention et aux soins de santé.** Sans accompagnement, de nombreux freins et obstacles éloignent les personnes les plus fragiles des

dispositifs existants et conduisent à renoncer aux soins auxquels elles ont pourtant droit. L'offre existe, il s'agit de la coordonner pour la rendre visible puis accessible par un accompagnement adapté (aller vers...).

L'offre en termes de droits sociaux et juridiques existe. La complexité pour y accéder également. La prégnance des cas de non recours aux droits est telle que les signataires du contrat de ville ont défini un programme d'actions à destination des personnes qui n'en maîtrisent pas les codes et ont besoin d'une démarche spécifique d'adaptation de l'information, de formation aux nouveaux médias et d'accompagnement.

3.1.5. Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité (enjeux 9 -10 -11)

Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité

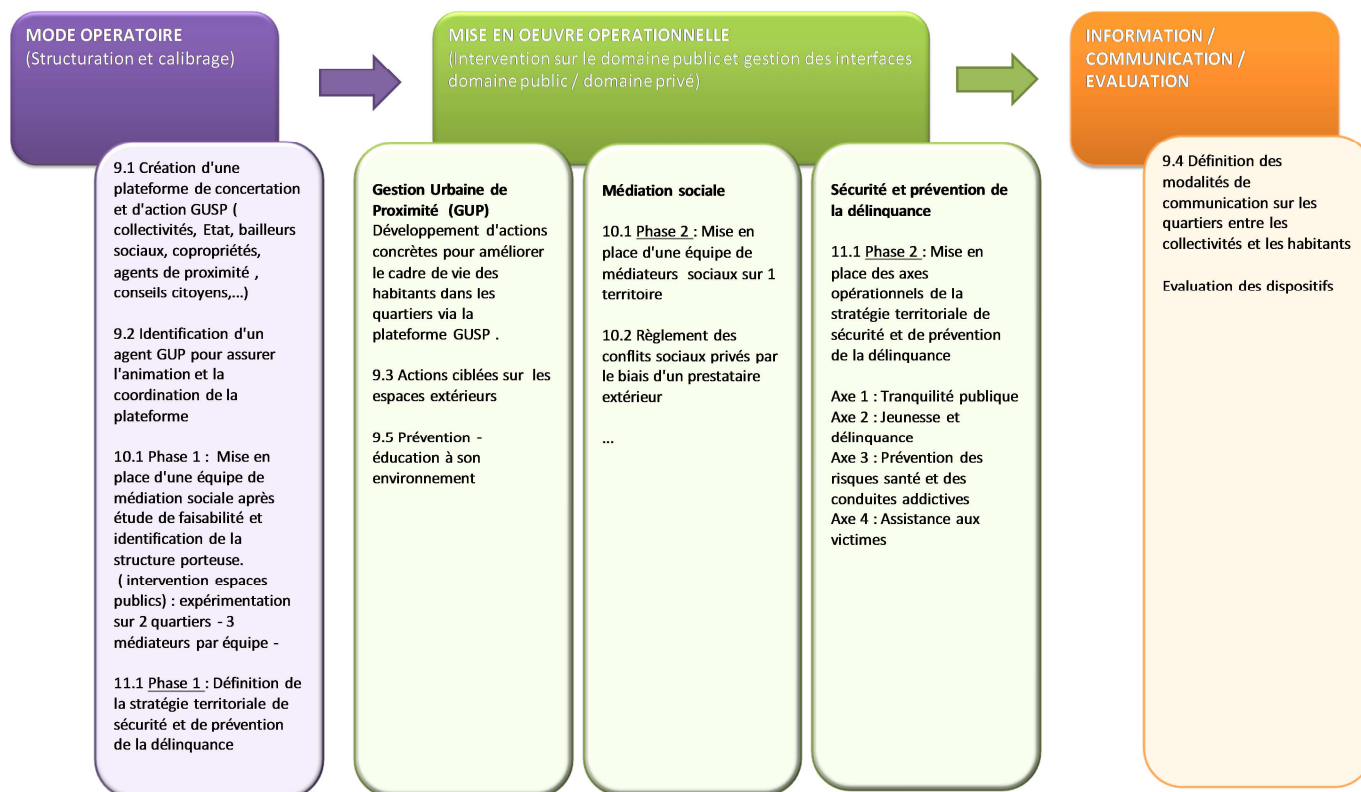
Apporter des réponses concrètes sur des problématiques quotidiennes vécues par les habitants, dans des quartiers où plus qu'ailleurs des besoins se font sentir, est le quotidien des services des Collectivités et l'objectif de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Cette dernière contribue au bon fonctionnement d'un quartier en traitant de questions liées à l'habitat et aux espaces urbains de proximité, à l'amélioration de l'entretien et la maintenance des immeubles et espaces extérieurs, l'organisation des espaces publics, le stationnement, les services urbains (propreté, nettoyage), la présence de proximité,...

La GUSP propose un mode d'organisation qui permet d'optimiser les investissements sur le bâti et d'améliorer les services rendus aux habitants à l'échelle d'un quartier. En ce sens, elle permet de mieux lier investissement et fonctionnement dans une logique d'égale responsabilité des partenaires dans la gestion des territoires. Les compétences dans ces différents domaines sont en effet partagées entre institutions et autres partenaires dont les bailleurs. Il convient donc :

- de **coordonner et développer les interventions** entre ces différents acteurs : Métropole, Ville, Etat, bailleurs sociaux, copropriétés,...en ayant notamment une attention particulière sur la gestion des espaces intermédiaires entre le public et le privé,
- de s'appuyer sur **l'expertise d'usage** des habitants et acteurs de terrain (conseils citoyens, coordonnateurs de territoire, délégués du préfet, gardiens d'immeubles,...) pour recueillir et faire s'exprimer l'usager sur les dysfonctionnements repérés et vécus dans son parcours quotidien,
- de disposer **d'outils de communication** adaptés.

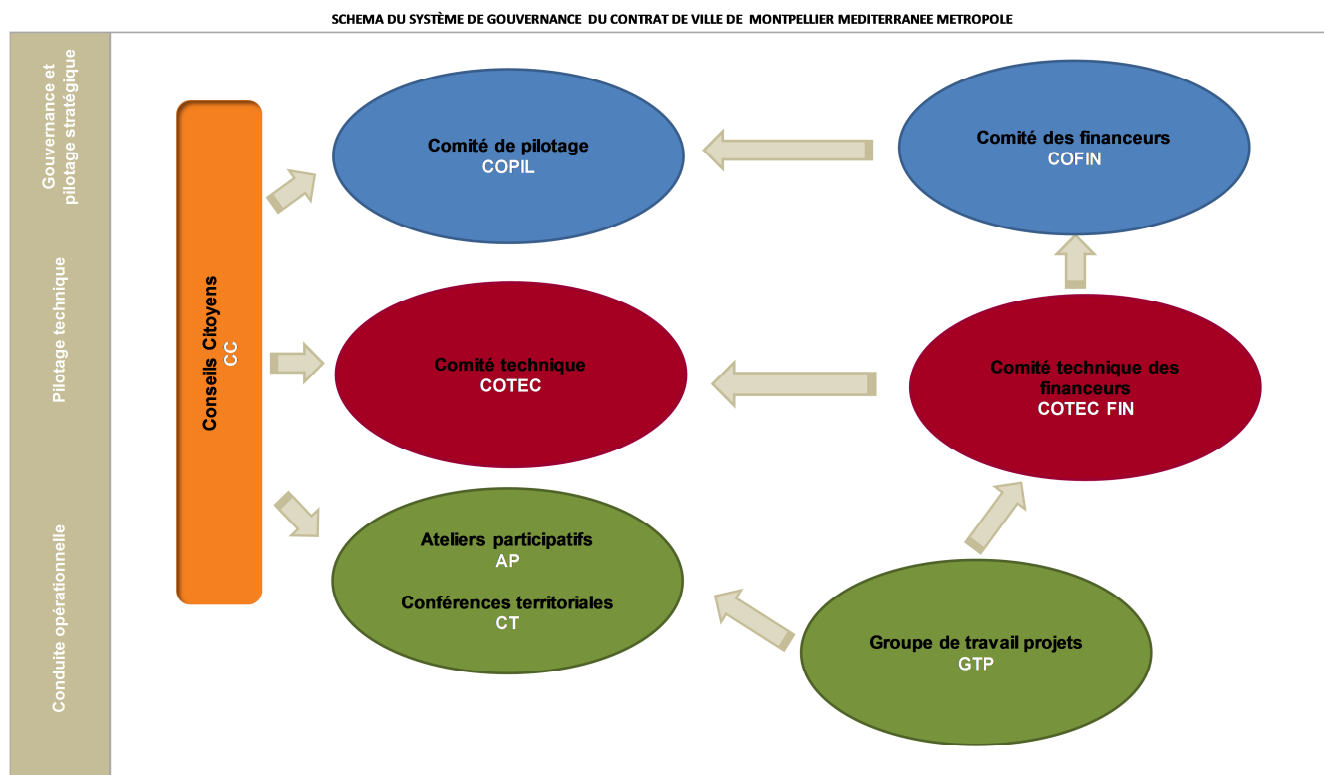
Autant d'interventions vectrices d'attractivité du territoire et qui installent un dialogue constructif avec les habitants et dont la cohérence, la lisibilité, la coordination peuvent être assurées dans le cadre d'une plateforme interservices et interinstitutionnelle, animée par les services de la Métropole, compétente sur l'espace public.

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité d'un territoire passe aussi par le renforcement de la **présence de proximité**, comme par exemple la mise en place d'un dispositif de **médiation sociale** et de règlement des conflits. **Le développement d'actions en matière de tranquillité publique** via notamment les axes d'intervention de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance (axes 1 et 2 en particulier) constitue également un levier d'intervention qui s'inscrit dans cette démarche.



3.2. La gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville

3.2.1. La gouvernance

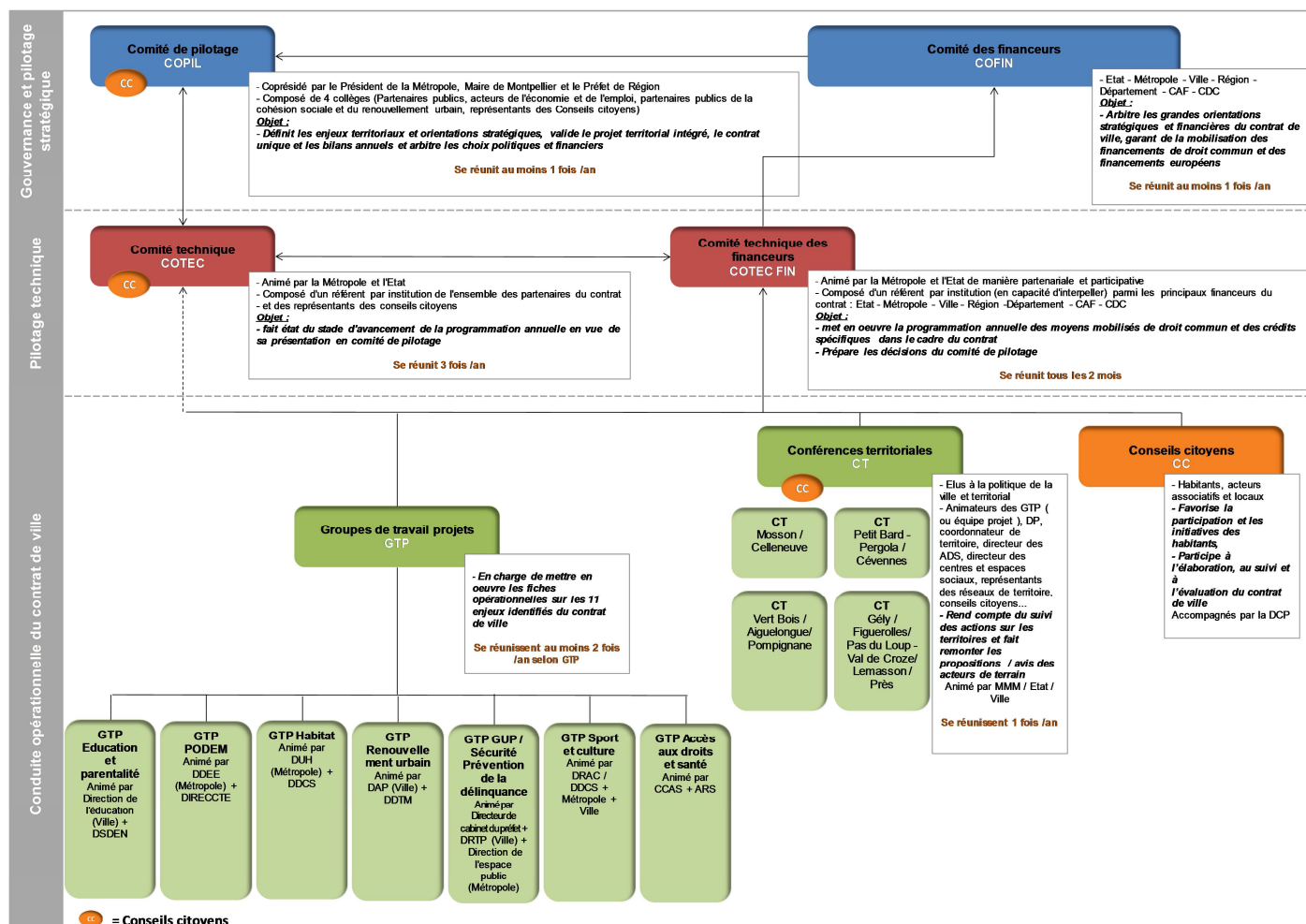


L'organigramme du système de gouvernance approuvé lors du comité de pilotage du 17 décembre 2014 est complété pour la conduite opérationnelle du contrat de ville.

Des conférences territoriales permettront les échanges avec les territoires et particulièrement les conseils citoyens. Outre ces derniers, elles réuniront les représentants territoriaux des institutions (par exemple, directeur de l'agence de la solidarité, coordonnateur de territoire, directeur de médiathèque, délégué du préfet, représentant de l'éducation prioritaire, élu de quartier, équipe politique de la ville, représentant de la CAF...).

Les conseils citoyens seront également conviés à participer à des ateliers participatifs traitant des grands axes opérationnels du contrat de ville, en présence des services concernés.

ORGANIGRAMME DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

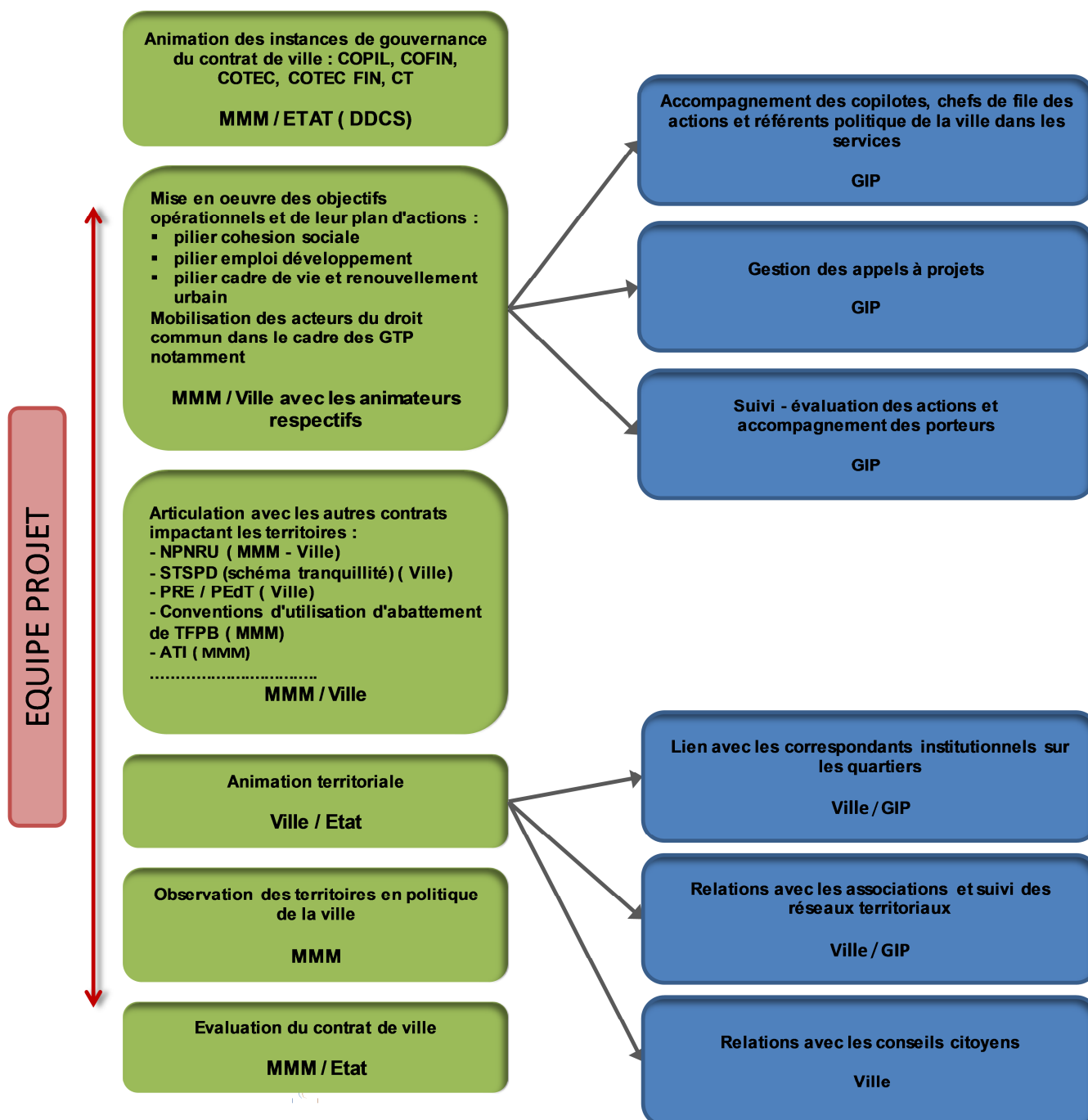


Sept groupes de travail projet sont mis en place pour impulser et suivre la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Chacun de ces groupes de travail projet est copiloté par un représentant des 2 services ayant légitimité sur le volet concerné. Ce sont les groupes de travail projet qui sont garants de l'articulation avec les dispositifs intégrés au contrat de ville : PRE – NPNRU – Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), ATI, convention d'utilisation de l'abattement de TFPB,.....

Ces 7 groupes de travail projet sont :

- Education et parentalité
- Dispositif innovant pour l'insertion et l'emploi (PODEM)
- Habitat
- Renouvellement urbain
- Gestion urbaine de proximité (GUP), Prévention de la délinquance, Insécurité
- Sport et culture
- Accès aux droits et santé

MISSION DE COORDINATION ET DE PILOTAGE OPERATIONNEL



L'ambition donnée par les partenaires au contrat de ville implique la prise en compte de missions spécifiques décrites dans le schéma ci-dessus.

Pour réaliser ces missions, un dispositif d'animation et de coordination basé sur une équipe pluridisciplinaire, organisée en grande partie en mode projet, sera mis en place par la Métropole et s'appuiera sur les compétences repérées et les référents désignés par les partenaires du contrat de ville.

L'équipe projet

Afin d'assurer le pilotage technique du contrat de ville, son suivi et son évaluation, une équipe projet pluridisciplinaire dédiée est mise en place. Ses missions se déclinent de la manière suivante :

- Animation des instances du contrat de ville ;
- Articulation avec les autres contrats impactant les territoires (NPNRU, STSPD, PRE, PEdT, ATI, convention d'utilisation de l'abattement de TFPB...)
- Mise en œuvre / suivi des objectifs opérationnels du contrat de ville et mobilisation des moyens de droit commun ;
- Animation territoriale ;
- Observation des territoires ;
- Evaluation du contrat de ville.

Le portage interinstitutionnel de l'équipe légitime l'interpellation, par cette dernière, des référents politique de la ville désignés au sein des services de chaque institution et ainsi la mobilisation du droit commun, clef de voûte du contrat de ville.

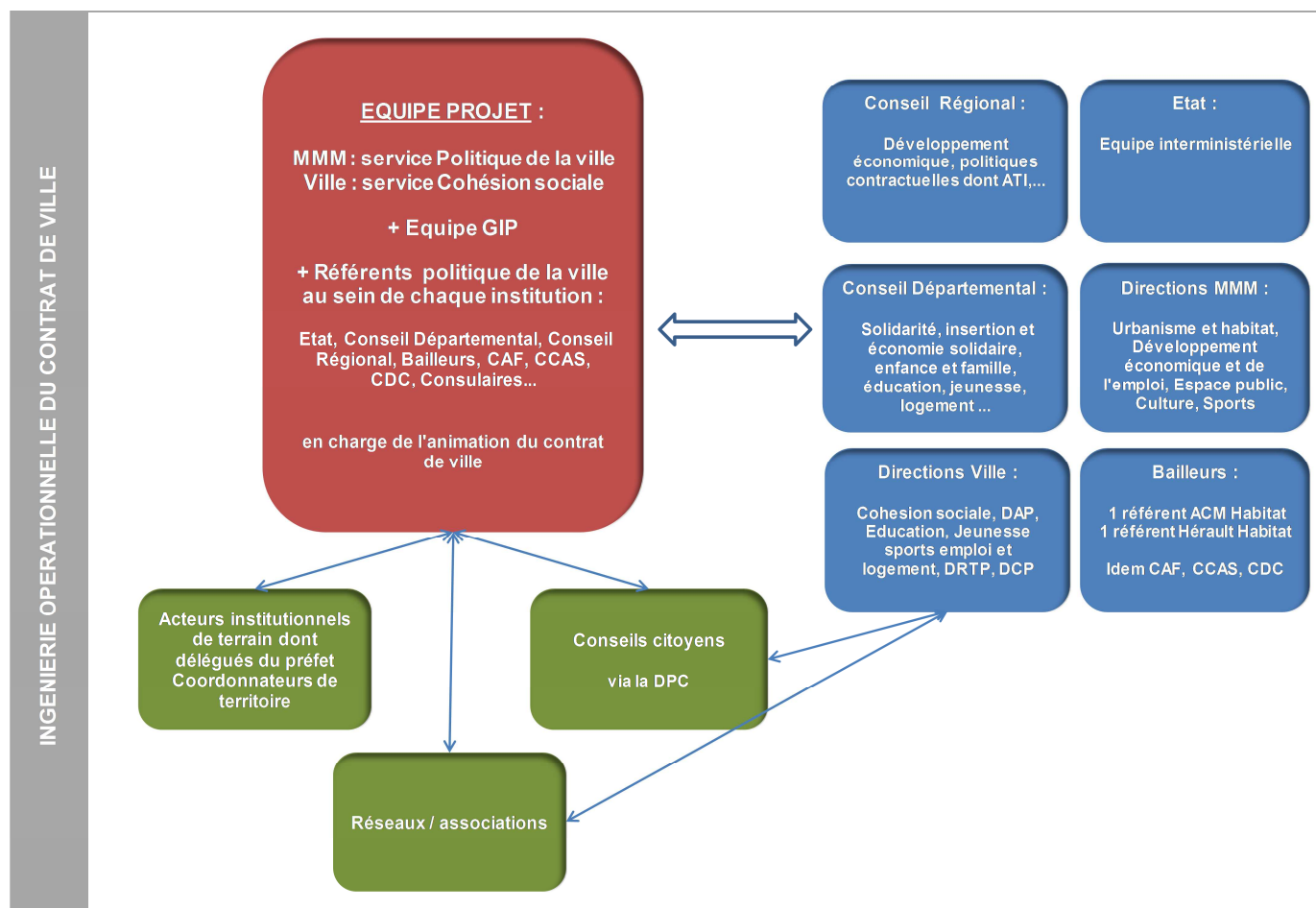
Le renforcement du service politique de la ville / cohésion sociale à Montpellier Méditerranée Métropole

La Métropole a créé un service politique de la ville dont les missions, outre le pilotage global et stratégique du contrat de ville, sont l'instruction et le suivi interne de l'appel à projets, les suivis du projet de rénovation urbaine aux côtés de la ville, du projet ATI FEDER politique de la ville, des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB, la mobilisation des services internes à la Métropole sur la dynamique contrat de ville ainsi que la mobilisation du droit commun.

Les référents politique de la ville au sein de chaque institution

Chaque institution a un poste de référent politique de la ville au sein de ses services, en charge de la prise en compte des objectifs globaux du contrat de ville et de la mobilisation du droit commun de sa propre institution pour la mise en œuvre des actions. Ces référents seront intégrés à l'équipe projet en charge de l'animation du contrat de ville. Ils pourront s'appuyer le cas échéant sur des correspondants politique de la ville identifiés auprès des directions de leur institution.

EQUIPE D'INGENIERIE OPERATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE



La gestion d'appels à projets du contrat de ville

Certains objectifs retenus dans les fiches opérationnelles nécessitent le recours aux opérateurs associatifs et à la mobilisation de financements spécifiques. En fonction de la maturité opérationnelle des fiches, il a été arrêté le principe de réaliser a minima un appel à projets en 2016, dont l'objet est la mise en œuvre d'actions au regard des objectifs du contrat de ville. Le recours aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sera privilégié.

3.2.3. L'évaluation du contrat de ville

Les objectifs de cette évaluation sont :

1. Suivre et mesurer l'engagement des signataires, tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation des crédits de droit commun à partir d'indicateurs de respect et/ou de suivi des engagements,
2. Mesurer à partir d'indicateurs, la réalisation et les résultats obtenus des actions par rapport aux enjeux définis dans le contrat de ville.

L'évaluation du contrat de ville portera donc sur deux axes complémentaires :

1. Le suivi des engagements des partenaires :

A cette fin, des indicateurs de respect et/ou de suivi des engagements financiers des signataires seront proposés en ce qui concerne l'affectation des crédits de droit commun et des crédits spécifiques gérés dans le cadre de l'appel à projets partenarial. Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage et le comité des financeurs.

2. Le suivi des actions du contrat de ville :

Au-delà des engagements financiers, des indicateurs sont mis en place pour permettre le suivi de la réalisation des actions et d'atteinte de résultats obtenus par rapport aux objectifs définis dans le présent contrat. Ils donnent lieu à des bilans annuels tant quantitatifs que qualitatifs. Ce suivi est confié à l'équipe projet.

A mi-parcours, et au plus tard au début de l'année 2018, une évaluation du contrat de ville sera réalisée en faisant appel à un prestataire extérieur afin de faire un point d'étape et, le cas échéant, d'ajuster la stratégie d'intervention. Les conseils citoyens seront associés à cette démarche.

Conformément au décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville sera débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil métropolitain. Les conseils citoyens seront consultés en amont.

3.2.4. L'observation des territoires

La politique de la ville a pour ambition de réduire les écarts territoriaux observés depuis plusieurs décennies au sein des villes en s'appuyant sur une mobilisation territorialisée des politiques publiques.

L'observation de l'évolution des territoires concernés, ainsi que le suivi évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre du contrat de ville et participent d'une vision prospective.

Les bases d'un observatoire des territoires politique de la ville ont été posées grâce au travail réalisé fin 2014 par le Cabinet COMPAS pour le compte de l'ensemble des partenaires membres du GIP.

Il convient durant la durée du contrat de ville de mesurer l'évolution des indicateurs retenus dans le socle initial. Une série d'indicateurs dynamiques et comparables a été calée. Ces indicateurs comprennent les différents niveaux territoriaux (IRIS, ville, intercommunalité, département, région, France métropolitaine) et sont problématisés en fonction des thématiques concernées (emploi, éducation, logement,...). Des indicateurs plus qualitatifs seront développés dans un second temps et viendront utilement compléter le socle d'indicateurs, notamment sur les questions de fréquentation des équipements sportifs et culturels par les habitants, sur les initiatives prises par les institutions culturelles et sportives pour aller au-devant des habitants, sur le recours au système de soins,.....

La démarche d'observation des territoires sera conduite en synergie avec le travail effectué au sein du CCAS de Montpellier en matière d'Analyse des Besoins Sociaux. Les moyens et les ressources consacrés par le CCAS à cette activité seront associés à ce travail dans l'élaboration des indicateurs, la conduite d'études

pouvant être engagées sur des thématiques, des publics ou des territoires spécifiques, et dans l'animation de l'observatoire de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

3.3. Les Conseils citoyens

3.3.1. La mise en place et l'installation des Conseils citoyens

Les conseils citoyens, issus de la Loi Lamy, sont une instance de démocratie participative, mise en place à l'initiative des Collectivités et de l'Etat. L'objectif qui est au cœur de la définition des conseils citoyens est le recueil du point de vue, de « l'expertise d'usage » de l'habitant dont on n'entend jamais la voix s'il ne s'inscrit pas dans les réseaux qu'ils soient associatifs ou autres. Cet habitant sollicité, tiré au sort, connaît peu ou mal le cadre dans lequel il doit s'inscrire, produire et transmettre de la connaissance.

Douze conseils citoyens sont créés à Montpellier. Chacun s'est constitué en association. Tous sont composés, d'une part, d'un collège d'habitants à parité et majoritaire, tiré au sort le 28 avril 2015 pour 2/3 et 1/3 d'habitants volontaires et, d'autre part, d'un collège d'associations et d'acteurs socio-professionnels exerçant leur activité dans le quartier prioritaire et n'ayant pas de lien avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville. Les conseils varient entre 20 et 40 personnes en fonction du nombre d'habitants du quartier.

Les membres des conseils citoyens sont élus pour 2 ans et seront renouvelés par la suite. Pour assurer un bon fonctionnement de ces conseils, des locaux, du mobilier, des équipements en matériel informatique et téléphonique seront mis à disposition de chacun d'entre eux par la Métropole, avec l'aide financière de l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Un financement pour le fonctionnement courant de chaque association est prévu par la Métropole.

3.3.2. L'accompagnement des Conseils citoyens

La loi prévoit que les conseils citoyens doivent être autonomes et indépendants. Il apparaît que l'intervention d'un tiers semble dans un premier temps indispensable pour les aider à s'organiser et à construire une parole représentative de l'ensemble des habitants du quartier. En 2016, il est proposé de recourir à un prestataire extérieur qui sera missionné par la Métropole pour :

- Apporter un appui méthodologique à l'organisation du conseil citoyen, sur la mise en place de ses modalités de fonctionnement (périodicité des rencontres, thèmes de travail, organisation du dialogue, définition de ses représentants, élaboration d'un règlement intérieur...);
- Former à l'animation de réunions qui favorisent le débat et l'expression de chacun des membres ;
- Aider au partage d'une culture commune et à l'émergence d'une dynamique collective impliquant l'ensemble des habitants;
- Produire un point de vue des habitants sur les dysfonctionnements du quartier et leurs besoins prioritaires.
- Faire remonter les besoins en formation/information (les réponses pourront être données à l'échelle de la métropole ou du département).

3.3.3. La place des Conseils citoyens dans la gouvernance

Deux représentants par conseil (1 homme et 1 femme) siègeront dans le quatrième collège du comité de pilotage du contrat de ville.

Des représentants des conseils citoyens seront également associés aux travaux du comité technique élargi, des conférences territoriales mises en place sur les quartiers et des ateliers participatifs.

3.4. Les engagements financiers et ressources mises à disposition par les signataires

Les partenaires s'engagent à quantifier ou à qualifier leurs engagements, déclinés par enjeux. En raison notamment des transferts de compétences prévus par la Loi NOTRE entre le Département et la Métropole, de la mise en œuvre en cours de la politique régionale intégrant pleinement la fusion des 2 régions initiales, l'année 2016 est considérée comme une année de transition.

Un nouvel avenant financier sera élaboré pour la période 2017 – 2018, si les conditions issues de la loi MATPAM et de la NoTRE sont réunies, en particulier celles relatives à l'évolution des collectivités, notamment à leurs périmètres respectifs d'interventions, aux transferts et acquisitions de compétences.

Au-delà des engagements financiers précisés par les partenaires financeurs dans la maquette financière 2016 ci-jointe, des ressources pourront être mobilisées pour répondre aux enjeux et aux fiches opérationnelles du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole.

A ce titre, **la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées**, signataire du contrat cadre a identifié les champs d'intervention régionaux de droit commun ainsi que les éventuels fonds européens qui pourraient être mobilisés pour certaines fiches opérationnelles afin de participer pleinement à la mise en œuvre du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole.

Afin de réaffirmer son investissement à la réussite de la politique de la ville sur le territoire de la Métropole, la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées propose ainsi, sous réserve d'approbation de son assemblée plénière ou de sa commission permanente, un engagement pluriannuel global sur la durée du contrat de ville 2015-2020 à hauteur minimale de 5 millions d'euros au titre de l'accompagnement du volet renouvellement urbain lié à la phase opérationnelle du NPNRU. En complément, la Région mobilisera l'ensemble de ses dispositifs d'intervention de droit commun concernés par les problématiques relevant de la politique de la ville, ainsi que les fonds européens (FEDER-FSE-IEJ) concernés dont la Région est autorité de gestion (dans le cadre notamment de l'Appel à projets "Approches territoriales Intégrées" (ATI) du volet urbain du FEDER).

Les chambres consulaires (CCI, CMA) s'engagent, en fonction de leurs compétences, à soutenir ou à s'associer principalement à :

- l'organisation partenariale (Podem) visant à coordonner le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires,

- la création d'un observatoire économique de l'emploi à l'échelle métropolitaine, notamment à travers le partage de données,
- l'accompagnement coordonné à la création et au développement d'activités dans les quartiers,
- l'expérimentation de formations longues et adaptées des porteurs de projet des quartiers,
- la construction d'un service de gestion centralisée des locaux d'activité,
- la mise en place et au fonctionnement de centres d'affaires des quartiers multi-services,
- la constitution et l'animation de réseaux territoriaux d'entreprises,
- des évènementiels sur l'emploi et sur la création d'entreprise au sein des quartiers,
- des actions dites Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin de rapprocher les habitants des quartiers du monde de l'entreprise.

Pôle emploi mobilisera les crédits et dispositifs de droit commun relatifs à ses domaines de compétence et plus particulièrement sur les enjeux 1-4 et 8.

ARTICLE 4 : NOUVEAU SIGNATAIRE

Postérieurement à la signature du contrat cadre, ADOMA, Société d'Economie Mixte, au capital social de 133 335 152 €, (euros), dont le siège social est situé 42 rue Cambronne 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro SIREN B 788 058 030, représentée par Monsieur Jean Paul CLEMENT, au nom et en qualité de Directeur Général, et lui-même représenté par Monsieur Christian ARNAUDO, Directeur d'Etablissement Méditerranée 6 rue Pierre Leca 13003 Marseille, dûment habilité à cet effet par sa délégation de signature du 22 juin 2015, dénommée ci-après, le bailleur a manifesté son souhait d'être également un partenaire signataire du contrat de ville.

ARTICLE 5 : PACTE DE SOLIDARITE SOCIAL ET FISCAL

Un pacte financier et fiscal de solidarité a été élaboré dans un cadre concerté avec l'ensemble des 31 communes composant le territoire communautaire. Il est soumis à délibération du Conseil métropolitain du 30 juin 2016.

ARTICLE 6 : ANNEXES AU CONTRAT DE VILLE

6.1. Les conventions pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Les bailleurs sociaux ayant du patrimoine de plus de 15 ans sur les quartiers de la politique de la ville peuvent solliciter un abattement de 30% de leur TFPB sous réserve de signer une convention d'utilisation de cet abattement avec l'Etat, la Métropole et la Ville.

Une convention cadre a été adoptée par le Conseil municipal de Montpellier le 16 décembre 2015 et par le Conseil communautaire le 17 décembre 2015.

Cette convention repose notamment sur :

- Un programme d'actions articulé avec les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité portées par les collectivités, et inscrites dans le contrat de ville,
- Un bilan annuel des actions réalisées,
- Un pilotage dédié.

Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé par l'Etat, la Métropole, la Ville de Montpellier, et chacun des bailleurs. Celui-ci constitue le cadre pertinent pour fixer les engagements mesurables et partagés, et proposer un dispositif amélioré, centré sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et permettant de renforcer de manière durable les actions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) au bénéfice des habitants des quartiers.

Quatre bailleurs, signataires du contrat de ville, ont signé cette convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

6.2. Le protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le quartier de la Mosson a été retenu au titre des 200 quartiers pouvant bénéficier au niveau national d'un nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Le quartier des Cévennes a été retenu au titre des projets d'intérêt régional. La Ville et la Métropole de Montpellier ont donc élaboré un protocole de préfiguration dans la perspective de la contractualisation avec l'ANRU. Ce protocole permettra d'arrêter un projet global dont la faisabilité aura été expertisée (éléments d'étude, plan de financement, montage opérationnel), d'une part, pour la Mosson, et d'autre part, pour les Cévennes.

Ce projet de protocole a été présenté au Comité national d'engagement de l'ANRU le 16 juin 2016.

6.3. La convention d'équilibre territorial

Elle sera élaborée en lien avec la commission intercommunale du logement qui sera mise en place dans le second trimestre 2016.

6.4. Le plan territorial de lutte contre les discriminations

Il sera élaboré dans l'année qui suivra la signature du présent avenant.

LES FICHES OPERATIONNELLES

	pages
<u>Enjeux 1 – 4 – 8</u>	34 à 77
<u>Enjeu 5</u>	78 à 95
<u>Enjeux 2 – 3</u>	96 à 127
<u>Enjeu 6</u>	128 à 151
<u>Enjeux 9 – 10</u>	152 à 162

Enjeux 1 – 4 – 8

	page
FICHE N° 1.1 Organisation partenariale métropolitaine de coordination pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires	35
FICHE N° 1.2 Observatoire économique de l'emploi et des discriminations	37
FICHE N° 1.3 Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi	39
FICHE N° 1.4 Soutien au repérage, à l'émergence et à l'amorçage des projets de création d'activités dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'ESS	41
FICHE N° 1.5 Formations longues pluridisciplinaires pour créateurs d'activité et chefs d'entreprises (et conjoints collaborateurs)	42
FICHE N° 1.6 Mobilisation des outils de financement et d'accompagnement à la création d'activité (traditionnelle et ESS)	44
FICHE N° 1.7 Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité	46
FICHE N° 1.8 Centres d'affaires des quartiers multi-services	48
FICHE N° 1.9 Valorisation des entrepreneurs des quartiers au travers des concours	50
FICHE N° 1.10 Animation des réseaux territoriaux d'entrepreneurs dont ZFU-TE	52
FICHE N° 1.11 Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité	54
FICHE N° 1.12 Faciliter l'accès aux évènementiels « Métiers » sur le territoire	56
FICHE N° 1.13 Repérage des publics et coordination de proximité des acteurs	58
FICHE N° 1.14 Plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours	60
FICHE N° 1.15 Renforcement et développement des actions et formations linguistiques	63
FICHE N° 1.16 Actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation	65
FICHE N° 1.17 Expérimentation de formations courtes adossées à des situations de travail	67
FICHE N° 1.18 Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale	69
FICHE N° 1-19 Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la métropole	71
FICHE N° 1.20 Développement des compétences numériques dont école du numérique	72
FICHE N° 1.21 Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences - Territorialisée (GPEC-T)	74
FICHE N° 1.22 Plateforme et plan d'actions RSE	76

INTITULE DE L'ACTION :**Organisation partenariale métropolitaine de coordination pour le développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires****PILIER N° 3 :** Développement de l'activité économique et de l'emploi**ENJEUX N° 1 - 4 - 8 :** Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers - Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Un bassin dynamique qui crée de l'emploi qualifié en dépit de la crise économique.
Entre 2007 et 2012, en dépit de la crise, le nombre de salariés croît de +3% contre -1% en région. Cependant, à partir de 2008, la création d'emplois étant moins rapide que la croissance de la population active, le taux de chômage augmente malgré tout.
Dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU).
- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les quartiers prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale
Le taux d'activité des femmes est préoccupant d'autant qu'elles sont au moins aussi diplômées que la moyenne. Il est inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Il atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.
- Un niveau de diplôme moins élevé.
37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et de complexité et d'opacité au regard de la pluralité d'acteurs et de dispositifs.
- Un manque de coordination et de mise en cohérence des interventions des multiples acteurs, ainsi que de partage d'information, qui pénalise le repérage et l'accompagnement dans un parcours d'insertion des publics éloignés de l'emploi.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Mettre en œuvre le volet développement économique et emploi du projet territorial de cohésion sociale formalisé dans le contrat de ville, autour de deux grands objectifs-cible :
 - Soutenir le développement de l'activité économique pour et dans les quartiers.
 - Fluidifier les parcours d'insertion individualisés vers l'emploi en développant une approche globale, territoriale et intégrée des politiques de l'emploi.
- Organiser un dispositif innovant de coordination et de gouvernance du volet Développement Economique et Emploi du Contrat de Ville, en impliquant au plus près les acteurs économiques du territoire.
- Décloisonner l'action publique et mettre en synergie des acteurs publics et privés de terrain, tout en respectant les compétences de l'Etat, de la Région, du Département (notion de chefs de file) mais aussi de l'ensemble des parties prenantes (Pôle emploi, chambres consulaires...) dans une logique de rationalisation, de complémentarité et de territorialisation de l'action publique.
- Accompagner l'ensemble des acteurs du champ économique et de l'emploi au changement de posture « logiciel » que constitue le contrat de ville nouvelle génération (nouvelle géographie prioritaire, portage intercommunal, contrat

unique et global dans une démarche intégrée, mobilisation du droit commun, co-construction avec les habitants...).

- Construire une culture et des habitudes de travail communes facilitant la « co-élaboration », la « co-opération », la « co-ordination » dans l'intervention publique.
- Constituer un relais local pour la mise en œuvre des politiques publiques de droit commun.

RESULTATS ATTENDUS :

- Disposer d'une gouvernance métropolitaine convergente, élargie et participative sur le développement économique et l'emploi notamment en faveur des quartiers prioritaires.
- S'appuyer sur une ingénierie locale dédiée aux questions de développement économique et à l'emploi.
- Réduire les écarts de taux d'emploi entre habitants des quartiers prioritaires et métropole de Montpellier.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole, Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Département, Ville de Montpellier, Service Public de l'Emploi, acteurs économiques, de l'emploi, de l'insertion (*les chambres consulaires, les SIAE, les fédérations, les organisations patronales... les entreprises, la CAF, le CCAS, les bailleurs, la CDC...*).

PERIMETRE DE L'ACTION

1^{ère} phase (2016-2017) : expérimentation de l'organisation à l'échelle des QPV

2^{ème} phase (à partir de 2018) : extension à l'échelle de la métropole

PUBLICS VISES

Les habitants des quartiers de la politique de la ville en priorité et plus largement l'ensemble des publics éloignés de l'emploi.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : janvier 2016

Date de fin : décembre 2020

FICHE N° 1.2**INTITULE DE L'ACTION :****Observatoire économique de l'emploi et des discriminations**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 - 4 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- nécessité d'observer les métiers, évolutions, prospective sur les métiers au niveau du bassin d'emploi
- observatoire sur les dimensions économique, emploi mais peut être élargi à d'autres questions comme les discriminations. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un observatoire pour collecter des informations, les diffuser pour casser les préjugés, objectiver
- l'observatoire est un outil pour guider l'action et l'évaluer

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants,
- Produire de l'analyse en mutualisant l'information transmise par les partenaires tant publics que privés dans une logique prospective et dynamique par filières stratégiques (analyse des besoins, anticipation des évolutions socioéconomiques...),
- Aider à la réflexion et à la prise de décision dans les orientations des politiques publiques de développement économique et de l'emploi à l'échelle métropolitaine,
- Participer à l'évaluation du volet développement économique et de l'emploi du contrat de ville.

RESULTATS ATTENDUS :

Produire des données et des rapports d'analyses nécessaires :

- à l'orientation des stratégies de développement économique (implantation d'entreprises cibles, développement de clauses sociales sur des marchés porteurs, ..) mises en œuvre sur le bassin métropolitain,
- à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territorialisée (identification des filières et métiers porteurs, en tension, développement de parcours de formation adaptés aux besoins des entreprises et aux publics, évolution prospective des besoins en recrutement...),
- au développement d'une offre adaptée en termes de dispositifs d'insertion,
- à la fiabilisation des informations à diffuser via les réseaux d'information de proximité,
- à l'orientation des actions de Responsabilité Sociétale des entreprises sur la thématique de la lutte contre les discriminations.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Région, Atouts métiers, Département, Ville de Montpellier, SPE, URSSAF, CAF, CCAS, chambres consulaires, INSEE, Face Hérault, acteurs économiques...

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble de la Métropole (voire de la zone d'emploi, à définir) avec des focus sur les différents QPV

PUBLICS VISES
Habitants des QPV
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 - 4 - 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante - Soutenir le développement économique dans les quartiers - Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REPOND

Sur la Métropole de Montpellier, le taux de chômage des actifs de 15 à 64 ans résidant dans certains des quartiers prioritaires (31,5 %) est de 14,8 points supérieur à celui des mêmes actifs de l'unité urbaine métropolitaine (16,7 %).

Ce taux de chômage lui-même n'est qu'un indicateur partiel car il ne prend pas pleinement en compte le différentiel de taux d'activité, une problématique qui touche particulièrement les femmes qui dans certains quartiers prioritaires ne sont que 42,2 % à être actives contre 64,2 % dans l'unité métropolitaine environnante. L'enjeu principal consiste à réduire l'écart de chômage global pour l'ensemble des actifs dans les QPV de celui des unités urbaines environnantes.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Mettre en place des systèmes d'information permettant de mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires des dispositifs et actions de droit commun (des institutions nationales, locales et des collectivités territoriales),
- Développer une "gestion par objectif" des dispositifs de droit commun du développement économique et de l'emploi, relatif aux habitants des quartiers prioritaires
- Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- accroître l'accès aux dispositifs et actions de développement économique et de l'emploi aux publics des QPV,
- réduire l'écart de taux de chômage QPV/unité urbaine,
- Développer des actions favorisant la présence des Services Publics « Emploi » dans les QPV.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Etat, Région, Département, Métropole, Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : SPE, Département, acteurs économiques et autres partenaires...

PERIMETRE DE L'ACTION

Résidents QPV, Opérateurs intervenant/ayant vocation à intervenir.

PUBLICS VISES

L'ensemble des résidents QPV, les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi étant particulièrement visés : population d'origine étrangère, public d'origine étrangère mais relevant de la communauté européenne, publics très faiblement qualifiés, publics isolés, publics féminins fragilisés, public jeunes sans codes ni expériences...

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Soutien au repérage, à l'émergence et à l'amorçage des projets de création d'activités dans les secteurs traditionnels, de l'innovation et de l'ESS****PILIER N° 3 :** Développement de l'activité économique et de l'emploi**ENJEUX N° 1 & 8 :** Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC
IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

La création d'un environnement favorable est la condition sine qua non pour dynamiser le tissu économique déjà existant et rendre attractifs les quartiers à des entrepreneurs potentiels, l'objectif étant la mixité fonctionnelle et la création d'emplois. A partir d'une stratégie de développement économique endogène intégrée à la stratégie globale métropolitaine, il convient de développer une offre de services territorialisés favorisant la détection et l'émergence de projets de création d'entreprise classiques ou relevant de l'Economie Sociale et Solidaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Développer des actions de repérage, de sensibilisation et d'émergence de projets de création d'activités (entreprises, associations, coopératives, entreprises d'insertion...) en direction de porteurs issus des quartiers prioritaires de la ville,
- Sensibiliser les acteurs de proximité (en dehors du réseau d'accompagnement) à la création d'activité et au repérage de porteurs de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage.

RESULTATS ATTENDUS :

- Améliorer l'accès à l'accompagnement à la création et reprise d'activités des habitants des QPV, notamment dans les nouveaux quartiers prioritaires
- Augmenter les projets de création par les habitants issus de ces quartiers

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Métropole, Etat**PARTENAIRES ASSOCIES :** Région, Département, Ville, PFCA34, BGE Montpellier, CRESS LR, AETE, acteurs de l'accompagnement à la création d'activités...**PERIMETRE DE L'ACTION**

Echelle de la Métropole

PUBLICS VISES

Acteurs économiques et habitants des quartiers prioritaires de la Métropole de Montpellier

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :** 2016**Date de fin :** 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Formations longues pluridisciplinaires pour créateurs d'activité et chefs d'entreprises (et conjoints collaborateurs)**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

La création d'un environnement favorable est la condition sine qua non pour dynamiser le tissu économique déjà existant et rendre attractifs les quartiers à des entrepreneurs potentiels, l'objectif étant la mixité fonctionnelle et la création d'emplois. A partir d'une stratégie de développement économique endogène intégrée à la stratégie globale métropolitaine, il convient de développer une offre de services territorialisée dans les domaines du foncier et de l'immobilier d'entreprises et commercial, des ressources humaines, du conseil et de la formation en gestion, des finances....

La zone franche et les autres parcs d'activité développés en périphérie immédiate des quartiers ont rapproché nombre d'entreprises et d'emplois des quartiers qui en étaient dépourvus. Mais il convient aujourd'hui, en faisant levier sur les nouveaux « territoires entrepreneurs » de recentrer les futurs parcs, qui restent indispensables, vers une gestion de l'emploi plus ciblée et de les compléter par une offre constituée au sein des quartiers chaque fois que possible.

Un projet et surtout des interventions tant dans les domaines de l'aménagement (parkings, espaces publics...), de la gestion urbaine de proximité, des équipements et des services, visant à l'attractivité des quartiers en sont un des éléments incontournables.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Développer les compétences pluridisciplinaires nécessaires des porteurs de projet, des chefs d'entreprises et conjoints collaborateurs des quartiers prioritaires,
- Favoriser la création, la consolidation/maintien et le développement de l'activité économique des entreprises des quartiers prioritaires,
- Anticiper et prévenir les risques de défaillance des entreprises.

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître le nombre de création d'entreprise par les habitants de QPV au regard du nombre de bénéficiaires de la formation,
- Augmenter le taux de pérennité des entreprises des QPV

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Département, SPE, PFCA34, CMA34, AETE, acteurs de l'accompagnement à la création d'activités, acteurs économiques...

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la Métropole

PUBLICS VISES

Habitants des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier sans emploi avec une volonté d'élargir aux demandeurs d'emploi hors quartiers prioritaires dans le but de créer de la mixité

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

FICHE N° 1.6

INTITULE DE L'ACTION :
Mobilisation des outils de financement
et d'accompagnement à la création d'activité (traditionnelle et ESS)

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- De nombreuses créations d'entreprise sont de faible envergure financière et ne bénéficient d'aucun concours bancaire, notamment lorsque ceux-ci font état de très faibles apports personnels.
- Les aides au titre de l'APRE (aide au retour à l'emploi) n'ont pas vocation à financer des créations d'entreprises
- Il existe une diversité d'autres financements mobilisables en fonction des besoins des porteurs de projets : le financement solidaire de type microcrédit (Adie, Airdie), les prêts à taux 0 du dispositif NACRE, les prêts d'honneur du réseau Initiative, les garanties France Active, l'avance remboursable PACTE, le fonds de garantie Initiative femme, les Prêt Entreprises et Quartiers et Prêt Economie Sociale et Solidaire de la BPI ainsi que le financement Crowdfunding (dons, prêt, prise de participation) constituent des réponses aux besoins de fonds des porteurs de projets des QPV de Montpellier.
- Faible taux actuel de créateurs d'entreprises issus des QPV bénéficiaires des prêts NACRE

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Permettre à des porteurs de projets à faibles ressources de créer leur entreprise et sécuriser le développement de leur entreprise grâce à des financements et un accompagnement adaptés,
- proposer des outils de financement associés à un accompagnement renforcé permettant aux porteurs de projets des QPV de réaliser leur projets que ce soit lors de la création mais aussi pour le maintien et le développement de l'activité (même au-delà de 3 années d'existence)

RESULTATS ATTENDUS :

- augmenter le nombre d'habitants des QPV bénéficiant des outils de financement existants (microcrédit, NACRE, garantie bancaire, prêt d'honneur) et de l'accompagnement associé à ces outils,
- augmenter le taux de création d'entreprise par les habitants de QPV (ratio porteur de projet accompagné/création)
- baisser le taux de défaillance d'entreprises créées après les habitants des QPV (faute de financements)

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Région, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, CDC, Conseil Départemental, partenaires pour l'émergence de projet (CitéLab), pour le montage de projet (Boutique de Gestion, AETE, Chambres Consulaires CCI et CMA), pour le financement solidaire (Adie, Airdie, Initiative Montpellier, BPI)...

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Personnes habitants dans un QPV majeures ayant un projet de création ou de développement de petites entreprises ou d'activité pouvant être considérée comme indépendante (couveuse, pépinière)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le développement économique a été insuffisamment intégré au sein même des quartiers dans les précédents contrats de la politique de la ville. Ainsi, on constate que :

- la question du développement économique dans les quartiers prioritaires de Montpellier a privilégié la création d'activité dans la zone franche urbaine et dans les parcs d'activité périphériques aux quartiers, avec succès s'agissant du nombre d'entreprises et d'emplois implantés
- dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU).
- Le contrat de ville de nouvelle génération est une opportunité pour promouvoir le développement économique pour et dans les quartiers, intégré à la stratégie économique de la métropole et s'appuyant sur les ressources du quartier.
- Le développement économique ne peut s'envisager indépendamment d'actions concourant à l'attractivité des quartiers (gestion urbaine de proximité, sécurité, centralité...).

Les quartiers en rénovation urbaine laissent apparaître un réel besoin en locaux pour accompagner des implantations d'activités ou de service et parfois de localisation des associations. Ces quartiers peuvent disposer de locaux libres ou sous utilisés voire désaffectés, propriétés de bailleurs sociaux ou privés. Lorsqu'ils sont abandonnés ces locaux sont investis par des usages nuisibles à la tranquillité des habitants des QPV.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique,
- Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires,
- Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers,
- Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV.

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmenter le nombre de création d'activités et d'emplois au sein des QPV
- Renforcer la lisibilité et visibilité de l'offre et de la demande en matière de locaux d'activité et de fonciers
- Accroître le nombre d'entreprises nouvelles pourvoyeuses d'emploi dans les QPV

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Département, bailleurs sociaux, CDC, SERM, bailleurs privés, chambres consulaires...

PERIMETRE DE L'ACTION
Plusieurs QPV à l'échelle de la Ville
PUBLICS VISES
Créateurs de projets souhaitant une localisation dans les QPV issus ou non de ces quartiers. Futurs salariés des activités implantées Tous publics bénéficiant de l'image positive de l'activité économique
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

FICHE N° 1.8**INTITULE DE L'ACTION :
Centres d'affaires des quartiers multi-services**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

De façon générale sur les quartiers prioritaires, la répartition entre entreprises individuelles et sociétés se distingue peu des tendances métropolitaines et la majorité des entreprises n'ont pas de salariés, comme sur le reste du territoire.

Le nombre de créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires est important : 490 créations en 2013 dans les ZUS en vigueur à cette date (davantage en comptant les 12 quartiers prioritaires actuels).

Ceci montre une volonté d'entreprendre de la part des habitants, souvent pour créer leur propre emploi, majoritairement dans les secteurs de la construction (1/3 des établissements actifs, contre 11% pour le reste de la ville), mais aussi des services (20%) et du commerce (17%).

Les statistiques révèlent toutefois une certaine fragilité du tissu économique local (26% des établissements qui existaient en 2013 ont été créés dans l'année), conséquence du contexte économique difficile mais également d'un manque d'accompagnement et de suivi des jeunes entrepreneurs. De plus, le contexte local immobilier fait qu'un nombre important de jeunes entreprises ont du mal à démarrer leur activité dans des locaux décents et à prix raisonnable.

Toute initiative visant à proposer à des jeunes entreprises un lieu d'accueil et d'hébergement - temporaire ou plus durable - complété de services d'accompagnement, répondra à l'évidence à un besoin.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Favoriser la mixité fonctionnelle et l'attractivité économique des quartiers en développant une offre d'immobilier d'activité et de services associés,
- Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services),
- Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises,
- Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier)
- Favoriser la création, la consolidation et le développement de l'activité économique dans les quartiers prioritaires,

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs
- Accroître la pérennité des entreprises des QPV

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Région, Département, bailleurs sociaux et privés, CDC, SERM, chambres consulaires, opérateurs de la création d'activité ...

PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV préalablement identifiés
PUBLICS VISES
Porteurs de projet de création d'entreprise dans les QPV...
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : Etude d'opportunité/faisabilité opérationnelle suite à l'identification d'un (de) lieu(x) : 2016 Mise en activité : 2017 - 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 1.9

INTITULE DE L'ACTION :

Valorisation des entrepreneurs des quartiers au travers des concours

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

La création d'un environnement favorable est la condition sine qua non pour dynamiser le tissu économique déjà existant et rendre attractifs les quartiers à des entrepreneurs potentiels, l'objectif étant la mixité fonctionnelle et la création d'emplois. A partir d'une stratégie de développement économique endogène intégrée à la stratégie globale métropolitaine, il convient de développer une offre de services territorialisée dans les domaines du foncier et de l'immobilier d'entreprises et commercial, des ressources humaines, du conseil et de la formation en gestion, des finances....

La zone franche et les autres parcs d'activité développés en périphérie immédiate des quartiers ont rapproché nombre d'entreprises et d'emplois des quartiers qui en étaient dépourvus. Mais il convient aujourd'hui, en faisant levier sur les nouveaux « territoires entrepreneurs » de recentrer les futurs parcs, qui restent indispensables, vers une gestion de l'emploi plus ciblée et de les compléter par une offre constituée au sein des quartiers chaque fois que possible.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Impulser via la mise en œuvre de concours l'envie d'entreprendre et de créer
- Valoriser et promouvoir la création et le développement économique de l'entreprise (dans et pour les quartiers mais pas exclusivement) en direction des porteurs de projet issus des quartiers prioritaires grâce aux concours
- Rendre visibles les parcours
- Modifier l'image du quartier en valorisant tous ceux qui ont du talent et en récompensant les initiatives d'entreprendre

RESULTATS ATTENDUS :

- Rendre visible et lisible l'ensemble des concours,
- Augmenter le nombre de participants aux concours « de droit commun » issus des quartiers prioritaires,
- Accroître le nombre de création d'activités en suscitant l'envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires grâce à la pédagogie de l'exemple

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Etat, Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Département, ville, CDC, SPE, acteurs économiques, chambres consulaires, acteurs de la création d'activité...

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole et QPV

PUBLICS VISES

Habitants des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier avec un projet de création d'entreprise et/ou ayant déjà créé leur activité avec une volonté d'élargir aux porteurs de projet et/ou créateurs hors quartiers prioritaires

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

FICHE N° 1.10

INTITULE DE L'ACTION :

Animation des réseaux territoriaux d'entrepreneurs dont ZFU-TE

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le développement économique a été **insuffisamment pris en compte dans les précédents contrats** de la politique de la ville. Ainsi, on constate que :

- le développement économique dans les quartiers prioritaires de Montpellier a permis de structurer une offre de services ante-crédation, privilégiant les phases émergence et création d'activité avec des effets positifs mais au détriment des **questions de consolidation et développement d'activités dans ces territoires**,
- dans les quartiers prioritaires ayant une activité économique relativement importante (Prés d'Arènes, Figuerolles et dans une moindre mesure la Mosson), la **présence d'entreprises semble insuffisamment profiter aux actifs résidant sur ces territoires** malgré des dispositifs incitatifs tels que la Zone Franche Urbaine (ZFU),
- une **surreprésentation des entreprises individuelles et plus généralement d'acteurs économiques fragiles** (associations, TPE/PME, Professions libérales) qui invite à repenser les modèles économiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires sous l'angle de la coopération, voire de la mutualisation à l'aune de l'Economie Sociale Solidaire,
- un **manque de connaissance partagé des entreprises** installées dans les territoires prioritaires de Montpellier et en particulier dans la zone franche urbaine et les territoires en rénovation urbaine.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Participer à la **mixité fonctionnelle et à l'attractivité des territoires** prioritaires de Montpellier par le soutien des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...) et l'implantation d'activités nouvelles,
- **Consolider et développer l'activité économique des entreprises installées** dans les quartiers prioritaires par la mise en place d'une interface de proximité (accès aux partenaires et offres du territoire) et par la mise en réseau des acteurs économiques permettant ainsi de rompre l'isolement, de développer son réseau professionnel, de créer des opportunités d'affaires...,
- **Améliorer les conditions de vie des habitants** des quartiers prioritaires et en particulier **la situation de l'emploi** en créant des ponts, des opportunités de rencontre rapprochant les deux mondes, entreprises et habitants des quartiers prioritaires,
- **Favoriser l'accès aux dispositifs** ZFU-Territoires, aux mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité et à toutes actions de **droits commun et spécifiques** du contrat de ville (cf. fiches opérationnelles) concourant à la **sécurisation des acteurs économiques**.

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître le taux de pérennité des entreprises des QPV,
- Augmenter le nombre d'emplois et de stages au sein des entreprises des QPV et la part des habitants,
- Renforcer la connaissance partagée du tissu économique de proximité et de l'impact des dispositifs et mesures d'aides aux acteurs économiques,
- Accroître l'implantation d'entreprises nouvelles pourvoyeuses d'emploi dans et pour les habitants des QPV.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Métropole, Etat PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Département, Région, CDC, SPE, PFCA34, chambres consulaires, acteurs de l'accompagnement à la création d'activités, structures de financement et d'hébergement de projet, réseaux et clubs d'entreprises, acteurs économiques...
PERIMETRE DE L'ACTION
L'ensemble des QPV avec un déploiement prioritaire sur la ZFU-TE Mosson et sur la zone d'activité Tournezy
PUBLICS VISES
Les acteurs économiques (TPE, PME, artisans, commerces, associations...) installés dans les quartiers prioritaires et les habitants de ces territoires
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic territorial partagé produit dans le cadre du processus d'élaboration du Contrat de Ville a mis en exergue les constats suivants :

- Un phénomène de méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles et plus généralement du monde de l'entreprise.
- Une pluralité d'acteurs (Mission locale, CIO, Pôle Emploi, CRIJ, PIJ, CIDFF, associations de proximité, Espaces Publics Numériques, médiathèques, maisons pour tous, centres sociaux...) sur le territoire et dans le champ de l'information et de l'orientation avec des attributions et des labels différents (Information Jeunesse, LAM, NetPublic...) rendant le paysage complexe et peu lisible tant pour les professionnels que les publics.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et insuffisamment connectés aux écosystèmes économiques.
- Une fracture numérique dans les quartiers politique de la ville davantage liée à un manque et une diversité de pratiques et d'usages plutôt que d'un déficit d'équipement avec des disparités variables selon divers facteurs : le niveau d'éducation, de revenu, l'âge, le sexe...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015 consacre un axe prioritaire relatif aux questions « *d'information et d'orientation* » des publics des quartiers prioritaires dans le cadre du pilier développement économique et emploi.

A ce titre, l'objectif global est de « *développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants à l'échelle infra-départementale en vue de favoriser l'orientation tout au long de la vie* ».

Il s'agit dans ce cadre de décliner et organiser des programmes d'actions partagées à différentes échelles de territoires, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont la Région est chef de file, en articulation étroite avec l'Etat.

OBJECTIFS :**STRATEGIQUES :**

- Faciliter l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville à l'offre de service en matière d'Accueil, d'information et d'orientation, spécifiquement autour des questions d'emploi et d'insertion, afin d'organiser les conditions permettant le relais de second niveau ; et ainsi bénéficier pleinement des outils et dispositifs permettant d'être acteur de leur parcours professionnel tout au long de la vie.
- Développer la qualité de l'accueil en privilégiant une présence physique d'agent(s) dont la mission est de recevoir, écouter, guider, accompagner les publics des QPV dont beaucoup ont des appréhensions ou des difficultés à s'exprimer, à exprimer leur (s) demande (s) du fait de leur statut social et/ou de leur non maîtrise de la langue.

- OPERATIONNELS : • Accompagner l'émergence d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques. • Renforcer et compléter le maillage territorial. • Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs. RESULTATS ATTENDUS : - Améliorer la visibilité et lisibilité de l'offre de services de chaque acteur de l'emploi, de la formation, de l'insertion..., - Augmenter la fréquentation des publics des quartiers prioritaires au sein des lieux d'accueil de proximité dont Espaces Publics Numériques.
PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Région (SPRO), Métropole et Ville PARTENAIRES ASSOCIES : l'Etat, Pôle Emploi, le Département, Atouts Métiers LR, les acteurs locaux intervenant autour de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (Mission Locale, CIO, CRIJ, etc....), les Universités, les acteurs intervenant au sein des quartiers autour d'Espaces Publics Numériques et de lieux d'accueil de proximité (associations, médiathèques, maisons pour tous, etc....), organismes de formation, ainsi que les acteurs économiques (Chambres consulaires, OPCA, branches professionnelles, réseaux et Clubs d'entreprise dont Face Hérault, entreprises, etc....).
PERIMETRE DE L'ACTION
Echelle métropolitaine et l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.
PUBLICS VISES
Toute personne notamment des QPV, quelle que soit sa situation ou son âge, en recherche d'information, d'orientation et de conseils pour organiser son parcours professionnel tout au long de la vie.
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 – Engagement de l'état des lieux et constitution du groupe de travail à l'échelle métropolitaine dans le cadre du SPRO. 2016 – Lancement des actions et mise en place des outils collaboratifs (création du portail unique, etc....). Date de fin : Développement des actions sur la durée du Contrat de Ville.

INTITULE DE L'ACTION :**Faciliter l'accès aux évènements « Métiers » sur le territoire**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le diagnostic territorial partagé produit dans le cadre du processus d'élaboration du Contrat de Ville a mis en exergue les constats suivants :

- Un phénomène de méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles et plus généralement du monde de l'entreprise.
- Une pluralité d'acteurs (Mission locale, CIO, Pôle Emploi, CRIJ, PIJ, CIDFF, associations de proximité, Espaces Publics Numériques, médiathèques, maisons pour tous, centres sociaux...) sur le territoire et dans le champ de l'information et de l'orientation avec des attributions et des labels différents (Information Jeunesse, LAM, NetPublic...) rendant le paysage complexe et peu lisible tant pour les professionnels que les publics.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et insuffisamment connectés aux écosystèmes économiques.
- Une fracture numérique dans les quartiers politique de la ville davantage liée à un manque et une diversité de pratiques et d'usages plutôt que d'un déficit d'équipement avec des disparités variables selon divers facteurs : le niveau d'éducation, de revenu, l'âge, le sexe...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Le contrat de ville de Montpellier Méditerranée Métropole signé le 10 juillet 2015 consacre un axe prioritaire relatif aux questions « *d'information et d'orientation* » des publics des quartiers prioritaires dans le cadre du pilier développement économique et emploi.

A ce titre, l'objectif global est de « *développer et améliorer la connaissance partagée des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants à l'échelle infra-départementale en vue de favoriser l'orientation tout au long de la vie* ».

Il s'agit dans ce cadre de décliner et organiser des programmes d'actions partagées à différentes échelles de territoires, en lien étroit et en complémentarité du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont la Région est chef de file, en articulation étroite avec l'Etat.

OBJECTIFS :

- Rendre plus lisible et coordonner l'offre en matière d'évènementiel notamment « métiers » (au travers de la mise en place d'un calendrier numérique partagé),
- faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité (dont les acteurs associatifs) intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville.
- Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les évènements « Métiers ».
- Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'évènements « forts ».

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation de la fréquentation lors des évènements « Métiers » des publics, hors des circuits d'accompagnement et de suivi, qui ont le sentiment que ces évènements ne les concernent pas.
- Augmentation des taux de fréquentation des publics « Politiques de la Ville » au sein du réseau des acteurs de l'Accueil, Information, Orientation.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Région (SPRO), Métropole et Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : l'Etat, Pôle emploi, le Département, Atouts Métiers LR, les acteurs locaux intervenant autour de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (Mission Locale, CIO, CRIJ, etc....), les Universités, les acteurs intervenant au sein des quartiers autour d'Espaces Publics Numériques et de lieux d'accueil de proximité (associations, médiathèques, maisons pour tous, etc....), organismes de formation ainsi que les acteurs économiques (Chambres consulaires, OPCA, branches professionnelles, réseaux et Clubs d'entreprise dont Face Hérault, entreprises, etc....).

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle métropolitaine et l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Habitants des quartiers Politique de la Ville, quelle que soit leur situation ou l'âge, en recherche d'information, d'orientation et de conseils pour organiser leur parcours professionnel tout au long de la vie.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015 / 2016

Date de fin : durée du Contrat de Ville.

FICHE N° 1.13**INTITULE DE L'ACTION :****Repérage des publics et coordination de proximité des acteurs**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un taux de pauvreté deux fois supérieur
Montpellier fait partie des grandes villes les plus pauvres de France : le taux de pauvreté atteignant 27% contre 14% à l'échelle nationale. Les quartiers intégrés à la politique de la ville se distinguent comme étant les territoires les plus concernés par les problématiques de pauvreté monétaire, avec deux quartiers extrêmement touchés : la Mosson et le Petit Bard. Ainsi, sur ces deux territoires, le taux de pauvreté atteint respectivement 59 et 45%, c'est-à-dire que 59% de la population de la Mosson vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté (977 € par mois et par unité de consommation en 2011). Cela concerne 14 330 personnes sur la Mosson et 3 930 sur le Petit Bard.
- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les Quartiers Prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- Les femmes en retrait du marché du travail, confirmant la tendance nationale
Le taux d'activité des femmes est préoccupant d'autant qu'elles sont au moins aussi diplômées que la moyenne. Il est inférieur de 15 points entre les quartiers prioritaires et la ville de Montpellier hors QPV. Il atteint 64% sur le quartier de la Mosson avec une baisse de 20% entre le recensement de 1999 et 2010, alors que dans le même temps, il augmentait (+ 6%) sur le reste de la ville.
- Un niveau de diplôme moins élevé.
37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Un effet de cloisonnement renforcé par la segmentation des champs d'intervention et des programmes (social/insertion/formation/emploi) et de complexité et d'opacité au regard de la pluralité d'acteurs et de dispositifs
Un manque de coordination, de mise en cohérence des interventions institutionnelles et associatives et de partage d'information nuit au repérage et à l'accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi (cf. millefeuille institutionnel)...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec »,
- Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV,
- Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement,

RESULTATS ATTENDUS :

- augmenter le nombre de personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville accompagnées dans le cadre de parcours vers l'emploi ;
- renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement,
- développer un réseau d'acteurs collaboratif et territorial,

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Métropole et Etat PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Ville de Montpellier, SPE et prescripteurs (Pôle emploi, MLJ3M, CIO, MPT...), les associations de proximité, les organismes de formation, les branches professionnelles, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique...
PERIMETRE DE L'ACTION
Expérimentation du dispositif sur l'ensemble des QPV
PUBLICS VISES
Personnes des quartiers de la Politique de la Ville éloignés de l'emploi et en situation de précarité.
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : janvier 2016 Date de fin : décembre 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Plateforme linguistique d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEU N° 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

La connaissance, l'usage de la langue française constituent un moyen, une nécessité voire une condition incontournable de l'inclusion sociale, économique et citoyenne de tous les publics.

Ces dernières années, l'évolution des politiques publiques a conduit à structurer l'offre de formation linguistique en deux grands axes : la lutte contre l'illettrisme et contre la non maîtrise de la langue française par les populations immigrées non francophones (dont les publics en situation d'alphabétisation).

Pour les problématiques relevant « de la maîtrise de la langue française des publics migrants », le processus de structuration voire de catégorisation de l'offre et des publics s'est accentué en priorisant les étrangers « primo-arrivants » au détriment des publics dits « hors Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) », cantonnés à une offre de proximité à but « socialisante » appelée Actions Socio Linguistiques (ASL) insuffisante qualitativement et quantitativement.

Autrement dit, dans le domaine de la formation linguistique à visée socialisante, il n'existe pas de politique de droit commun. Cette absence de politique structurée produit une hétérogénéité des réponses et par-là même une inégalité de traitement entre les différents demandeurs de formation.

Au-delà même de ces constats portant sur l'offre, les besoins restent conséquents en particulier pour les quartiers prioritaires qui concentrent des adultes de bas niveau de qualification dont une part significative de populations immigrées.

Enfin, pour passer d'une situation de simple financeur d'actions à celle de porteur d'une politique publique structurée, les signataires du contrat de ville devront s'assurer, d'une part que l'offre de formation offerts aux usagers ne se réduisent pas à celle des associations de proximité dite « ASL » et d'autre part, qu'une vision convergente se construise autour de la question de la formation linguistique via notamment la mise en place d'outils (instances de gouvernance dédiées, schéma directeur...).

A ce titre, la création d'une plateforme d'évaluation et de suivi des parcours comme lieu commun de recensement et de gestion des demandes de formation linguistique pour des personnes non francophones dont un certain nombre en situation d'analphabetisme peut contribuer à l'émergence d'une politique publique organisée sur le territoire métropolitain.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Développer des parcours linguistique d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française sur la Métropole de Montpellier via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs,
- Améliorer la connaissance, structuration et visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones et en particulier en situation d'alphabétisation et pour les prescripteurs.
- Faciliter l'orientation des publics et vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation,
- Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles.
- Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques)

RESULTATS ATTENDUS :

Pour les « commanditaires » (comité des financeurs et/ou comité de pilotage dédiés) :

- une meilleure connaissance, structuration et visibilité de l'offre de formation pour les publics non francophones et en particulier en situation d'alphabétisation.
- un recueil d'éléments de connaissances nécessaires à l'analyse des besoins et notamment ceux des publics résidant dans les quartiers prioritaires (actualisation via une base de données spécifique).
- une mesure de l'adéquation entre l'offre et la demande, et l'identification des besoins non couverts, en vue notamment d'ajuster l'offre de formation.
- l'élaboration de bilans quantitatifs et qualitatifs de l'action.
- l'inscription des apprenants dans un parcours visant à leur permettre d'accéder aux dispositifs de droit commun.
- la promotion de l'égalité de traitement pour l'ensemble des publics n'ayant pas accès aux dispositifs de droit commun.

Pour les prescripteurs :

- bénéficier de bilans/synthèses individuels qui sont une aide à la décision et réajustement des stratégies et pratiques professionnelles.
- Une meilleure lisibilité en retour des processus et pratiques d'accueil et d'orientation mis en œuvre par chacun des prescripteurs par rapport aux publics non francophones (et en particulier en situation d'alphabétisation).

Pour les associations de proximité :

- bénéficier de bilans/synthèses individuels, de qualité des publics, qui faciliteront la constitution de groupes d'apprentissage et l'inscription des apprenants dans un parcours de formation.
- harmoniser les pratiques en termes de références et de qualité pédagogiques en favorisant le développement des outils-soutiens d'enseignement et des compétences des intervenants auprès des publics.
- faire office d'outil d'observation et d'analyse des besoins, des parcours et des offres de formation linguistique sur le territoire métropolitain en améliorant la « traçabilité des publics accueillis »
- contribuer et faciliter les actions de mise en relai avec les autres dispositifs existants sur le territoire si la personne y est éligible

Pour les apprenants (bénéficiaires) :

- un accueil, une évaluation des compétences langagières et un positionnement selon un référentiel pédagogique commun (CECRL de préférence) pour toute personne exprimant un besoin, une demande d'apprentissage de la langue française et ne relevant pas des dispositifs de droit commun (OFII, Cap compétences clés...)
- une orientation vers la formation linguistique existante sur le territoire la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation.
- un suivi de son parcours de formation qui comprendra des temps d'évaluation intermédiaire des compétences langagières acquises, un accompagnement-conseil dans ses démarches et vers la réalisation de ses projets et qui mobilisera les relais et ressources de droit commun les plus adéquats.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Etat et Région

PARTENAIRES ASSOCIES : Département, Métropole, Ville, CAF, OFII, SPE, associations de proximité, CRIA Asmoune, Atout métiers, Université Paul Valéry, INSEE, MAI...

PERIMETRE DE L'ACTION

Installation de la plate-forme au centre-ville de manière à être accessible à l'ensemble des quartiers politique de la ville. Possibilité de réaliser des évaluations in-situ au sein des équipements de quartiers (MPT, centres sociaux voire associations de proximité).

PUBLICS VISES

Tous publics non francophones d'origine n'ayant pas accès aux dispositifs de droits commun (OFII, Cap compétences clés...) et résidant sur la métropole de Montpellier en particulier QPV.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Janvier 2016 (rédaction d'un cahier des charges, lancement d'un appel d'offres, recherche de financements et de locaux, formation des acteurs). Démarrage effectif : Septembre 2016

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Renforcement et développement des actions et formations linguistiques**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEU N° 4 : favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- La formation linguistique des publics migrants est à la lisière de plusieurs politiques publiques en pleine mutation : formation professionnelle, politique de la ville, intégration, action sociale.
- Un processus de structuration voire de catégorisation de l'offre et des publics s'est accentué qui priorise aujourd'hui les étrangers « primo-arrivants » au détriment des publics installés depuis plus de 5 ans sur le territoire et jusqu'ici concernés par les dispositifs « hors Contrat d'Accueil et d'Intégration » de l'OFII et « OEPRE » de l'Education Nationale et qui n'y ont plus accès.
- Le transfert de la compétence « lutte contre l'illettrisme » de l'Etat vers la Région s'est notamment traduite par la mise en place du dispositif « CAP Compétences Clés » accessible aux personnes en situation d'illettrisme (degrés 1 à 2 du référentiel ANLCI) mais également au public « Français Langue Etrangère » (FLE) détenant à minima à l'oral un niveau A1 du « Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues » (CECRL).
- Cependant, les besoins sur le plan langagier restent conséquents en particulier pour les quartiers prioritaires qui concentrent des adultes de bas niveau de qualification dont une part significative de populations immigrées non ou peu francophones relevant du FLE ou de l'alphabétisation.
- L'offre accessible à ces publics, appelée Actions Socio Linguistiques (ASL) est insuffisante qualitativement et quantitativement :
 - ↳ Le budget moyen d'une action « ASL » en Languedoc-Roussillon est de 26 000 €/an pour une association de proximité contre 146 000 €/an pour un Organisme de Formation. « Les financements conditionnent l'offre de service »,
 - ↳ Au-delà des objectifs d'autonomie socio-culturelle, un apprenant sur deux des « ASL » poursuit un objectif d'insertion professionnelle...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics,
- Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmenter et diversifier l'offre d'action et de formation linguistiques
- Accroître le nombre de parcours d'apprentissage linguistique lisibles pour les apprenants et les acteurs sur le territoire
- Favoriser l'autonomie des habitants notamment dans la mise en œuvre d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Etat et Région PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville de Montpellier, CAF, OFII, SPE, Atout Métiers, le CRIA Asmoune, les associations de proximité et les organismes de formation, les réseaux ARC et RAPSOL3M...
PERIMETRE DE L'ACTION
Echelle métropolitaine avec un focus sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville.
PUBLICS VISES
Public immigré maîtrisant peu ou pas la langue française. Public ne relevant pas des dispositifs « CAI », « OEPRE » et « CAP Compétences Clés » et résidant les QPV en priorité
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :

Actions pour lever les freins d'accès à l'emploi et à la formation

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les freins majeurs relevés lors du diagnostic, tout public confondu :

- La non maîtrise de la langue française (Illettrisme, FLE et Alpha) et son financement
- Les difficultés liées à la garde des enfants **et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours professionnel et de formation (svt à temps plein)**
- Les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques)
- L'absence de mobilité (permis et moyen de locomotion autonome)
- **L'absence de maîtrise de codes sociaux résultant des différences culturelles**
- **Le manque de qualification et/ou d'expérience**
- **La méconnaissance des codes du travail ou de l'entreprise (communication verbale et non verbale inappropriée)**

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Lever certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation relevés lors du diagnostic partagé du Contrat de ville de Montpellier :

- l'absence de maîtrise de codes sociaux résultant des différences culturelles
- la méconnaissance des codes du travail ou de l'entreprise (communication verbale et non verbale inappropriée)
- les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques)
- les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours professionnel et de formation (svt à temps plein)
- le manque de mobilité (permis et moyen de locomotion autonome)

RESULTATS ATTENDUS :

- Améliorer l'**employabilité** des publics résidants en QPV
- Rendre plus **cohérents** et plus **efficaces** les parcours d'accompagnement vers l'emploi et la qualification

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Etat et Département

PARTENAIRES ASSOCIES : service public de l'emploi, associations et structures compétentes en matière de maîtrise de la langue, IAE, APS 34, Face H, associations de quartiers, partenaires du champ du théâtre, de la communication, de la vidéo, du multimédia...

PERIMETRE DE L'ACTION
L'ensemble des QPV est visé, les publics les plus fragiles et les plus éloignés sont particulièrement visés
PUBLICS VISES
L'ensemble des QPV est visé, les publics les plus fragiles et les plus éloignés sont particulièrement visés : population d'origine étrangère, public d'origine étrangère mais relevant de la communauté européenne, public très faiblement qualifiés, publics isolés, publics féminins fragilisés, public jeunes sans codes ni expériences...
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016

INTITULE DE L'ACTION :**Expérimentation de formations courtes adossées à des situations de travail****PILIER N° 3 :** Développement de l'activité économique et de l'emploi**ENJEU N° 4 :** Favoriser les parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences de base**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Un chômage nettement supérieur sur les quartiers prioritaires de Montpellier au regard du reste du territoire. (indice de chômage estimé (DEFM Cat. ABC) à 34% dans les Quartiers Prioritaires, contre 23% dans la ville hors QPV, soit supérieur de 11 points). Sur certains quartiers comme celui de la Mosson, l'indice de chômage estimé atteint 47% (ensemble de la population active).
- 37% des jeunes de 17 à 24 ans non scolarisés et résidant dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont sans diplôme (ou titulaires du Diplôme National du Brevet) contre 19% à l'échelle de ville hors QPV. Fait très inquiétant, ce taux atteint 54% sur la Mosson.
- Les savoirs-être notamment compétences psycho-sociales et relationnelles ainsi que les prérequis professionnels, ne sont pas ou peu maîtrisés en particulier chez les jeunes. Dans certains cas de recrutements (exemple en Emplois d'Avenir), elles auraient pu compenser un niveau de qualification et de savoir-faire moindre.
- Un rejet de toute forme d'apprentissage « scolaire » pour des jeunes ayant eu un parcours scolaire difficile pour ne pas dire chaotique entraînant une perte d'estime de soi, de confiance envers les adultes et des institutions.
- Une méconnaissance des métiers, des secteurs porteurs, des formes d'emploi possibles, des possibilités d'évolution et plus généralement du monde de l'entreprise.
- L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) est insuffisante au regard des besoins des habitants et en particulier des jeunes pourtant elle constitue une des rares opportunités d'intégrer le marché du travail.
- L'offre est visible et conséquente pour les problématiques relevant de « l'illettrisme » mais la demande se révèle avec difficultés. Ainsi, les personnes en situation d'illettrisme développent des stratégies de contournement, d'évitement et de compensation en lecture et écriture pour vivre avec leurs difficultés ...

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'enjeu est de susciter l'appétence au savoir et à l'apprentissage, en particulier pour les jeunes qui rejettent souvent toute forme d'enseignement de type « scolaire ». Il s'agit donc de les remettre en situation d'apprendre à partir de mises en activité dont ils perçoivent le sens et les enjeux pragmatiques et dans lesquelles ils ne se sentent pas mis en danger.

Des méthodes, pédagogies et dispositifs novateurs qui s'appuient notamment sur la notion « d'apprentissage dynamique » et privilégient la forme de « l'alternance » pourront être mobilisées afin de favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences à maîtriser qui facilitent l'insertion professionnelle.

OBJECTIFS :

- Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (notamment Cap avenir, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable,
- faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés,
- Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville,
- Participer à la lutte contre l'illettrisme,

RESULTATS ATTENDUS :

- Développer les connaissances et compétences de base nécessaire à l'accès à une formation ou un emploi (savoir-faire relationnel et communicationnel),
- Améliorer l'accès à la qualification en direction des habitants des quartiers politique de la ville,
- Favoriser l'accès à l'emploi en particulier pour les jeunes,
- Proposer des modules de formation en communication professionnelle

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Région et Etat (DDCS/DIRECCTE/SGAR),

PARTENAIRES ASSOCIES : « Bloc communal » (Métropole et Ville), les prescripteurs (Pôle emploi, MLJ3M, CIO, MPT...), Atout Métiers, le CRIA Asmoune, les associations de proximité, les organismes de formation, les branches professionnelles, les structures de l'Insertion par l'Activité Economique...

PERIMETRE DE L'ACTION

Expérimentation sur des situations de travail collectives localisées dans la métropole et qui concerne des personnes des quartiers de la Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Personnes éloignées de l'emploi en situation d'illettrisme avec une priorité pour les jeunes des quartiers de la politique de la ville ayant des difficultés sur les savoirs de base.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Plateforme collaborative métropolitaine clause sociale**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les clauses sociales permettent de réserver, par le biais de la commande publique, du temps de travail à des personnes en difficultés particulières d'accès à l'emploi. Cet outil bénéficie notamment aux personnes en recherche d'emploi résidents les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour autant, on observe les obstacles suivants :

- L'absence d'un guichet territorial unique et partenarial,
- des clauses sociales intégrées à des marchés parfois inadaptés (trop petits, trop grands, trop techniques, ...),
- des clauses sociales appliquées de façon trop modeste par certains maîtres d'ouvrage,
- un manque de cohérence des acteurs de la clause sociale (rédaction, exigences d'embauche,...),
- une définition trop large du public éligible, recrutement excluant les plus éloignés de l'emploi,
- une faible diversification des emplois réservés à l'insertion (principalement manœuvre BTP),
- des difficultés à construire des parcours d'insertion (manque de visibilité des emplois à pourvoir, absence de vision en temps réel de tous les marchés clausés),
- l'absence de suivi socioprofessionnel du salarié dans certains cas,
- des clauses qui constituent une des rares opportunités d'intégrer le marché de l'emploi pour les jeunes sans qualification, ni diplôme des quartiers prioritaires.
- des tensions qui conduisent aux blocages de chantiers notamment dans les QPV.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maîtres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs,
- Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion,
- Diversifier les secteurs "clausés" grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises,
- Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel,
- Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés »

RESULTATS ATTENDUS :

- Accroître quantitativement et qualitativement les clauses sociales dans les marchés publics et privés sur le territoire de Montpellier,
- Augmenter le nombre d'offres d'emploi (pérennes et qualifiant) pour le public le plus éloigné du monde du travail, notamment les habitants des QPV.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Région, Département, donneurs d'ordre (Communes, bailleurs - ACM, SERM, TAM...), SPE, Mission interinstitutionnelle clause sociale 34, acteurs de l'insertion par l'activité économique, bailleurs, acteurs économiques, les branches professionnelles, les organismes consulaires...

PERIMETRE DE L'ACTION
Echelle de la métropole avec priorité pour les QPV.
PUBLICS VISES
- Demandeurs d'emploi en difficulté particulière (en agrément IAE, jeunes qualif infra V, DE de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés), - Entreprises répondant aux marchés publics, - Acheteurs publics intervenant sur la Métropole, - Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : janvier 2016 Date de fin : décembre 2020

INTITULE DE L'ACTION :

Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la métropole

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- L'insertion par l'activité économique (IAE) est un des rares dispositifs qui permette aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier de contrats de travail liés à un accompagnement renforcé favorisant leur insertion professionnelle de manière durable.
- L'insertion par l'activité économique (IAE) ne touche pas assez les jeunes décrocheurs des quartiers. Les critères d'éligibilité permettant l'accès aux chantiers d'insertion excluent les jeunes des QPV décrocheurs de niveau infra V
- L'offre d'insertion par l'activité économique est insuffisante sur le territoire métropolitain, au regard des besoins des habitants des QPV et plus particulièrement des jeunes.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- **Favoriser l'apprentissage** des savoirs de bases et des savoirs-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la **connaissance** des codes du marché du travail et de l'emploi **notamment en faveur des jeunes de bas niveau de qualification des quartiers prioritaires.**
- **Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi** de façon à diversifier les activités, augmenter les SIAE en nombre et en supports diversifiés.
- **Consolider les structures existantes**, avec un soutien au démarchage commercial et un accès à la commande publique (voire fiche « Plateforme collaborative clause sociale »)

RESULTATS ATTENDUS :

- **Augmenter significativement la part des jeunes dans les SIAE,**
- Accroître le **volume des contrats de travail relevant de l'IAE** sur le territoire de la Métropole,
- Favoriser l'approche **filière pour le développement économique** des structures de l'IAE.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Etat et Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Département, SPE, Fédérations et associations des SIAE...

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Publics en insertion

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Janvier 2016

Date de fin : décembre 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Développement des compétences numériques dont école du numérique**

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**Problématique**

L'ensemble de l'économie est traversé et transformé par le numérique. Montpellier Méditerranée Métropole a réussi à faire labelliser French Tech, son territoire fort dynamique en la matière.

Pour autant, victime de son fort développement, le numérique connaît des difficultés de recrutement et offre de réelles perspectives en matière d'emplois dès à présent et dans les années à venir. Les besoins de formation et de compétences sont massifs dans un contexte où l'offre de formation doit se développer et se structurer. En outre, cette nouvelle industrie territoriale n'est pas encore un levier de développement de l'emploi, notamment des quartiers, compte tenu des inadéquations des profils locaux aux besoins des entreprises du secteur.

Forte de ce constat, Montpellier Méditerranée Métropole s'est donnée pour objectif de répondre aux besoins d'emplois dans le secteur du numérique et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers - en particulier de ceux qui ne suivent pas de formation et n'occupent pas d'emploi - et plus largement de tous les publics en reconversion. Pour cela, et accord avec les termes de la Grande École du numérique, le projet vise à structurer sur l'ensemble du territoire une offre de formations et d'actions d'insertions, permettant d'intégrer la diversité au sein de la filière du numérique ainsi que répondre aux besoins en recrutement d'un secteur d'activité en mutation permanente.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Mettre en place un système d'actions d'insertions et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ;
- Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ;
- Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes vers les métiers du numérique ;
- Créer des passerelles entre les différents dispositifs ainsi qu'avec l'enseignement supérieur classique afin de favoriser les actions de rattrapage et de réorientation des jeunes décrocheurs vers les cursus initiaux en réaffirmant le rôle des établissements de formation dont les établissements publics d'enseignement supérieur qui sont déjà en capacité de former sur le numérique ;
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville.
- Aider au développement et à la sécurisation des entreprises de la french tech en menant des analyses prospectives des besoins en GPEC et professionnalisant la gestion des ressources humaines dans les TPE/PME de la filière numérique.

RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser l'adéquation de l'offre et la demande en matière d'emploi dans le secteur du numérique
- Réduire le taux de chômage différentiel (11%) entre QPV et hors QPV
- Développer l'attractivité (économique) du territoire en favorisant l'innovation et l'exemplarité.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Métropole et Etat PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Région, Département, SPE, acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion par l'activité économique, Entreprises de la FRENCH TECH, rectorat, université, écoles locales et nationales spécialisées dans le numérique...
PERIMETRE DE L'ACTION
Métropole avec focal sur les QPV
PUBLICS VISES
Entreprises locales et habitants des quartiers prioritaires de la Métropole de Montpellier mais pas exclusivement
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2015 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences - Territorialisée (GPEC-T)****PILIER N° 3 :** Développement de l'activité économique et de l'emploi**ENJEUX N° 1 & 8 :** Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

S'il est nécessaire de bien connaître les spécificités, les niveaux de qualification et les freins à l'emploi des publics QPV, il est tout autant fondamental de bien identifier et anticiper les besoins en compétences et en qualification des entreprises du bassin ainsi que leur capacité à proposer des emplois.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

Pour une entreprise, la fonction RH est un facteur essentiel de sa pérennité et de son développement : identification des compétences nécessaires, pratiques d'embauches, d'intégration, management, performance, fidélisation, capital humain, climat social. En cela, l'apparition et le déploiement des démarches internes de **GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) ces dix dernières années ont pu fournir une solution opérationnelle aux grandes et moyennes organisations. Les petites entités sont quant à elles peu dotées en fonction support et souvent en demande d'outils et de bonnes pratiques en la matière.

En outre, la crise économique met en exergue tout l'intérêt d'une approche plus globale de la GPEC, à l'échelle du territoire, du bassin d'emploi, ne se limitant pas à une mise en œuvre au sein des entreprises. L'enjeu de la **GPEC-Territorialisée** se joue alors à deux niveaux, et, pour chacun de ces niveaux, un objectif spécifique lui est assigné :

- Mener des démarches de GPEC auprès d'entreprises du bassin d'emploi disposant de potentiels d'emploi en faveur des habitants quartiers prioritaires
 - Structurer les entreprises dans leur fonction RH (audits < organisationnels >, identification des besoins en recrutement, ..)
 - Favoriser le rapprochement de l'Offre d'emploi identifiée avec la Demande dans les quartiers prioritaires (lutter contre les offres < surqualifiées >, aider au recrutement en lien avec le SPE, sensibiliser ? l'embauche en qpv, informer sur les dispositifs, ..)

Mener une démarche partenariale de GPEC-T à l'échelle du bassin métropolitain ciblée sur des filières disposant de potentiels d'emploi en faveur des habitants quartiers prioritaires

- Identifier les écarts entre les ressources disponibles sur le territoire et les besoins RH
- Adapter l'appareil de formation et les dispositifs d'accompagnement et en faciliter l'accès
- Anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi
- Faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi

L'élaboration et le déploiement d'une politique de GPEC-T vise donc à mettre en œuvre une action partenariale d'adaptation des dispositifs d'emploi-formation aux besoins économiques existants et à venir d'un territoire. En outre, la GPEC-T constitue également une opportunité à faire naître une coopération locale multi-acteurs (entre le monde économique, politique, les acteurs de l'emploi et de l'insertion) sur les sujets d'emplois compétences.

La capacité du territoire à répondre à ces enjeux est déterminante pour dynamiser l'activité économique et son impact social.

RESULTATS ATTENDUS :

- Fluidifier l'offre et la demande en matière d'emploi sur des filières porteuses de potentiels d'emploi, en particulier pour les personnes résidant dans un QPV.
- Diminuer le taux de chômage dans les QPV.
- Renforcer les entreprises des QPV à potentiel d'emploi.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole et Région

PARTENAIRES ASSOCIES : Région, Département, Etat, acteurs de l'emploi et de l'insertion, du monde économique, de la formation et de la recherche

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Prioritairement habitants des QPV en recherche d'emploi et entreprises implantées sur le bassin métropolitain

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :
Plateforme et plan d'actions RSE

PILIER N° 3 : Développement de l'activité économique et de l'emploi

ENJEUX N° 1 & 8 : Mobiliser l'écosystème économique pour redéfinir une politique de l'emploi et de l'insertion performante et soutenir le développement économique dans les quartiers

**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

Problématique

La dégradation du lien social, l'augmentation de l'exclusion et de la précarité, s'expriment avec une acuité particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le pharmakon (Poison et antidote) est le Chômage. En France, le taux de chômage est deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires que dans les autres quartiers. Notre territoire ne déroge malheureusement pas à la règle : Le taux de chômage atteint les 34% en moyenne dans les quartiers (47% la Mosson). Les différentes expérimentations d'actions menées dans le cadre du CUCS depuis de nombreuses années ont révélé l'utilité d'actions ciblées dans les quartiers et fait émerger le besoin d'un accompagnement plus global sur ces publics cibles. En effet, les personnes en situation de précarité et d'exclusion rencontrent des difficultés constantes et croissantes dans leur parcours d'insertion. Ces « freins à l'emploi » sont multiples et systémiques.

En outre, le monde économique déserte les quartiers, et les jeunes, quant à eux entre préjugés et autolimitation, n'ont accès ni à la connaissance du champ des possibles ni aux codes du monde l'entreprise. Pour autant, c'est **en travaillant à cette interconnaissance, en créant du lien et des opportunités de rencontre, en responsabilisant et ramenant le monde économique au cœur des quartiers de la Métropole** que nous pourrions espérer contrer, voire inverser, l'envolée indécente des taux de chômage au sein des quartiers.

Parallèlement à ce constat, les pratiques des entreprises évoluent en matière de lutte contre les discriminations et **leurs préoccupations en matière de promotion de l'égalité, de la diversité et d'insertion s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte beaucoup plus large de prise en compte des enjeux de développement durable.**

Pourtant sur le sujet de la RSE, il n'existe pas de regroupement ou de guichet unique permettant de mutualiser les ressources et de faciliter l'accès autant que le déploiement notamment pour les TPE/PME largement majoritaires dans notre territoire.

Des acteurs agissent ; parfois de manière complémentaire, mais isolée.

Diagnostic

- **Le développement Durable :** Avec l'émergence des préoccupations autour du développement durable, la RSE désigne plus globalement la contribution volontaire des entreprises aux enjeux humains et environnementaux de la planète. De nombreuses entités ont ainsi revu leur business model et amélioré leurs pratiques dans la gestion des ressources humaines, les achats, l'environnement et plus globalement les relations avec l'ensemble de la chaîne de valeur et des parties prenantes.
- **Le versant réglementaire :** l'Europe et la France ont légiféré sur l'obligation d'un reporting extra financier des pratiques RSE pour les cotées en 2001 (loi NRE) et non cotées (Article 225 Grenelle de l'environnement 2012). La directive européenne sur la transparence des informations extra financières va dans le même sens avec l'enrichissement du rapport de gestion pour les sociétés de plus de 500 salariés (directive 2014/95/UE). Désormais redevables de leurs pratiques **les organisations intègrent des critères sociaux et environnementaux** tant dans la commande privée

que publique, **transférant les questions RSE aux TPE PME comptant parmi leurs prestataires et fournisseurs**. Or celles-ci sont souvent **peu préparées** à valoriser leurs politiques d'amélioration des conditions de travail, des produits et services, de diminution de leurs impacts sur l'environnement, car elles induisent des coûts (labélisation, normes, manque de ressources humaines, d'outils et de formation).

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les entreprises et leur écosystème.
- Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville.
- Développer la performance durable des organisations, l'innovation sociale et l'écologie des ressources en stimulant l'émergence de projets collaboratifs en lien avec les parties prenantes du territoire et la recherche.
- Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques sur les différents champs de la RSE.
- Développer l'emploi via l'intégration du monde économique aux politiques d'emploi du territoire et sa mobilisation dans la déclinaison d'actions émanant de la politique de la ville (nouveau contrat de ville).

RESULTATS ATTENDUS :

- Sécuriser le développement, la gestion et l'accès aux marchés des TPE et PME Locales
- Réduire le taux de chômage différentiel (11%) entre QPV et hors QPV
- Développer les marchés de l'ESS notamment de l'IAE avec le tissu économique local
- Favoriser la création d'activité économique au sein des quartiers (accès aux marchés ou création d'entreprises)
- Développer l'attractivité (économique) du territoire en favorisant l'innovation et l'exemplarité en matière de RSE.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Conseil Départemental, Ville, SPE, acteurs économiques (dont signataires de la charte entreprises et quartiers), chambres consulaires, Fondation FACE, FACE Hérault, CRESS LR, CAPEB, EDF, CCI, ISEM, MBS, LABEX ENTREPRENDRE, Plateforme RSE nationale, IRL, MEDEF, FFB, AFNOR, Défenseur des droits, ARACT, ORSE...

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Prioritairement habitants des QPV en recherche d'emploi et entreprises implantées sur le bassin métropolitain

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2020

Enjeu 5

	page
FICHE N° 5.1 Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement / conventions de mixité sociale	79
FICHE N° 5.2 Dispositif de connaissance partagée de l'occupation du parc social	81
FICHE N° 5.3 Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	82
FICHE N° 5.4 Adapter la politique des loyers pour introduire de la mixité sociale dans les QPV	83
FICHE N° 5.5 Diversification du parc de logements en QPV et hors QPV pour favoriser une plus grande mixité sociale	84
FICHE N° 5.6 Poursuivre la réhabilitation du parc social existant dans les QPV	85
FICHE N° 5.7 Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parcs public et privé)	86
FICHE N° 5.8 Faciliter la mobilité au sein du parc locatif social	88
FICHE N° 5.9 Réaliser des opérations d'accession abordable en QPV et à leurs franges	89
FICHE N° 5.10 Déployer l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine	90
FICHE N° 5.11 Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) (dispositif ANAH)	92
FICHE N° 5.12 Mise en place d'une étude pré-opérationnelle sur le périmètre du NPNRU 2 Mosson (volet copropriétés)	94

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.1

INTITULE DE L'ACTION :

Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement / conventions de mixité sociale

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- absence de pilotage des politiques d'attribution des logements locatifs sociaux à l'échelle intercommunale
- précarité économique marquée parmi les occupants du parc social qui s'accroît avec l'emménagement de nouveaux arrivants
- une part de ménages allocataires bas revenus dans les quartiers de la politique de la ville supérieure à la moyenne de la Ville de Montpellier

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Disposer d'un cadre de gouvernance pour concerter et piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et de gestion de la demande avec pour objectif de répondre aux enjeux de cohérence, lisibilité et de transparence des attributions et de meilleure répartition géographique des ménages prioritaires.
- Assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement)
- Diversifier l'occupation sociale des logements par une répartition plus équilibrée des publics pouvant prétendre au logement social

RESULTATS ATTENDUS :

- Définition des orientations sur les attributions et établissement de la convention d'équilibre territorial
- Déclinaison territoriale des objectifs d'accueil de personnes relevant des publics dits « prioritaires » connaissant des difficultés économiques et sociales et établissement, le cas échéant, d'un accord collectif intercommunal.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES :

Métropole et Etat dans le cadre de la coprésidence de la CIL

PARTENAIRES ASSOCIES :

Communes / USH / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / Services de la Métropole / Département / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement/ représentants de personnes défavorisées

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV / Commune / Métropole

PUBLICS VISES

Tous les habitants de la Métropole dont les ressources correspondent aux conditions d'accès au logement social avec une attention particulière sur les ménages les plus modestes

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

2016 (1^{er} semestre) : Mise en place de la CIL / concertation

2016/2017 : Adoption des documents cadres

Date de fin :

2017-2020 : réunion annuelle de la CIL et suivi du respect des orientations

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.2

INTITULE DE L'ACTION :

Dispositif de connaissance partagée de l'occupation du parc social

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Une nécessité de mieux connaître l'occupation du parc social
- Une volonté de rééquilibrer l'occupation du parc pour tendre vers une plus grande mixité à l'échelle de la ville et de la Métropole.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Qualifier l'occupation sociale du parc par immeuble à l'aide d'indicateurs socio-économiques et catégoriser l'état du parc et du quartier, afin de mieux piloter les politiques de peuplement
- Disposer d'un outil d'aide à la décision pour les commissions d'attribution notamment en vue de rééquilibrer l'occupation sociale immeuble par immeuble,
- Géolocaliser ces données via un logiciel et s'assurer d'un suivi dans le temps de ces données.

RESULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance de l'occupation du parc social
- Tendre vers un meilleur rééquilibrage de l'occupation sociale par immeuble

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole et bailleurs sociaux

PARTENAIRES ASSOCIES : USH, Etat

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Ensemble des bailleurs de la Métropole

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.3

INTITULE DE L'ACTION :

Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- absence de pilotage des politiques de gestion des demandes de logements locatifs sociaux à l'échelle intercommunale
- forte tension locative exercée sur le parc social public qui se traduit par un nombre de demandes en constante progression (21 660 demandes en 2014 / +48% en 6 ans) et un ratio demande/attribution qui s'établit à hauteur 6 demandes effectives pour 1 attribution en 2014 dans la Métropole de Montpellier
- 7000 demandes de mutation interne au sein du parc social en 2014 dont la satisfaction conforterait la mobilité résidentielle et géographique de ceux notamment résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs et améliorer l'information dispensée à ces derniers

RESULTATS ATTENDUS :

Améliorer l'efficacité et la lisibilité du processus depuis l'enregistrement de la demande jusqu'à l'attribution du logement social notamment en renforçant l'information des demandeurs.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : USH / bailleurs sociaux / titulaires de droits de réservation de logements sociaux / Services de l'Etat (DDCS – DDTM) / Communes / Département / association de locataires / association en charge de l'insertion par le logement

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole

PUBLICS VISES

Ménages éligibles au logement locatif social

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

2015 : Engagement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur par délibération du Conseil de Métropole du 22/07/2015

Mise en place de la CIL et du Comité de pilotage du plan

2016 : Arrêt des mesures et des modalités de mise en œuvre

Date de fin :

2017-2020 : tenue annuelle et suivi de la mise en œuvre du Plan (délibération annuelle)

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.4

INTITULE DE L'ACTION :

Adapter la politique des loyers pour introduire de la mixité sociale dans les QPV

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Aujourd'hui, les loyers du parc social sont fixés en fonction du financement d'origine du logement.
- Un patrimoine des bailleurs éclaté en une multitude de catégories liées au financement d'origine des immeubles qui ne reflètent pas la situation urbaine et patrimoniale des immeubles, mais traduisent surtout les conditions économiques du moment.
- Les populations dans chaque immeuble sont trop homogènes socialement.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Donner davantage de souplesse à une politique de loyer aujourd'hui très rigide pour faire primer les objectifs de mixité sociale sur les questions techniques de financement des logements
- Favoriser l'accès des ménages les plus modestes aux immeubles les mieux situés

RESULTATS ATTENDUS :

- Diversification de l'occupation des immeubles et des quartiers

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Bailleurs sociaux

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, Collectivités, Associations de Locataires et Locataires

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle de la Métropole

PUBLICS VISES

Locataires des logements sociaux

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.5

INTITULE DE L'ACTION :

Diversification du parc de logements en QPV et hors QPV pour favoriser une plus grande mixité sociale

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Concentration des populations les plus vulnérables dans le parc ancien dégradé des quartiers prioritaires
- Malgré un rythme de production de logements sociaux soutenu sur la Métropole, plus de 21 000 demandes sont en attentes (dont 77% relèvent des plafonds PLAI)
- Déficit de petits et grands logements adaptés aux besoins et aux moyens des populations les plus vulnérables et répartis sur l'ensemble de la Métropole.
- La proportion de grands logements est légèrement plus importante sur l'ensemble des QPV qu'à l'échelle de la ville centre.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Différencier les obligations de productions de logements locatifs sociaux quartier par quartier suivant leur taux d'équipement
- Différencier la typologie des logements locatifs sociaux financés suivant les quartiers

RESULTATS ATTENDUS :

- Répartition équilibrée des populations les plus vulnérables sur la ville centre, mais également sur la Métropole.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole, Ville et l'ensemble des autres communes de la Métropole.

PARTENAIRES ASSOCIES : Bailleurs sociaux, Etat

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble du territoire de la Métropole

PUBLICS VISES

Demandeurs de logement locatif social, notamment ceux sous plafonds de ressources PLAI

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Signature du contrat de ville

Date de fin : Echéance du contrat de ville

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.6

INTITULE DE L'ACTION :

Poursuivre la réhabilitation du parc social existant dans les QPV

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Important effort de réhabilitation et de résidentialisation du parc social engagé ces dernières années par les bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville.

Attractivité intrinsèque du parc à améliorer encore parallèlement aux actions à engager pour améliorer l'attractivité des QPV en tant que tels, notamment en matière d'efficacité énergétique pour tendre vers une réduction des charges pour les locataires et en matière de qualité urbaine et d'usage.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant, prioritairement dans les QPV, pour améliorer davantage son attractivité.

- Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité urbaine, thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV.
- Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...)

RESULTATS ATTENDUS :

- Cadre de vie amélioré pour les locataires en place
- baisse des charges pour les locataires
- Intérêt accru des demandeurs de logements sociaux sans difficultés particulières pour le parc social situé en QPV, qui permet de diversifier l'occupation du parc dans ces quartiers.
- Favoriser le maintien dans le parc des ménages les plus aisés

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Les bailleurs ACM Habitat, ERILIA et SHFE / Groupe Arcade

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole, Ville, Département, Région, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, fédérations entreprises travaux, architectes...

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV / résidences identifiées

PUBLICS VISES

Les ménages occupant un logement social en QPV et les classes moyennes hors QPV.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2015

Date de fin : 2022

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.7

INTITULE DE L'ACTION :

Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parcs public et privé)

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Mise en place d'une Plateforme Locale de la Rénovation Energétique (PLRE) pour accompagner les travaux de réhabilitation thermique (en cours AMI ADEME).

Des actions portées par des associations et financées soit dans le cadre du CUCS/Contrat de ville, soit par des énergéticiens.

Des conventions avec des énergéticiens ont permis d'accompagner des actions de [auto]réhabilitation - notamment thermique - des logements (2012-2014).

Des actions menées par des structures post réhabilitation existent, soit pour s'assurer que la récupération des charges sur les locataires se fait bien, soit que les ménages gèrent bien leur budget.

Un besoin d'accompagnement au logement (droits et devoirs en copropriété, accès et maintien dans le logement, soutien aux locataires et propriétaires,...)

La Métropole souhaite mettre en place une action autour de la rénovation thermique dans le parc privé et dans le parc public réhabilités

Des bailleurs sociaux annoncent des rénovations notamment thermiques dans les QPV (cf. fiche n°5.6)

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés,
- Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie
- Mesurer l'impact de ces réhabilitations, notamment en termes de gains énergétiques
- Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles

RESULTATS ATTENDUS :

- Baisse de la consommation énergétique effective après réhabilitation (et impact sur les charges)
- Meilleure appropriation du logement par ses occupants
- Maintien et accès dans le logement facilité

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville, ANAH, Bailleurs sociaux, ALE, ADEME, ANRU, administrateurs provisoires, etc.

PERIMETRE DE L'ACTION

Les logements en QPV, notamment ceux ayant bénéficié d'une rénovation thermique (logements sociaux ou copropriétés).

PUBLICS VISES
Occupants de logements, notamment ceux ayant été réhabilités thermiquement, habitants des QPV
CALENDRIER PREVISIONNEL
Durée du contrat de ville Date de début : 2016 Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.8

INTITULE DE L'ACTION : Faciliter la mobilité au sein du parc locatif social

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- 32% des demandes de logement sociaux concernent des ménages du parc locatif social (source : SNE)
- proposition d'échange de logement sur « le bon coin » sans aucune régulation
- une plus faible mobilité des résidents en QPV
- peu de mutations inter-bailleurs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Rendre le locataire acteur de sa démarche
- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole
- Libérer les logements devenus inadaptés (sous occupation et sur occupation, logement adapté au handicap occupé par des personnes valides etc...)

RESULTATS ATTENDUS :

- Optimisation de la satisfaction des demandeurs de mutations et développement des mutations inter-bailleurs

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES :

- Métropole en responsabilité des politiques d'attributions pour la Charte.
- USH, bailleurs sociaux pour la bourse d'échange.

PARTENAIRES ASSOCIES : USH, Bailleurs sociaux, Réservataires.

PERIMETRE DE L'ACTION

Territoire Métropolitain

PUBLICS VISES

Locataires du parc public en demande de mobilité

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : A aborder au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.9

INTITULE DE L'ACTION :

Réaliser des opérations d'accession abordable en QPV et à leurs franges

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les propriétaires sont minoritaires dans les QPV (26,1%) contre 30,6% de locataires de logements sociaux et 41.6% de locataires dans le parc privé, alors que sur la Métropole on compte 44,8% de propriétaires.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Agir sur tous les leviers pour soutenir l'accession à la propriété dans les QPV et à leur frange

RESULTATS ATTENDUS :

Réengager le parcours résidentiel dans les QPV et à leur frange

Diversifier les statuts d'occupation et les types de ménages au sein des QPV ou à leur franges

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole et Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Bailleurs sociaux / Services de l'Etat (DDCS DDTM) / FPI / syndicats de copropriétés / réseau bancaire

PERIMETRE DE L'ACTION

QPV et leurs franges

PUBLICS VISES

Ménages éligibles au régime de TVA réduite pour l'acquisition en QPV et à ces franges
Ménages éligibles au PTZ

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : signature du contrat de ville

Date de fin : échéance du contrat de ville

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 5.10

INTITULE DE L'ACTION :

Déployer l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Le département de l'Hérault est le département en France après la Seine Saint Denis où le taux de copropriétés fragiles est le plus élevé (27%, source étude statistique Anah/DGALN) ;
- Selon cette même étude la Métropole comptabilise 6500 copropriétés dont 1500 sont considérées comme fragiles ;
- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- Le nombre de logements en copropriétés est supérieur au nombre de logements dans le parc social dans 3 QPV (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arène) ;
- les copropriétés repérées comme fragiles dans l'ancien observatoire et qui sont aujourd'hui en QPV n'ont pas fait l'objet d'opération en dehors du Petit Bard et des Cévennes ;
- un syndicat principal de 880 logements (Cévennes) et 3 copropriétés de plus de 50 logements sont placées sous administration provisoire dans les QPV en juin 2015.

Compte tenu de ces chiffres, la Métropole a décidé de reprendre l'observatoire des copropriétés de la Ville de Montpellier et de l'étendre à toutes les copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 de la Métropole.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Mesurer l'état des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV),
- Prioriser les interventions des collectivités sur les copropriétés notamment en QPV suivant leur état

RESULTATS ATTENDUS :

- repérage des copropriétés les plus en difficultés sur le quartier de renouvellement urbain d'intérêt national (Mosson) mais également sur les autres copropriétés dégradées.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville de Montpellier, Ville de Castelnau-le-Lez, ANAH, DDTM 34, CDC, ANRU, administrateurs provisoires, SERM-SAAM, CILEO habitat.

PERIMETRE DE L'ACTION

Métropole (Ville de Montpellier et commune de Castelnau-le-Lez) dont 6 QPV (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arène, Mosson, Aiguelongue, Vert Bois)

PUBLICS VISES

Copropriétaires et habitants de copropriétés notamment en QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Pour l'observatoire, le calendrier et les phases sont imposées par l'Anah (3ans)

Date de début : mai 2015 première année de mise en place des indicateurs et phase de test avec un échantillon de 20 copropriétés récoltes des premières données. 2ème année : récolte de la totalité des données, analyses et identification des copropriétés fragiles, en difficultés ou dégradées. 3ème année : mise à jour de l'observatoire.

Date de fin : mai 2018

FICHE N° 5.11**INTITULE DE L'ACTION :****Mise en place de Programmes Opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) (dispositif ANAH)****PILIER N° 2 :** Cadre de vie et renouvellement urbain**ENJEU N° 5 :** Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REPOND**

- Le département de l'Hérault est le département en France après la Seine Saint Denis où le taux de copropriétés fragiles est le plus élevé (27%, source étude statistique ANAH/DGALN) ;
- Selon cette même étude la Métropole comptabilise 6500 copropriétés dont 1500 sont considérées comme fragiles ;
- Le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982 soit 2 268 logements ;
- Le nombre de logements en copropriétés est supérieur au nombre de logements dans le parc social dans 3 QPV (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arène) ;
- les copropriétés repérées comme fragiles dans l'ancien observatoire et qui sont aujourd'hui en QPV n'ont pas fait l'objet d'opération en dehors du Petit Bard, des Cévennes 1 et de copropriétés sous administration provisoire ;
- Un syndicat principal de 880 logements (Cévennes) et 3 copropriétés de plus de 50 logements sont placées sous administration provisoire.

Afin d'anticiper ou inverser les éventuels process de déqualification des copropriétés et ainsi limiter de futures interventions publiques lourdes, notamment en QPV, un accompagnement des copropriétés et notamment une sensibilisation des copropriétaires est nécessaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique
- accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation

RESULTATS ATTENDUS :

- diminution du nombre de copropriétés fragiles ou en difficultés

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Métropole (en tant que délégataire ANAH)**PARTENAIRES ASSOCIES :** CDC, ANRU, syndic, administrateurs provisoires, Ville, etc.**PERIMETRE DE L'ACTION**

47 Copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982, dans 6 QPV concernés (Petit Bard/Pergola, Cévennes, Près d'Arène, Mosson, Aiguelongue, Vert Bois), hors copropriétés concernées par un dispositif de type OPAH ou PDS.

PUBLICS VISES
Copropriétaires, habitants de copropriétés en QPV
CALENDRIER PREVISIONNEL
Durée de 3 ans Date de début : fin 2016 Date de fin : fin 2019

FICHE N° 5.12**INTITULE DE L'ACTION :**

Mise en place de 4 POPAC sur les copropriétés situées dans le périmètre du NPNRU Mosson et connaissant des difficultés importantes

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 5 : Organiser la mixité dans le logement à l'échelle métropolitaine

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- le nombre de logements en copropriétés est significatif dans le QPV Mosson : 14 copropriétés de plus de 50 logements et construites avant 1982, soit 2 268 logements ;
- 2 copropriétés de plus de 50 logements dans ce quartier sont placées sous administration provisoire (Flamants Roses, Espérou) ;
- **sur le périmètre du Grand Mail** ou à proximité immédiate, **l'habitat privé est majoritaire** avec 1 290 logements (hors Tour d'Assas)
- **sur le QPV Mosson, 8 copropriétés représentant 1 301 logements, connaissent d'importantes difficultés (Font del Rey, Hortus, Espérou, Pic St Loup, Bonnier de la Mosson, Terrasse des allées du bois, Plein Ciel, Résidence du Lac 2)**

Les difficultés rencontrées par ces copropriétés sont diverses et nécessitent la mobilisation d'outils appropriés d'intervention publique (ANRU ou ANAH), copropriété par copropriété.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.) ;
- prioriser les interventions

RESULTATS ATTENDUS :

- décision sur l'intervention sur une ou plusieurs copropriétés en fonction des difficultés et des outils.

PILOTE ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTE : Montpellier Méditerranée Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Ville, ANAH, CDC, ANRU, syndic (hors COPIL), administrateurs provisoires, etc.

PERIMETRE DE L'ACTION

8 Copropriétés dans le secteur du NPNRU représentant 1 301 logements (hors copropriété Tour d'Assas)

PUBLICS VISES
Copropriétaires, habitants de copropriétés en QPV
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : mi 2016 Date de fin : fin 2017

Enjeux 2 et 3

	page
FICHE N° 2.1 Observatoire de la mixité sociale à l'école, au collège, et dans les autres lieux éducatifs	97
FICHE N° 2.2 Expérimenter et innover autour de la carte scolaire pour renforcer la mixité sociale	99
FICHE N° 2.3 Projet Educatif Concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège	100
FICHE N° 2.4 Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV	102
FICHE N° 2.5 Médiation pour les enfants non-inscrits à l'école	104
FICHE N° 2.6 Alternative à l'exclusion temporaire en collèges de l'Education prioritaire	106
FICHE N° 2.7 Associer les parents à l'école	107
FICHE N° 2.8 Objectif stage réussi	109
FICHE N° 2.9 Plateforme de coordination à l'échelle de chaque territoire	111
FICHE N° 2.10 Développer les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les QPV	113
FICHE N° 2.11 Formation et accompagnement des professionnels en matière de soutien à la parentalité	115
FICHE N° 2.12 Favoriser l'accès aux modes de garde collective pour les publics « empêchés » (non recours)	116
FICHE N° 2.13 Favoriser l'accès à la culture des tout-petits	117
FICHE N° 2.14 Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	118
FICHE N° 2.15 Renforcer l'accompagnement à la parentalité dans les écoles maternelles des QPV	119
FICHE N° 3.1 Coordination territoriale / publics 11-17 ans	120
FICHE N° 3.2 Développement d'Accueils Ados dans les QPV	121
FICHE N° 3.3 Développer l'animation de rue (aller au contact) en direction des 11-17ans	123
FICHE N° 3.4 Former les animateurs ados	125
FICHE N° 3.5 Accompagner les projets et l'accès aux dispositifs d'aide aux jeunes	126

FICHE N° 2.1**INTITULE DE L'ACTION :****Observatoire de la mixité sociale à l'école, au collège, et dans les autres lieux éducatifs****PILIER N° 1 : Cohésion sociale****ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Des écarts importants existent entre les écoles et les collèges de Montpellier sur le plan de la difficulté sociale des élèves et de leur famille (indicateurs : PCS, taux de boursiers global et taux 3, retard scolaire à l'entrée en 6^{ème}).
- Un nombre élevé de collèges concentre une majorité d'élèves issus de PCS défavorisés, ils sont localisés, pour la plupart, à l'Ouest et au Nord-Ouest de la ville. Ceci est le résultat de la politique urbaine passée. Cette situation n'est pas favorable au rééquilibrage de la mixité recherché dans les établissements.
- Des écarts de résultats scolaires peuvent exister entre les établissements scolaires de certains quartiers prioritaires de Montpellier et le reste du département de l'Hérault, or la réussite scolaire joue un rôle déterminant dans la capacité à s'insérer professionnellement et à construire des parcours de vie choisis.
- On constate d'importants reports vers le privé ou d'autres établissements publics dans des secteurs scolaires incluant des quartiers prioritaires politiques de la ville, ce qui nuit à la mixité sociale de certains établissements.
- Les récentes réformes initiées par le ministère de l'éducation nationale visent à faire reculer le déterminisme social à l'école (réforme de l'éducation prioritaire, répartition académique des postes d'enseignants, réforme des collèges). Cependant, pour donner toute sa place à l'égalité des chances entre tous les élèves, tous les partenaires doivent se mobiliser aux côtés de l'Education nationale.
- Le contrat de ville doit participer à cette mobilisation pour aller vers plus de mixité sociale à l'école, ainsi que dans tous les lieux et temps éducatifs péri et extra scolaires (portés par les associations, les clubs...)
- La recherche (nationale et internationale) a montré depuis plusieurs années que la mixité sociale au sein des établissements scolaire favorise la réussite sociale et éducative et qu'au contraire la concentration territoriale des publics socialement défavorisés nuit à cette dernière. Des expérimentations ont été conduites au plan international.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'observatoire vise à faire l'état des lieux de la mixité sociale à l'école et à évaluer les résultats obtenus pour les différentes actions qui seront mises en œuvre.

OBJECTIFS :

- Réaliser un diagnostic sur l'état de la mixité sociale à l'école en impliquant l'ensemble des partenaires (Rectorat, DDCS, Conseil départemental, Métropole, Mairie de Montpellier, CAF, associations... université, laboratoire de recherche CEPEL) et mener une réflexion partagée sur la sectorisation des écoles et des établissements scolaires et sur la dérogation au secteur scolaire.
- Réaliser un diagnostic sur l'état de la mixité sociale dans les structures éducatives et de loisirs. Mener une réflexion partagée avec les porteurs de projets péri et extrascolaires
- Evaluer les résultats obtenus suite aux différentes actions mises en œuvre
- Etayer la réflexion des acteurs décisionnaires en matière de définition de la carte scolaire, de dérogations, d'ouverture et fermeture de filières, de création d'équipements, d'évolutions des structures...

RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser la mixité sociale et scolaire dans l'ensemble des établissements, en particulier dans ceux qui accueillent des enfants des quartiers prioritaires politiques de la ville dans le but d'améliorer la réussite éducative de tous
- Evaluer l'encouragement à la mixité induit dans les politiques publiques et les appels à projets institutionnels

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville et DSDEN

PARTENAIRES ASSOCIES : Rectorat, Conseil départemental, Mairie de Montpellier, DDCS, Université Montpellier, laboratoire de recherche CEPEL, ESPE, Géocéane (Cabinet commun au Département et à la Ville sur l'analyse de la démographie scolaire), CAF

PERIMETRE DE L'ACTION

Les QPV les plus concernés pourraient être, dans un premier temps :

- Mosson
- Petit Bard Pergola & Cévennes
- Pas du Loup Val de Croze
- Près d'Arène

L'observatoire pourra faire évoluer ce périmètre.

PUBLICS VISES

Institutions partenaires du projet pour guider l'action en faveur des élèves scolarisés et des enfants du péri et extra-scolaire

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du contrat

FICHE N° 2.2**INTITULE DE L'ACTION :****Expérimenter et innover autour de la carte scolaire pour renforcer la mixité sociale****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 2 :** Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Améliorer la cohérence de l'organisation territoriale entre le 1^{er} et le 2nd degré
- Anticiper les évolutions d'effectifs par les réflexions liées à l'implantation d'écoles et d'établissements scolaires avec l'objectif de favoriser la mixité sociale et la réussite éducative des élèves

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- améliorer la mixité sociale dans les écoles primaires de la ville et au collège par le maintien de la continuité pédagogique
- envisager plusieurs modalités pour modifier la sectorisation, différenciées en fonction des caractéristiques des territoires sur lesquels il est prévu de les expérimenter.
- favoriser les modifications de sectorisation envisagées, par l'expérimentation de mesures d'accompagnement.
- limiter les stratégies d'évitement de la sectorisation par les familles en développant des activités pédagogiques attractives
- réaliser une expérimentation autour du collège Las Cazes

RESULTATS ATTENDUS :

- améliorer la mixité sociale et la réussite des élèves

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Rectorat, Ville et Conseil départemental (pour expérimentation autour du collège Las Cazes)**PARTENAIRES ASSOCIES :** Métropole, CAF et DDCS**PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble de la ville avec un focus sur les nouvelles ZAC. Première expérimentation sur le collège Las Cazes.

PUBLICS VISES

- Familles et équipes de direction des établissements scolaires
- Prise en compte des écoles et collèges privés dans la réflexion

CALENDRIER PREVISIONNEL

Pendant la durée du contrat en fonction des besoins de sectorisation.
Mise en place d'une expérimentation sur le quartier Petit Bard/Pergola-impliquant les élèves résidant dans le QPV et les établissements les accueillant à la rentrée 2016.

FICHE N° 2.3**INTITULE DE L'ACTION :****Projet Educatif Concerté pour renforcer la mixité sociale à l'école et au collège****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 2 :** Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Les difficultés de mixité sociales résidentielles se renforcent dans les écoles et établissements scolaires par les stratégies d'évitement du secteur.

Donner toute sa place à l'égalité des chances entre tous les enfants, implique que tous les partenaires se mobilisent :

- pour aller vers plus de mixité sociale à l'école en développant des projets éducatifs concertés aux côtés de l'Education nationale,
- pour multiplier, hors l'école, les opportunités de rencontres, de projets communs, de correspondances entre enfants d'écoles, d'établissements et de quartiers différents.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

Dans les secteurs scolaires où il y a une faible mixité sociale dans les établissements :

- créer du lien et une continuité éducative par le pilotage concerté de projets éducatifs.
- Dans les écoles primaires des quartiers prioritaires :
 - o proposer sur les temps d'accueil périscolaire, voire sur le temps scolaire dans le cadre de projets sous la responsabilité des enseignants, des activités qui renforcent l'attractivité de ces établissements
 - o renforcer la formation des animateurs et ATSEM, proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires (animateurs, ATSEM, enseignants)
 - o développer la communication à destination des parents
- Dans les écoles primaires de secteur où il y a les plus forts taux d'évitement, mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur.
- Dans les collèges où il y a le moins de mixité sociale, améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais).
- Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.

RESULTATS ATTENDUS :

- Obtenir plus de mixité dans les établissements scolaires
- Obtenir plus de mixité dans les dispositifs d'accueils péri et extra scolaires

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville et Métropole**PARTENAIRES ASSOCIES :** Rectorat, Conseil Général, CAF, DDCS, DRAC, structures institutionnelles ou associatives locales

PERIMETRE DE L'ACTION
Des Projets Educatifs Concertés seront montés dans les secteurs scolaires qui accueillent des jeunes des QPV suivants : - Mosson - Petit Bard Pergola & Cévennes - Pas du Loup, Val de Croze - Près d'Arènes
PUBLICS VISES
Enfants et jeunes : maternelles, élémentaires, collégiens Encadrants/adultes : parents, enseignant, animateurs, ATSEM
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Développer des accueils de loisirs (ALSH) de qualité dans les QPV**

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Les accueils de loisirs sont aujourd'hui trop faiblement repérés comme des activités entrant dans une politique globale de prise en charge des enfants et des jeunes à des fins éducatives et préventives. Ce constat est accentué dans les quartiers prioritaires.

- Tous les quartiers P.V. ne sont pas pourvus ou ne le sont que de façon incomplète ; une attention doit être portée pour que les enfants des QPV puissent accéder à un ALSH de proximité, même si ce dernier n'est pas située dans le périmètre strict du QPV,

- Difficulté objectives des structures associatives pour équilibrer le budget du fait de la faiblesse des participations familiales dans les Q.P.V (manque estimé de 15 % par rapport aux structures implantées à l'extérieur des Q.P.V) et de leur dépendance à des prestations de la caf et de la ville, forfaitaires et non différenciées, qui ne compensent pas toutes leurs dépenses ?

- Recours à des personnels précaires ne permet pas une stabilisation des activités et les budgets contraints ne favorisent pas des activités attractives,

- Difficultés conjoncturelles des équipements liées au contexte de la réforme des rythmes scolaires (activités limitées au mercredi après-midi et donc baisse de la fréquentation), aux locaux (certains alsh sont contraints de se tenir dans l'enceinte de l'école), et parfois à la concurrence d'organisations culturelles, et plus structurelles comme la fidélisation de la tranche ados, jeunes adultes.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIF GENERAL :**

Définir et construire un projet éducatif concerté qui prenne en compte tous les « temps » de la vie du jeune (cet objectif nécessitera d'être décliné par territoire pour tenir compte de ses spécificités : ressources, besoins non couverts... Cet aspect renvoie à la notion de cohérence globale qui sera traitée dans le cadre de l'ingénierie globale du Contrat de ville, en termes notamment de pilotage des politiques éducatives et de coordination territoriale.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Maintenir, développer et coordonner l'offre d'accueil éducative extra-scolaire dans les quartiers politique de la ville en soutenant les structures associatives

RESULTATS ATTENDUS :

- Mailler les territoires des QPV avec des équipements de proximité d'accueils de loisirs sur toutes les tranches d'âge (maternel, primaire, ado)
- Eviter de « perdre » les jeunes qui ne trouveraient pas de structure-relais à la sortie de l'accueil primaire ou qui ne verraient pas d'intérêt à fréquenter une structure dont l'offre d'activités ne répond plus à leurs attentes,
- Essayer de garantir un minimum de mixité sociale dans les structures afin d'éviter l'« entre-soi »,
- Viser l'excellence de l'offre afin d'encourager la fréquentation des structures par des jeunes issus de différents quartiers et leur implication dans les activités proposées.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Ville et CAF PARTENAIRES ASSOCIES : DDCS, Associations...
PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV
PUBLICS VISES
Enfants des QPV de 3 à 17 ans
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

FICHE N° 2.5**INTITULE DE L'ACTION :****Médiation pour les enfants non-inscrits à l'école****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 2 :** Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

La lutte contre le décrochage est une priorité de l'Education Nationale, et plus encore de l'Académie de Montpellier, qui cumule un fort taux de décrocheurs.

Même si tous les jeunes déscolarisés ont des parcours singuliers qui rendent difficiles les typologies, on peut dire que les élèves déscolarisés sont essentiellement des jeunes qui conjuguent des caractéristiques de milieu social défavorisé, de vulnérabilité familiale et le plus souvent, de grande difficulté scolaire. Ces élèves ne perçoivent pas ou plus le sens de leur présence à l'école.

Cela les conduit, à un moment, à décrocher.

Des facteurs inhérents à l'institution scolaire peuvent contribuer à amener au décrochage : certaines filières ou des mesures d'exclusions lorsqu'elles sont répétitives et insuffisamment accompagnées. Des logiques internes à la famille sont quelquefois contributrices de décrochage.

Parmi ces « décrocheurs », quelques élèves « échappent » à l'obligation scolaire et ne sont pas connus des services, d'autres ont un passé scolaire mais ont su « filer à travers les mailles du filet », par exemple, lors de re-scolarisation successive suite à plusieurs exclusions.

Sur la ville de Montpellier, les raisons qui poussent des élèves au décrochage et celles qui « justifient » la non-scolarisation peuvent être différentes d'un territoire à l'autre et les populations concernées n'ont pas les mêmes caractéristiques.

Mosson et Petit-Bard : Principalement des collégiens multi-exclus qui ne fréquentent plus d'établissement.

Gély-Figuerolles : Des collégiens inscrits dans l'enseignement à distance pour « composer avec l'obligation scolaire »

Pompignane / Marels / Montaubérou : Des enfants de 6 à 11 ans seraient non scolarisés

Marels / Montaubérou : Des collégiens ne fréquentant plus d'établissement

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Repérer, recenser les élèves non-scolarisés
- Clarifier le parcours de l'élève (identifier les causes de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation)
- Faciliter le retour des élèves dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès des familles.

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminuer le taux de non-scolarisation des enfants en âge scolaire sur les territoires ciblés.
- Lutter contre l'absentéisme

PILOTES et PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Ville (Programme de Réussite Educative) PARTENAIRES ASSOCIES : Education Nationale / Ville de Montpellier / Département de l'Hérault
PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV
PUBLICS VISES
Enfant de 6 à 16 ans, relevant de l'obligation scolaire
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 1^{er} janvier 2016 Date de fin : durée du contrat de ville

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 2.6

INTITULE DE L'ACTION :

Alternative à l'exclusion temporaire en collèges de l'Education prioritaire

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Un taux de décrochage supérieur de 2 points au-dessus de la moyenne nationale
- Des enfants en risque de décrochage dont la situation inquiète l'ensemble des travailleurs sociaux
- La sanction non comprise par l'élève et/ou les parents
- Nécessité d'intervenir ponctuellement entre le moment de l'exclusion et la réintégration et d'intervenir en amont du décrochage

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Accueillir et accompagner les élèves exclus
- Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés
- Maintenir pendant la période d'exclusion scolaire le lien aux apprentissages.
- Prévenir le décrochage scolaire et maintenir une alliance éducative parents/collège
- Décrypter l'environnement scolaire
- Détecter les difficultés et orienter / Renforcer la relation

RESULTATS ATTENDUS :

- La restauration des liens entre les jeunes décrocheurs, leurs familles, l'école et les partenaires associatifs et institutionnels
- Un repérage plus systématique des jeunes ayant de réels difficultés scolaires et en phase de décrochage

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville (Programme de Réussite Educative)

PARTENAIRES ASSOCIES : PRE, DSDEN, les parents – les collèges – PJJ – APS34 – AJPPN – EPE – CAF – Centre social Caf

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Jeunes de moins de 16 ans en décrochage sur l'ensemble des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2016

Date de fin : Juin 2021

FICHE N° 2.7**INTITULE DE L'ACTION :
Associer les parents à l'école****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 2** : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond****Contexte**

Pour améliorer la réussite scolaire-sur les territoires « Politique de la ville », la coopération renforcée avec les parents, en particulier avec ceux les plus éloignés de l'école, constitue un enjeu majeur.

Pour quoi travailler avec les familles ?

Comment travailler avec les familles ?

Constats

Repli sur soi et entre soi préjudiciables à l'intégration sociétale

Mobilité physique, sociale, culturelle et psychologique réduite des familles

Légendes urbaines, culture du minima et de la survie

Méfiance et défiance de l'extérieur, de l'inhabituel, du nouveau

Repères spatio-temporels et culturels décalés

Ruptures et marginalisation des pratiques sociales, éducatives, économiques, médicales

En conséquence, il s'agit de :

- Développer la coopération avec les parents pour augmenter les chances de réussite scolaire de leurs enfants.
- Renforcer l'accompagnement familial pour mobiliser l'adhésion éducative et scolaire des parents pour leur permettre d'accéder aux enjeux d'une scolarité réussie, c'est-à-dire être en « capacité de construire des parcours de vie choisis ».
- Faciliter les accès aux différents codes, cultures et lois qui structurent notre république

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :****Renforcer la coopération Ecole/parents :**

Faire venir les parents à l'Ecole et instaurer des liens de confiance

Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'Ecole

Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents

Informier et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants

Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents

Améliorer l'information/formation des familles : »

« Apprendre » l'Ecole aux parents

Former les parents à la culture scolaire

Permettre aux parents de trouver leur place dans la scolarité de leurs enfants

Permettre aux parents de « s'orienter » dans l'orientation de leurs enfants

Renforcer la maîtrise de la langue française des parents

RESULTATS ATTENDUS :

Permettre aux familles de comprendre l'Ecole, ses attentes, ses enjeux
Faire des parents de véritables partenaires éducatifs
Faciliter l'intégration et la réinsertion des élèves et des parents dans une société en mouvement qui se complexifie
Transformer les représentations des enseignants sur les familles
Aider et soutenir l'Ecole pour une meilleure connaissance des familles et de leurs problématiques

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : DESDEN

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF, Parentalité 34, Ecole des Parents et des Educateurs, Conseil Départemental, Ville

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV de la ville

PUBLICS VISES

Les parents d'élèves
La communauté éducative

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2016

Date de fin : Juin 2021

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 2.8

INTITULE DE L'ACTION :

Objectif stage réussi

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Trop d'élèves (8 en 2015) demandent le redoublement en fin de 3^{ème} au Collège des Escholiers
- Des élèves en difficultés scolaires qui ne peuvent pas poursuivre leur scolarité en 2de GT méconnaissent le monde professionnel (les métiers et les formations) malgré la mise en place de nombreuses actions dans le cadre du PIIODMEP (interventions en classe, forums des métiers et des formations au collège et à Pierres Vives, 2 concertations actives durant l'année scolaire...)
- Des artisans et des entrepreneurs qui ne prennent pas (ou plus) de stagiaires en stage en entreprise suite à des déceptions et un manque de (re)connaissance réciproque entre l'élève et l'entreprise
- Les familles font appel à leurs réseaux pour rechercher un stage en entreprise. Mais ces réseaux ne sont présents que dans le quartier de la Mosson. Le monde professionnel extérieur au quartier est peu investi (méfiance, défiance, racisme, peurs, méconnaissance...)

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter la recherche de stage en entreprise
- Mieux préparer le collégien au monde de l'entreprise
- Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève
- Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes
- Favoriser une orientation réussie

RESULTATS ATTENDUS :

- Aucune demande de redoublement à l'issue en fin de 3^{ème}
- Aucun élève sans solution en fin de 3^{ème}

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : DSDEN

PARTENAIRES ASSOCIES : Association Convergence 34 (Service ALISE), Services de l'établissement (Vie scolaire, assistante sociale, COP, pôle pédagogique, APS, Direction), Face Hérault, Boutiques de gestion, PRE...

PERIMETRE DE L'ACTION

Quartier Mosson : les 3 collèges concernés, puis extension à l'ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Les élèves de 3^{ème} et leurs familles

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2015

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Plateforme de coordination à l'échelle de chaque territoire**

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Le besoin de coordination des acteurs à l'échelle des territoires de vie et de pilotage interinstitutionnel des actions éducatives est réaffirmé (Contrat de ville cadre de Montpellier 2015-2020)

Les actions éducatives mobilisent toutes les institutions au travers de multiples programmes et dispositifs. Les acteurs éducatifs issus du monde associatif sont fortement appelés à se mobiliser. Les parents peinent à identifier l'ensemble des actions existantes où ils pourraient orienter leurs enfants. Déjà explicitée lors de l'évaluation intermédiaire du CUCS en 2009, «la création d'une instance de coordination des politiques éducatives à l'échelle de la Ville de Montpellier reste cruellement d'actualité ». La concertation locale menée en 2013 par la Ville de Montpellier à l'occasion de la mise en œuvre du PEdT a favorisé l'existence d'un comité de pilotage partenarial. Mais celui-ci reste principalement axé sur les questions techniques liées aux nouveaux rythmes scolaires et n'a pas, à ce jour, permis d'assurer une cohérence éducative entre les différentes institutions mobilisées sur les politiques éducatives. (rapport d'évaluation du CUCS 2007-2014 du CUCS de Montpellier)

Lors des rencontres d'élaboration du Contrat de ville au printemps 2015, le besoin d'une coordination éducative à l'échelle de chaque territoire a été à de multiples fois exprimée.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie ;
- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles ;
- Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie.

RESULTATS ATTENDUS :

- Répartir l'offre aux enfants, aux élèves et aux familles d'activités mieux distribuée, mieux repérée et en cohérence entre les différents acteurs
- Offrir au plus grand nombre et en premier lieu aux enfants et à leurs familles des activités éducatives diversifiées.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville, Métropole et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités – Etat – Associations – Coordonnateurs de territoires, (*liste non exhaustive*)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES
Population 0-11 ans des quartiers Politique de la Ville et leurs familles
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Développer les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) dans les QPV**

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

9 L.A.E.P. À Montpellier :

5 sont gérés et animés par l'association « Le Baobab », (1 seul d'entre eux dans un Q.P.V., à La Mosson),
1 est géré et animé par l'association « Pause Goûter » (hors Q.P.V. mais à la jonction de plusieurs d'entre eux),
2 sont gérés et animés par l'association « Jouons en Ludothèque » (1 seul en Q.P.V., au Petit-Bard Pergola),
1 est géré et animé par « Adages Espace Famille » (hors Q.P.V.)
+ 1 en cours de création dans le quartier de La Pompignane (Q.P.V.), porté par l'association « Cité Familles ».
Budget global des 9 L.A.E.P. existants : 246 421 € pour 2327 h de fonctionnement, soit un coût moyen horaire de 100,00 € (données 2014).

A noter des différences importantes selon les structures en matière d'amplitude horaire.

- Nombre important de mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif.
- Age des parents à la naissance du premier enfant plus précoce que dans le reste de la ville.
- Indicateurs de vulnérabilité plus élevés que dans le reste de la ville.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Se donner les moyens de rompre l'isolement et faciliter la « réassurance parentale » au travers de la mise en place de LAEP afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant,
- Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E., école maternelle),
- Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP.

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmenter la demande d'accueil pour l'enfant dès son plus jeune âge, dans le but d'accueillir et d'apporter aux parents un appui dans l'exercice de leur rôle de parents, tout en préparant l'enfant à la séparation d'avec les parents,
- Augmenter la fréquentation des E.A.J.E. pour les publics des territoires prioritaires.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Membres du C.D.S.P.

PERIMETRE DE L'ACTION

A développer sur les quartiers déjà pourvus (en termes d'amplitude horaire) et à créer sur les territoires non pourvus et plus particulièrement à :

- Hauts de Massane,
- Aiguelongue,
- Gély, Figuerolles,
- Paul Valéry, Pas du Loup, Val de Croze
- Saint-Martin.

PUBLICS VISES
Familles avec jeunes enfants « empêchés »
CALENDRIER PREVISIONNEL
Durée du Contrat de Ville

INTITULE DE L'ACTION :
Formation et accompagnement des professionnels
en matière de soutien à la parentalité

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Difficulté à mettre en œuvre la co-éducation parents/enseignants/animateurs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents.

RESULTATS ATTENDUS :

Meilleure compréhension des besoins des familles et meilleure réactivité face à leurs difficultés.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (C.D.S.P.) et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Membres du C.D.S.P.

PERIMETRE DE L'ACTION

Echelle ville : dans la perspective de faciliter la mixité sociale, d'autant que certains opérateurs interviennent à la fois sur les Q.P.V. et hors Q.P.V.

PUBLICS VISES

Tous les intervenants dans le champ du soutien à la parentalité et hors champ si contact avec les parents des enfants accueillis.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du Contrat de Ville

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 2.12

INTITULE DE L'ACTION :

Favoriser l'accès aux modes de garde collective pour les publics « empêchés » (non recours)

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Une plus grande mixité sociale dans les écoles et les collèges favorise la réussite scolaire des enfants issus des milieux défavorisés
- Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent être appréhendés comme un mode de garde au service des parents mais également comme des lieux d'éducation au service du développement des enfants, notamment les plus défavorisés.
- Les EAJE sont des lieux de réduction des inégalités, puisque la même offre est faite à tous les enfants en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes ou de langage. Les inégalités se marquent dès le plus âge. A titre d'exemple, un enfant issu d'un milieu favorisé connaît 1 000 mots à 3 ans contre 500 pour un enfant issu d'un milieu défavorisé.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle
- Lutter contre les inégalités et favoriser la réussite éducative

RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser les démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle des parents issus des QPV
- Favoriser la réussite éducative des enfants

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : CAF, Conseil Départemental, prescripteurs sociaux

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Parents et enfants de 0 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 2.13

INTITULE DE L'ACTION :

Favoriser l'accès à la culture des tout-petits

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent être appréhendés comme un mode de garde au service des parents mais également comme des lieux d'éducation au service du développement des enfants, notamment les plus défavorisés.
- Les EAJE sont des lieux de réduction des inégalités, puisque la même offre est faite à tous les enfants en termes d'espace, de temps relationnel avec les adultes ou de langage. Les inégalités se marquent dès le plus âge. A titre d'exemple, un enfant issu d'un milieu favorisé connaît 1 000 mots à 3 ans contre 500 pour un enfant issu d'un milieu défavorisé.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV
- Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole

RESULTATS ATTENDUS :

- Favoriser la réussite éducative des enfants issus des milieux défavorisés

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Conseil Départemental, partenaires du Contrat de Ville, structures associatives

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Enfants de 0 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

INTITULE DE L'ACTION :
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- 8 dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans (Ecoles maternelles : Gandhi, Docteur Roux, J. Cocteau, M. Luther King, Pablo Neruda, S. Prokofiev, V. Schœlcher et Michelet) à la rentrée 2015
- Dispositifs dans lesquels 16 enfants sont scolarisés les matins. L'ATSEM est présente tous les matins

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles
- Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents

RESULTATS ATTENDUS :

- Rendre lisible l'école
- Favoriser la réussite scolaire
- Offrir un cadre d'accueil des enfants facilitant l'insertion sociale des parents

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : DSDEN 34, Ville et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Département

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Familles éloignées de la culture scolaire enfants de 2 à 3 ans

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2016 (objectif de création d'un dispositif par année à compter de septembre 2016)

Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 2.15

INTITULE DE L'ACTION :

Renforcer l'accompagnement à la parentalité dans les écoles maternelles des QPV

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 2 : Renforcer la mixité sociale à l'école, au collège et dans tous les lieux éducatifs en développant les coopérations et l'accompagnement des familles

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Développer de nouvelles modalités de coopération avec les parents.
- Développer des politiques de soutien à la parentalité.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Renforcer et élargir le travail sur la parentalité à l'école maternelle

RESULTATS ATTENDUS :

- Prévenir le décrochage scolaire
- Rendre l'école lisible
- Notions d'éducation partagées entre les parents et les différents partenaires sur les premières années de scolarisation.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : DESDEN, Ville et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : IRTS

PERIMETRE DE L'ACTION

Ecoles maternelles en QPV

PUBLICS VISES

Familles d'enfants de 2 à 5 ans.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : Septembre 2016

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 3.1

INTITULE DE L'ACTION : Coordination territoriale / publics 11-17 ans

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 3 : Renforcer le soutien aux adolescents

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Enjeu prioritaire : La coordination est la pierre angulaire, le préalable à toute action en direction du public adolescent. Son absence aujourd'hui est ressentie comme un réel problème par tous les acteurs de terrain.

- Manque de qualité, de diversité et d'équité de l'offre en direction des publics jeunes issus des quartiers Politique de la Ville (6683 jeunes selon l'étude COMPAS), alors qu'ils présentent une vulnérabilité 3 fois plus élevée que ceux issus du reste de la ville ;
- Absence d'offre adaptée aux publics jeunes les moins captifs (principalement des garçons, qui, désœuvrés, peuvent occuper l'espace public de façon conflictuelle, voire agressive et renforcer le sentiment d'insécurité des habitants) ;
- Absence de coordination polyvalente de l'offre à destination de ces publics.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes ;
- Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence sur la ville des offres en direction des publics moins captifs.
- Développer « l'aller vers » les publics cibles avec les partenaires ;
- Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) ;
- Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres ;
- Améliorer la visibilité de l'offre.

RESULTATS ATTENDUS :

- Développer des offres plus en adéquation avec les besoins et la temporalité des publics ;
- Proposer une meilleure répartition de l'offre (mieux distribuée, mieux repérée) par la mise en synergie et en cohérence des différents acteurs.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville, Métropole et CAF

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités – Etat – Associations – Coordonnateurs de territoires, (*liste non exhaustive*)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Population 11 – 17 ans des quartiers Politique de la Ville

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

FICHE N° 3.2**INTITULE DE L'ACTION :
Développement d'Accueils Ados dans les QPV****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 3** : Renforcer le soutien aux adolescents**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- les jeunes qui résident dans les quartiers prioritaires de Montpellier sont beaucoup plus nombreux que dans les autres quartiers de la Ville, ils présentent un risque de vulnérabilité socio-éducative beaucoup plus important et accèdent beaucoup moins que les jeunes des autres territoires aux activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs.
- Répondre aux besoins des jeunes (et des familles) et mettre en place des temps d'accueil et de loisirs éducatifs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS DE LA FICHE-ACTION :**

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, les accueils de loisirs sans hébergement adolescents visent à accompagner et à guider les jeunes de 11 à 17 ans dans leur apprentissage de la vie en société.

- Créer des ALSH Ados 11/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et le besoin existe (Gestion par les maisons Pour Tous ou gestion associative).
- Créer des Accueil Jeunes 14/17 ans sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe (Gestion par les maisons Pour Tous ou gestion associative).
- Augmenter le nombre de places de ces structures là où le besoin est fort.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Construire une action éducative vers une continuité éducative (Répondre à la cohérence territoriale éducative)
- Mettre en place une politique d'animation en direction des 11/17 ans
- Fédérer des jeunes autour d'un espace situé au cœur du quartier
- Développer des lieux d'accueil, d'échange et d'information et valoriser la parole
- Développer des espaces de vie en collectivité en participant à la définition des règles de vie du groupe (développer des espaces d'épanouissement et d'émancipation pour « vivre ensemble » et « faire ensemble »)
- Responsabiliser les adolescents accueillis et développer leur autonomie en luttant contre l'individualisme par un accompagnement leur permettant de participer à la vie social et vers une reconnaissance de leur rôle et leur place comme acteurs de la cité
- Accompagner et soutenir les jeunes dans leur démarche de socialisation par la valorisation d'actions collectives et par les rencontres entre jeunes et adultes
- Favoriser la rencontre entre jeunes issus de différents quartiers, de divers milieux et leur mobilité sur le territoire
- Favoriser les échanges entre les jeunes et adultes en proposant des animations collectives, par le biais de rencontres, d'ateliers intergénérationnels et de rencontres avec les familles
- Mettre en commun les moyens entre services (maisons pour tous, sports, culture, jeunesse,...), associations et institutions partenaires qui agissent pour l'éducation des jeunes
- Proposer des projets d'activités diversifiés, des pratiques innovantes et de qualité qui répondent aux aspirations des jeunes dans les différents domaines sportifs, artistiques, loisirs ou culturels.
- Accompagner et soutenir les jeunes dans leurs démarches, leurs projets, leurs initiatives en étant à leur écoute et par un accompagnement au niveau de l'organisation, la gestion, la planification dans les étapes de leurs projets jusqu'à l'évaluation.

RESULTATS ATTENDUS :*Pour les QPV*

- Répondre aux attentes du ministère : nombre de structure développé et déclaré auprès de la DDCS
- Nombre et qualité des actions éducatives mise en œuvre dans les quartiers
- Détecter et mieux identifier les problématiques des publics accueillis
- Favoriser la participation active des jeunes à des actions autour de projets innovants et citoyens

Pour les habitants

- Répondre aux attentes des jeunes
- Favoriser l'accessibilité des jeunes aux loisirs collectifs en lien avec toutes les structures
- Etablir une relation sereine et de confiance entre les jeunes et les représentants institutionnels
- Libérer la parole et développer les pratiques des jeunes dans un cadre laïque et mixte
- Favoriser la construction de réponses et d'attitudes concertées
- Que les jeunes se fassent plaisir dans la construction de leurs loisirs et adoptent un comportement citoyen et solidaire

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville et CAF**PARTENAIRES ASSOCIES :** DDCS / Département / Education nationale / Métropole / Associations**PERIMETRE DE L'ACTION**

Echelle de la ville et quartiers prioritaires

Priorité sera donnée aux Quartiers Politique de la Ville : Gély, Saint Martin, Paillade, Hauts de Massane et Petit Bard.

PUBLICS VISES

Des jeunes entre 11 et 17 ans, issus de quartiers prioritaires de la ville, de différentes catégories sociales et culturelles, de statuts différents (collégiens, lycéens,...)

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :** 2016**Date de fin :** 2020

INTITULE DE L'ACTION :**Développer l'animation de rue (aller au contact) en direction des 11-17ans****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 3 :** Renforcer le soutien aux adolescents**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIE DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond****Sur la représentation et la connaissance qu'ont les jeunes sur les activités proposées :**

- La majorité ne connaît pas les activités proposées, certains pensent qu'elles ne sont pas adaptées à leur âge (surtout chez les plus de 15 ans), globalement ils ne savent pas où chercher leur information.
- Certains expriment le besoin d'avoir un local pour se retrouver entre eux pour éviter les regroupements aux pieds des immeubles.

Sur ce qui constitue un frein à la pratique d'activités :

- L'emploi du temps et beaucoup de travail scolaire,
- Les créneaux horaires sont mal adaptés.
- Difficulté pour les lycéennes portant le voile d'accéder à une activité non mixte.

Sur ce que les jeunes déclarent faire durant leur temps libre :

- La télévision, l'ordinateur, Internet et le téléphone occupent une place très importante.
- Les filles en majorité aiment aller en ville en groupe, les garçons font du foot dans la rue ou aiment-se retrouver aux pieds des bâtiments pour discuter, ils sont nombreux à « traîner » dans le quartier.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Aller à la rencontre des jeunes.
- Informer les jeunes sur l'offre de loisir.
- Proposer un accompagnement individuel et collectif.
- Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels
- Identifier les freins à la pratique associative (tarifs, disponibilités, des parents, manque d'informations, pas envie...).
- Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels.

RESULTATS ATTENDUS :

- Amélioration du vivre ensemble
- Citoyenneté active
- Participation à la vie de quartier

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville**PARTENAIRES ASSOCIES :** Acteurs institutionnels et associations du territoire concerné, Collèges/lycées,**PERIMETRE DE L'ACTION**

Priorité sera donnée aux Quartiers Politique de la Ville : Gély, Saint Martin, Paillade, Hauts de Massane et Petit Bard.

PUBLICS VISES
11/17 ans
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

FICHE N° 3.4**INTITULE DE L'ACTION :
Former les animateurs ados****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 3** : Renforcer le soutien aux adolescents**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- Insuffisance d'espaces dédiés aux publics 11-18 ans moins captifs en temps extrascolaire.
- Manque de personnels ayant des compétences spécifiques pour structurer des offres adaptées à ces publics.
- Déficit de méthodologie de projet pour l'animation des lieux d'accueil des 11-17 ans

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Amener les animateurs auprès de ces publics à avoir les comportements adaptés.
- Favoriser les échanges de pratiques.
- Initier des projets partagés.

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation de l'offre adaptée aux publics QPV.
- Moins de publics moins captifs.
- Plus de pratiques de loisirs de ces publics.
- Plus de comportements d'engagement de projets.
- Emergence d'initiatives d'adolescents sur les quartiers.
- Mise en œuvre et valorisation de ces initiatives

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville et Métropole**PARTENAIRES ASSOCIES :**

- Institutions : CNFPT - Education Nationale – Ville – DRJSCS – CAF – Département - Région.
- Associations : CRAJEP – MLJ – APS34 – (liste non exhaustive)

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV ouvert en dynamique à la ville et au territoire métropolitain.

PUBLICS VISES

- Animateurs des structures publiques et associatives intervenant auprès des publics jeunes des quartiers Politique de la ville.
- Associer à la démarche les animateurs des autres quartiers de la ville de Montpellier et des autres communes de la Métropole.

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début** : septembre 2016**Date de fin** : multi-annuel

INTITULE DE L'ACTION :**Accompagner les projets et l'accès aux dispositifs d'aide aux jeunes****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 3 :** Renforcer le soutien aux adolescents**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

Pour le public Jeunes :

- Harmoniser les différents dispositifs d'aide aux projets (Cap Jeunes, BIJ, BAJ,...)
- Créer des sas pour « reprendre pied » dans les quartiers.
- Lutter contre les discriminations géographiques.
- Aider à décroquer l'information des dispositifs.
- Revaloriser l'image des jeunes pour vivre et faire vivre son territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :****1/1 Les projets**

- Contribuer à un égal accès des jeunes aux dispositifs d'aide aux projets mis en place par la Ville, le département et par l'ensemble du réseau partenaire.
- Favoriser l'émergence des initiatives des jeunes
- Les informer, les accompagner et les orienter pour la mise en œuvre d'une idée.
- Développer l'esprit d'initiative.
- Sensibiliser les jeunes des QPV et les encourager à promouvoir leurs talents.

1/2 La biennale

- Favoriser la mixité sociale.
- Valoriser tous les talents.
- Favoriser les initiatives prometteuses.
- Développer un sentiment de compétence.
- Accompagner les jeunes et les soutenir dans le cadre d'une action de communication.
- Valoriser l'engagement associatif, vecteur de cohésion sociale.
- Les accompagner dans la pratique d'un engagement à long terme.
- Ouverture et découverte des quartiers.
- Mettre en scène les quartiers.
- Mobiliser le monde étudiant. (Actions existantes en direction des quartiers)
- Créer des flux d'échanges et des tremplins.
-

RESULTATS ATTENDUS :

- Soutenir les jeunes dans leurs actions et les mettre à l'honneur avec une reconnaissance institutionnelle.
- Les accompagner dans l'estime de soi.
- revaloriser les jeunes dans leur quartier.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville**PARTENAIRES ASSOCIES :** les différentes Directions de la Ville, le Rectorat, la DRAC, le Conseil Départemental, les APS34, le CRIJ, MDA34, les PIJ, les associations de quartiers.

PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV, échelles Ville, Métropole, Département.
PUBLICS VISES
12/21 ans
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : Biennale Date de fin : 2020

Enjeu 6

		page
FICHE N° 6.2	Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention	129
FICHE N° 6.3	Coordination habitat/santé mentale	131
FICHE N° 6.4	Développer un programme de prévention primaire	133
FICHE N° 6.5	Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires	135
FICHE N° 6.6	Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé	136
FICHE N° 6.7	Création d'une Maison Médicale de Garde (MMG) sur le quartier des Près d'Arènes	137
FICHE N° 6.8	Création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) sur le quartier Hauts de Massane ?	138
FICHE N° 6.9	Créer un portail numérique pour les professionnels de l'accès aux droits	139
FICHE N° 6.10	Généraliser le déploiement de l'Agenda des droits	140
FICHE N° 6.11	Accompagner l'accès aux droits par l'outil numérique	141
FICHE N° 6.12	Installer des points d'accès aux droits avec accompagnement individualisé pour les publics les plus fragiles	143
FICHE N° 6.13	Coordonner l'offre culturelle et sportive	144
FICHE N° 6.14	Elaborer des parcours culturels et sportifs	146
FICHE N° 6.15	Développer les réseaux de lecture publique / multimédias / numérique	148
FICHE N° 6.16	Développer des projets participatifs	150

FICHE N° 6.2**INTITULE DE L'ACTION :****Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Au regard des déterminants de santé, les personnes habitant les QPV sont confrontées à des difficultés accrues en matière de santé ; elles souffrent de la récurrence de maladies, de difficultés d'accès aux soins, voire renoncent à ceux-ci pour des raisons tant d'éducation à la santé que de coût et de difficultés d'accès aux services. Ce handicap qui touche ces ménages doit être compensé. Il est constaté une difficulté d'adaptation des personnes à l'organisation des dispositifs de soins et une difficulté pour ces derniers à s'adapter à leurs usagers habitant les QPV. Par ailleurs, la mobilité trouve sur ces territoires des limites, mobilité nécessaire lorsque les professionnels sont à distance du quartier. De nombreuses initiatives privées, associatives et des bonnes pratiques existent et gagnent à être coordonnées et valorisées dans une recherche d'efficience.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS****Phase 1 :**

- Elaborer un diagnostic santé partagé des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier
- Partager la connaissance des ressources disponibles sur les territoires
- Améliorer les informations et données des habitants des QPV
- Améliorer le parcours de santé des résidents des quartiers QPV
- Soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants
- Rechercher une meilleure coordination de toutes les institutions et professionnels
- (Actions à mener sur les différents facteurs dont les facteurs de risques environnementaux et comportementaux)

Phase 2 :

- Développer une action de coordination territorialisée et pérenne
- Assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé
- Mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques
- Soutenir et accompagner le maintien à domicile des habitants vieillissants

RESULTATS ATTENDUS :**Phase 1 :**

- « Cartographie » santé des quartiers prioritaires
- Mise en commun des données santé des différentes institutions expertes en santé
- Lisibilité et visibilité des différents dispositifs et outils santé des diverses institutions et partenaires

Phase 2 :

- Diminution du nombre de situations de non-recours aux droits sociaux et aux soins
- Communication autour des divers dispositifs et outils auprès des usagers, professionnels de santé, institutions, associations, acteurs de terrain,...

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES:** ARS (en 2016) soutien en 2016 du CODES 34 et Ville**PARTENAIRES ASSOCIES :** ARS, DDCS 34, CD 34, co-partenaires de la POSS-LR, MAIA Est Héraultaise, CCAS,

TRANSSIAD, service social du CHRU, PASS générale et psychiatrique du CHRU, CPAM, Services sociaux de la CARSAT et de la MSA, Ordre des Médecins, ANPAA 34, Via Voltaire, GCS e-santé LR, FACE Hérault, CESAM Migrations Santé

PERIMETRE DE L'ACTION

Tous QPV

PUBLICS VISES

Tous publics habitant les QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début :

Phase 1 : année 2016

Phase 2 : sur la durée du contrat de ville

Date de fin : 2020

FICHE N° 6.3**INTITULE DE L'ACTION :
Coordination habitat/santé mentale****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 6** : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

La question de l'habitat est une des conditions préalables essentielles permettant de restaurer une personne dans sa dignité, ses droits et de promouvoir d'autres axes favorisant la réinsertion sociale dans sa globalité (soins, insertion professionnelle, participation à la vie sociale, accessibilité aux équipements de quartier directement ou via les associations).

Les personnes souffrant d'une fragilité psychique ou d'un trouble de santé mentale, peuvent éprouver des difficultés d'adaptation à un logement autonome lorsqu'elles ne bénéficient pas d'un accompagnement social ou médical, générant des conflits de voisinage ou des difficultés que les bailleurs ne peuvent, seuls, résoudre voire même prendre en charge. Ces difficultés (loyers impayés...) peuvent conduire à des expulsions locatives.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Mettre en place une coordination locale afin de favoriser l'accès et le maintien dans un logement de personnes ayant une fragilité psychique ou un trouble de santé mentale, tout en offrant aux bailleurs des solutions de recours.
- Développer une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire qui permet également une articulation opérationnelle des champs sanitaire-social-médicosocial.
- Rapprocher les soignants (en institution) des malades (en ville).
- Déterminer au cas par cas les modalités d'accompagnement, de soin, d'accès aux services
- Améliorer les relations avec le voisinage et avec les bailleurs.
- Evaluer l'opportunité de la création d'un conseil local en santé mentale.

RESULTATS ATTENDUS :

- Une baisse du nombre de ré-hospitalisations d'urgence, des ré hospitalisations anticipées grâce à une veille accrue, une amélioration du parcours de soin en général.
- Des délais d'attente réduits pour l'accès au logement social des personnes suivies par le secteur sanitaire ou médicosocial.
- Une amélioration de la qualité de vie des habitants dans certaines cages d'escalier, une diminution des troubles de voisinage.
- Un déclenchement plus précoce et plus approprié des dispositifs de prise en charge ou d'hospitalisation sous contrainte (déclenchement de l'intervention des équipes mobiles, hospitalisations sous contrainte appropriées, interpellation précoce des réseaux de soin etc...)

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** ARS et Etat

PARTENAIRES ASSOCIES : Bailleurs, CHRU de Montpellier, cliniques psychiatriques, CCAS, CD34, SOLIHA (PACT-HABITAT), Groupes d'Entraide Mutuelle, services et associations tutélaires, service communal d'hygiène et de santé...

PERIMETRE DE L'ACTION
Echelle métropolitaine
PUBLICS VISES
Tout public ayant une souffrance psychique ou une maladie mentale diagnostiquée ou non, personnes reconnues handicapées psychiques/mentales.
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 - diagnostic Date de fin : sur la durée du contrat de ville

FICHE N° 6.4**INTITULE DE L'ACTION :****Développer un programme de prévention primaire****PILIER N°1 :** Cohésion sociale**ENJEU N°6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Malgré différents plans d'actions nationaux, régionaux ou locaux, on constate un manque d'information et d'accès à la prévention des habitants des QPV.

La prévention n'est pas perçue comme une priorité pour les personnes en situation de précarité et les messages proposés n'atteignent pas leur public. Au-delà de la méconnaissance des actions de prévention mises en œuvre sur le territoire, les freins psychologiques et l'inadaptation des messages au public, rendent la prévention inopérante.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

Améliorer l'accès à la prévention des habitants et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants ;

Développer des programmes de prévention adaptés (adultes, enfants, « âges clés » de la vie), en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM de l'Hérault, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, Education Nationale, services hospitaliers, Conseil Départemental de l'Hérault, collectivités, universités, professionnels de santé, associations, ...) ;

RESULTATS ATTENDUS :

- Amélioration des messages de prévention
- Amélioration de l'accès à l'information sur la prévention des habitants des QPV
- Amélioration de la qualité de vie des habitants
- Dépistage précoce des pathologies
- Diminution des troubles ciblés par les messages de prévention (notamment obésité, santé bucco-dentaire, troubles psychiques, dépistages, vaccinations, ...)

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** ARS et Ville**PARTENAIRES ASSOCIES :** CPAM de l'Hérault, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, DSDEN, services hospitaliers, Conseil Départemental, collectivités, universités, professionnels de santé, associations, ...**PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Habitants des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016 : mise en place des actions et déroulé sur la durée du contrat

Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 6.5

INTITULE DE L'ACTION :

Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires

PILIER N° 1 : Cohésion sociale

ENJEU N° 6 : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements

Accès à la santé (prévention)

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Dans les QPV des difficultés accrues en matière de prévention santé et d'accès aux soins sont constatées. Les messages de santé publique (PNNS,...) ne sont pas appropriés et mis en œuvre par les populations de ces quartiers ;

Au niveau des indicateurs nationaux, la prévalence des troubles (tels que l'obésité, les caries dentaires, les troubles pédopsychiatriques...) est plus élevée dans les QPV.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

-Sensibiliser les enfants et les parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène et l'activité physique. Les rendre acteurs de leur santé en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins.

RESULTATS ATTENDUS :

-Diminution des troubles ciblés par les messages de prévention (notamment obésité, hygiène bucco-dentaire, pathologies mentales).

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Métropole ; Education Nationale ; Universités (Médecine et Dentaire) ; ARS ; EPIDAURE ; DRAF (nutrition) ; DRJSCS (sports) ; CPAM (programme de prévention bucco-dentaire) ; Parents d'élèves ; Associations d'éducation à la Santé ; Conseil Départemental de l'Hérault

PERIMETRE DE L'ACTION

Tous les Quartiers Politique de la Ville.

PUBLICS VISES

Enfants et parents sur les temps péri et extra-scolaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020 (sur toute la durée du contrat de ville)

FICHE N° 6.6**INTITULE DE L'ACTION :
Réduction des risques liés aux addictions
et des conséquences sur la santé****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 6** : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

En matière de réduction des risques liés aux addictions, il est important d'intervenir en amont du soin, sur la sensibilisation et la prévention, notamment auprès des jeunes. Les structures compétentes pour la prise en charge des addictions, en fonction de leur nature, existent et ont besoin d'être clairement identifiées par tous les acteurs en contact avec les publics concernés.

Il est nécessaire de diffuser et rendre accessible l'information, de mettre en réseau les acteurs et d'accompagner les recours pour que le public ait accès, dans un 1^{er} temps, à la prévention et dans un 2^{ème} temps, au soin.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ;
- Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (alcool, stupéfiants, tabac, risques sexuels, jeux vidéo, etc...) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites).

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation de l'implication des habitants et des professionnels dans la prévention
- Rendre les personnes en situation de vulnérabilité « actrices » de leur vie en leur donnant la parole et en leur permettant de relayer les informations auprès de leurs pairs.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville (CLSPD)**PARTENAIRES ASSOCIES :** tous les acteurs de prévention œuvrant dans le champ de la santé (addictions, santé mentale, sexualité, pathologies, etc.) et institutionnels tels Métropole, Ville, ARS**PERIMETRE DE L'ACTION****PUBLICS VISES**

- Habitants des quartiers en politique de la ville

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début** : 2016**Date de fin** : 2020

FICHE N° 6.7**INTITULE DE L'ACTION :****Création d'une Maison Médicale de Garde (MMG) sur le quartier des Près d'Arènes****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Etude de la faisabilité de l'installation d'une MMG sur le quartier des Près d'Arènes
- Elaborer un projet territorial de santé
- Améliorer l'offre de soins de premier recours

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Accueillir les patients hors des heures ouvrables des cabinets de praticiens libéraux
- Désengorger les visites à domicile et les services d'urgence
- Apporter une réponse médicale sur les communes qui ne peuvent y répondre

RESULTATS ATTENDUS :

- Ouverture effective de la Maison Médicale de Garde sur le Quartier prioritaire des Près d'Arènes

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** ARS**PARTENAIRES ASSOCIES :** Associations de médecins, professionnels de santé**PERIMETRE DE L'ACTION**

Le quartier prioritaire des « Près d'Arènes » est ciblé pour cette action

PUBLICS VISES

Habitants du quartier élargi

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :** 2016

FICHE N° 6.8**INTITULE DE L'ACTION :****Création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) sur le quartier Hauts de Massane ?****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la santé (prévention)****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Etude de la faisabilité de l'installation d'une Maison de Santé Pluri professionnelle pour assurer l'accès aux soins de premier recours de la population sur le quartier des Hauts de Massane
- Elaborer un projet territorial de santé,
- Améliorer l'offre de soins de premier recours

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire des Hauts de Massane,
- Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social)
- Assurer des activités de soins sans hébergement
- Favoriser et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales

RESULTATS ATTENDUS :

- Ouverture de la Maison de Santé Pluri - professionnelle

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :****PARTENAIRES ASSOCIES :****PERIMETRE DE L'ACTION**

Quartier prioritaire : Hauts de Massane (Mosson Nord) ?

PUBLICS VISES

Les habitants de la Mosson et environs et plus spécifiquement les habitants des Hauts de Massane

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :**

FICHE N° 6.9**INTITULE DE L'ACTION :****Créer un portail numérique pour les professionnels de l'accès aux droits****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès aux droits****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Dans les QPV, de nombreuses personnes ne sont pas couvertes par l'offre d'aides, services et prestations en matière de droits sociaux alors que les outils et le potentiel de l'offre existent. L'enjeu de l'accès aux droits réside principalement dans le lien à trouver avec les bénéficiaires potentiels. La démarche à privilégier est le travail en réseau et en partenariat entre les administrations et les opérateurs.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Mettre en réseau les acteurs de l'accès aux droits dans les QPV
- Assurer le partage d'information entre les professionnels
- Permettre une orientation pertinente et coordonnée des publics dans leur parcours individuel

RESULTATS ATTENDUS

- Mise en service d'un portail fonctionnel pour les professionnels centré sur les sites et les problématiques sociales des QPV
- Développement dans un second temps de fonctionnalités pour rendre le portail accessible et utile aux habitants des QPV

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** CPAM et CCAS**PARTENAIRES ASSOCIES :** Structures associées à la démarche PARADS et autres intervenants du champ social et médicosocial dans les QPV**PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble des QPV à l'échelle de la ville

PUBLICS VISES

Dans un premier temps, les professionnels des domaines social et médicosocial présents dans les QPV et dans un second temps, les habitants des QPV et en particulier les publics en difficulté dans leurs démarches administratives.

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :**Phase 1 : lancement (avec les professionnels) 1^{er} trimestre 2016Phase 2 : développement (vers les usagers) 3^{ème} trimestre 2016

FICHE N° 6.10**INTITULE DE L'ACTION :
Généraliser le déploiement de l'Agenda des droits****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 6** : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements
Accès aux droits**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE
AUXQUELS L'ACTION REpond**

La démarche d'accès aux droits est particulièrement complexe parce que chaque évolution familiale génère une modification des droits et des contacts multiples avec les allocataires. La CAF conventionne avec des associations et le CCAS pour créer des relais de proximité qui assistent les allocataires dans le montage administratif des dossiers.

Mais tous les territoires de la politique de la ville ne sont pas couverts par ces associations relais.

Au-delà de la complexité, les freins liés aux représentations, la difficulté à anticiper...sont autant d'écueils dans le recours aux droits.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

Contribuer à l'autonomie administrative des personnes les plus fragiles dans les territoires politique de la ville, par la généralisation et le déploiement de l'Agenda des droits.

RESULTATS ATTENDUS :

Mise à disposition généralisée de l'Agenda des droits 2016-2017, auprès des publics cibles des QPV, en vue de faciliter leur organisation et leur autonomie administrative, et de favoriser leur accès aux droits sociaux.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES** : CCAS et CAF**PARTENAIRES ASSOCIES** : Structures associées à la démarche PARADS et autres structures intervenant dans le champ social et médicosocial dans les QPV**PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble des QPV à l'échelle de la ville

PUBLICS VISES

Les habitants des QPV les plus en difficulté dans leurs démarches administratives

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début** : 1^{er} trimestre 2016

FICHE N° 6.11**INTITULE DE L'ACTION :****Accompagner l'accès aux droits par l'outil numérique****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès aux droits****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE
AUXQUELS L'ACTION REpond**

L'évolution des démarches administratives et leur continuelle complexification ont rendu difficile leur compréhension et leur exécution par un public dit fragile et toujours plus nombreux : personnes âgées, personnes issues de l'immigration, personnes en rupture sociale... Pour exemple, de nombreuses démarches s'effectuent par téléphone ou via un serveur informatique et excluent de ce fait les personnes ne possédant ou ne maîtrisant pas les nouvelles technologies d'information et de communication. Nous assistons par ailleurs aujourd'hui à une augmentation des démarches administratives en ligne via les sites des administrations.

En parallèle persiste une réelle fracture numérique auprès des publics les plus précaires (méconnaissance technique de l'outil informatique, difficultés de lecture et écriture du français, non-maîtrise des démarches administratives, méconnaissance des sites dédiés, manque de confiance en soi...)

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

Lutter contre la fracture numérique

Accompagner les publics dans la gestion des e-démarches en proposant des lieux de proximité d'information, d'accès et de formation.

Favoriser leur autonomisation dans la réalisation de démarches administratives/d'accès aux droits en ligne

RESULTATS ATTENDUS :

- Répertoire/identification des lieux déjà existants
- Création de lieux de libre-accès et/ou d'accès accompagné à l'outil numérique dans chaque quartier politique de la Ville
- Mise en place de sessions de formation sous forme d'ateliers collectifs
- Formation des publics sur l'utilisation de l'outil informatique et sur la découverte des sites institutionnels
- Mutualisation des moyens des structures sociales, médico-sociales, culturelles intervenant dans les QPV (associations, administrations, organismes sociaux, Médiathèques, Mairies Annexes, CCAS, Centres sociaux, Maisons Pour Tous, Pole Emploi)

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :**

CAF et CCAS

PARTENAIRES ASSOCIES :

CCAS- CPAM ; Métropole (Médiathèques), Ville de Montpellier (Mairies Annexes), CAF HERAULT
Associations installées en QPV bénéficiant d'un accueil du public

PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV
PUBLICS VISES
Tous les habitants de la ville, en particuliers des QPV
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 1 ^{er} trimestre 2016 : phase d'état des lieux Selon résultat de l'état des lieux : mobilisation des acteurs, proposition de solutions (ateliers etc...)

FICHE N° 6.12**INTITULE DE L'ACTION :****Installer des points d'accès aux droits avec accompagnement individualisé pour les publics les plus fragiles****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès aux droits****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Ce phénomène dit du « non recours » ampute le pouvoir d'achat des bénéficiaires potentiels et freine leur possibilité d'insertion. Les raisons du « non recours » relèvent de différents facteurs : manque d'information adaptée, complexité des parcours et des démarches administratives, compréhension de la langue, remplacement des accueils physiques par des plateformes téléphoniques, accueil quelques fois peu adapté et peu informé et délais de traitement qui peuvent décourager.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

La réflexion et le diagnostic nécessaire à ce projet d'action doivent être affinés pour un démarrage d'action éventuel à partir de fin 2016

OBJECTIFS :

Mettre à disposition des populations en grande fragilité, un guichet « incarné » (humain par opposition à virtuel), ayant vocation à coordonner l'ensemble des démarches sociales et socio-médicales, afin d'éviter toute rupture dans l'accès aux droits de ces personnes.

RESULTATS ATTENDUS :

- Définition d'un référentiel de compétences adaptées.
- Inventaire des partenaires compétents sur les tous les quartiers de la ville y compris les QPV.
- Repérage, démarchage, conventionnement et formation des partenaires potentiels, établis dans les nouveaux quartiers, y compris les QPV.
- Permanences opérationnelles sur les sites désignés

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** CAF et CCAS**PARTENAIRES ASSOCIES :** PARADS et autres structures intervenant dans le champ social et médicosocial dans les QPV**PERIMETRE DE L'ACTION**

Tous les quartiers de la ville nouveaux et anciens, y compris les QPV

PUBLICS VISES

Tous les habitants de la ville, en particuliers des QPV en grande fragilité avec risque de rupture important sur l'accès aux droits.

CALENDRIER PREVISIONNEL**Date de début :** 2^{ème} semestre 2016

FICHE N° 6.13**INTITULE DE L'ACTION :
Coordonner l'offre culturelle et sportive****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 6** : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la culture et au sport****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- Manque de qualité, de diversité et de visibilité des offres culturelles et sportives à destination des publics issus des quartiers Politique de la Ville ;
- Insuffisance des offres de parcours inscrits dans une logique de continuité éducative (manque d'articulation des offres sur les différents temps des enfants, des adolescents, des jeunes en formation) ;
- Insuffisance des offres adaptées aux publics QPV émanant des principaux établissements culturels et sportifs ;
- Absence de coordination polyvalente des acteurs et des offres à destination des publics QPV.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Créer des espaces institutionnels de concertation pour harmoniser les politiques publiques et les moyens affectés dans les QPV dans les domaines culturels et sportifs ;
- Créer une coordination qui accompagne et met en synergie les différents acteurs et établissements du territoire dans leurs propositions culturelles et sportives conçues pour les publics QPV ;
- Améliorer la visibilité et la cohérence des offres. Repérer les besoins, les doublons et travailler « l'aller vers » les publics cibles, en créant des passerelles entre les acteurs institutionnels et associatifs dans le but d'informer, d'intéresser, de mobiliser TOUS les publics ;
- Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements et les conditions d'accès des publics aux offres (interroger notamment la répartition des créneaux entre les temps dédiés aux clubs et les temps de pratiques ludiques) ; mener une réflexion sur les locaux disponibles pour la pratique, notamment culturelle, dans les QPV ;
- Augmenter l'offre (qualité, quantité et adaptation aux publics) et favoriser la conception de parcours éducatifs et de projets participatifs adaptés aux différentes tranches d'âge, dans une démarche co-construite entre les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Associer les bénéficiaires à l'élaboration des offres pour sortir de la logique descendante (intelligence collective...) ;
- Positionner l'offre sport-culture comme levier vers l'employabilité des populations jeunes.
- Faire bénéficier l'ensemble des partenaires des savoir-faire et des outils développés au fil des expériences afin de professionnaliser davantage l'intervention.

RESULTATS ATTENDUS :

- Des offres et des parcours plus adaptés aux besoins, aux attentes et aux temporalités des publics, permettant à terme une augmentation des pratiques culturelles et sportives des publics issus des QPV ;
- Une meilleure visibilité et une meilleure répartition territoriale des offres ;
- Des intervenants mieux coordonnés et mieux formés ;
- Des établissements culturels et sportifs plus impliqués, développant une offre adaptée aux publics des QPV afin de favoriser la mixité sociale et la mobilité territoriale.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : Ville et Métropole PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités - Mission locale jeunes – Etat – Associations – CAF – Coordonnateurs de territoires, <i>(liste non exhaustive)</i>
PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des quartiers Politique de la Ville.
PUBLICS VISES
Population des quartiers Politique de la Ville.
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : 2020

FICHE N° 6.14**INTITULE DE L'ACTION :****Elaborer des parcours culturels et sportifs****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la culture et au sport****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Un public en marge des équipements et actions sportives et culturelles dans les QPV (cf. diagnostic identifié dans le Contrat cadre)

- Problème d'accès à des offres existantes mais non utilisées et qui nécessitent une démarche spécifique « d'aller vers » les publics ; offre trop faible et déstructurée sur les temps extra-scolaires.
- Déficit dans l'offre de parcours culturels et sportifs à destination des publics prioritaires.
- Manque de visibilité et de cohérence dans l'offre des établissements culturels et sportifs (problème d'adéquation entre l'offre et la demande ; problème d'attribution des créneaux horaires dans les équipements)
- Manque d'équipements de proximité dédiés à la pratique dans les QPV (notamment dans le domaine culturel)
- Problèmes liés aux coûts d'accès
- Manque de mixité dans la pratique sportive notamment

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :****Accompagner les publics vers le sport et la culture**

- Faire des équipements de proximité des lieux de pratiques de qualité et accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants, renforcer l'offre socialisante et ludo-sportive sur les temps extrascolaires, favoriser la mixité ;

Elaborer des parcours culturels allant de la sensibilisation à la professionnalisation

- Favoriser la pluri annualité et la lisibilité de l'offre, le continuum éducatif, le brassage des publics, favoriser les mobilités et les découvertes multidisciplinaires
- Assurer lien et cohérence entre les temps de l'enfant, du jeune ;

Soutenir les parcours d'insertion socioprofessionnels des jeunes

- Travailler l'autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d'une insertion sociale et professionnelle par la pratique d'activités sportives et/ou culturelles ;

Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques

- Aider à l'appropriation d'un évènement sportif ou culturel par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques ;

RESULTATS ATTENDUS :

- Augmentation de l'offre de parcours à destination des publics prioritaires
- Meilleure visibilité sur les offres des établissements
- Augmentation des pratiques sportives et culturelles
- Amélioration des conditions d'accès à ces actions
- Meilleure mixité dans les pratiques
- Optimisation de « l'efficacité sociale » des actions associatives et territoriales

Traduction opérationnelle (non exhaustif) :

- Au moins 50 % du temps d'ouverture des équipements de proximité à destination des habitants du quartier ;
- 5 actions par équipement structurant à destination des habitants des QPV par année ; si possible inscrites

dans un parcours éducatif
- créer 1000 places annuelles pour des cycles d'activités sportives et culturelles (de 5 séances) pour les habitants des QPV, dans les temps extra-scolaire, au sein du quartier ou dans la métropole.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Ville et Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Collectivités, Associations, Etat, DSDEN 34, CAF, ANCV

PERIMETRE DE L'ACTION

L'ensemble des QPV, en lien avec les actions déjà en place sur les territoires de la Ville et de la Métropole

PUBLICS VISES

1. Tous, à commencer par les enfants
2. Public pressenti pour le parcours Musée-Musique 2016 : 6 groupes (3 groupes public scolaire : 1 primaire, 1 collège, 1 lycée) + 3 groupes publics spécifiques (dont 1 groupe étudiants Vertbois). Ces 6 groupes seront choisis dans 6 quartiers « politique de la ville ». L'idée est soit de pouvoir proposer un autre module dès 2016 à destination des 6 autres quartiers soit que ce modules s'adressent à ces 6 autres quartiers en 2017.
3. Jeunes à partir de 16 ans et adultes dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, mobilisation du public ne rentrant dans aucun dispositif pour l'amener à intégrer un parcours
4. Tous les enfants et adolescents, en lien avec les parents et grands-parents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : dès que possible

Date de fin : tout au long du contrat de ville

FICHE N° 6.15**INTITULE DE L'ACTION :****Développer les réseaux de lecture publique / multimédias / numérique****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 6 :** Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la culture et au sport****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

Les premiers exclus de la culture sont les **populations en situation de grande précarité**. Les études montrent combien précarité, exclusion et illettrisme sont intimement liés. Dans nos sociétés de l'écrit et de la performance, ne pas savoir lire et écrire revient de facto à s'exclure et se marginaliser de la vie sociale et rend très difficile l'accès aux infrastructures culturelles et pédagogiques.

A ces publics en difficulté s'ajoutent les **populations qui résident dans des zones non couvertes par l'offre culturelle**. On pense ici en particulier aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certaines bénéficient d'une médiathèque sur leur territoire, d'autres se situent dans un périmètre proche qui ne correspond pas toujours au territoire vécu.

Lecture publique.

A la fois lieux de socialisation, d'accompagnement tout au long de la vie et de ressources, les médiathèques s'engagent dans des actions concrètes visant à faciliter l'accès à la connaissance, accompagner les processus d'appropriation et de réappropriation de la lecture et de l'écriture, offrir un environnement propice à la pratique culturelle, et favoriser la capacité des personnes à l'autoformation, notamment par l'acquisition des compétences en matière de culture numérique et multimédia.

La mission culturelle originelle des lieux de lecture a largement évolué dans ses approches. L'adaptation à la demande exprimée, connue, et celle qui n'est pas formulée, passe par des horaires d'ouvertures adaptés, des tarifs d'abonnement sociaux et des propositions de services diversifiées, par la variété des supports, leurs médiations, et en engageant et accompagnant les évolutions technologiques des modes de diffusion.

Aujourd'hui, des actions ciblées doivent venir soutenir certains des enjeux majeurs de la démocratisation culturelle, en particulier sur le volet de l'insertion, le développement de la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'alphabétisation.

Multimédia et numérique.

À l'heure d'Internet et de la mondialisation, la plupart des discours sur les enjeux du numérique mettent l'accent sur la nécessité d'acquérir des compétences clés dans le domaine des technologies numériques afin de maîtriser leurs usages dans la vie privée, sociale ou professionnelle. Au-delà de ces « usages sûrs et critiques », cette éducation au numérique doit susciter une réflexion sur l'avènement d'une citoyenneté numérique.

Aujourd'hui, les pratiques numériques et médiatiques des jeunes se construisent principalement hors de l'école. Il est essentiel de faire le lien entre ces pratiques des jeunes, souvent très consuméristes et commerciales, et les apprentissages à finalités émancipatrices, dispensées dans les cursus scolaires.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Aider au développement de la lecture publique dans les territoires les plus éloignés de nos équipements.
- Aider à l'appropriation de l'outil multimédia et du numérique.
- Mettre en place des programmes de développement culturel sur le long terme sur nos territoires impartis.
- Accompagner tous les projets culturels de la Métropole.
- Travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique.
- Faciliter l'appropriation des équipements socio-culturels dans une perspective d'aide à l'autonomie.
- Créer un maillage sur un territoire et une complémentarité d'actions et de partenaires.
- Mettre en œuvre une médiation culturelle innovante.

RESULTATS ATTENDUS :

- Autonomie et insertion : mise en œuvre de projets créatifs, prise en main d'outils technologiques et numériques par des populations e-illettrées, autonomie avérée des personnes éloignées de la culture.
- Elargissement des publics fréquentant les espaces de lecture publique et de pratique du numérique (dans et hors les murs) et les équipements socio-culturels des territoires.
- Amélioration de la cohésion sociale et du vivre-ensemble : mise en place d'espaces et projets collaboratifs, avec le public et les réseaux d'acteurs, favorisant le dialogue et la co-construction des savoirs, le partage et la création de lien social.
- Construction d'un espace de réflexion permettant d'être plus vigilants, plus efficaces et efficients sur les territoires.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Equipements socio-culturels, associations et institutions en charge des de la lecture publique, du multimédia et du numérique.

PERIMETRE DE L'ACTION

12 quartiers QPV et inter quartiers afin de favoriser la mixité et la mobilité

PUBLICS VISES

Tous publics

CALENDRIER PREVISIONNEL

Durée du contrat de ville

FICHE N° 6.16**INTITULE DE L'ACTION :
Développer des projets participatifs****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 6** : Renforcer l'accessibilité et la présence des services et des équipements**Accès à la culture et au sport****RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

Dans les QPV l'accès à la culture comme au sport repose sur une politique d'accompagnement visant le développement d'une offre étayée par des dispositifs éducatifs ciblant en priorité la jeunesse.

Pour autant il est tout aussi nécessaire de développer parallèlement à cet axe principal une offre et un accompagnement adaptés aux différents publics (familles, jeunes filles et femmes, seniors,...). Analyser la question de l'accès et des parcours d'accès en considérant la dimension territoriale implique nécessairement une analyse de l'offre, des moyens, des équipements, des publics et de la mobilité.

Plus encore une vision partagée Etat/Collectivités autour des compétences et des enjeux communs et de chacun. L'enjeu de cet atelier sera de déterminer des stratégies communes et d'organiser au service de ces stratégies la mobilisation des moyens de droit commun de chacun pour développer l'accès à la culture et au sport **dans une démarche active et participative** qui réponde au mieux aux besoins des usagers.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS : Permettre l'accès à la culture pour tous**

- En mettant l'utilisateur dans une posture active, en valorisant ses talents et compétences, en lui permettant de s'approprier les équipements culturels et éducatifs de la ville, en favorisant la mixité sociale et culturelle ;
- En encourageant le changement des postures professionnelles et les modalités d'intervention, en développant l'innovation et l'expérimentation, l'imaginaire, la créativité et l'expression ;
- En sensibilisant les publics par la rencontre et les échanges avec les artistes et les professionnels du spectacle qui ont capacité à accompagner les publics vers des pratiques participatives, plus attractives et vers le « faire ensemble » ;
- En intégrant la dimension culturelle comme un élément de construction dans le parcours d'une personne ;
- Et en luttant contre la stigmatisation par la revalorisation du quartier.

RESULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance et appropriation des équipements culturels
- Revalorisation des personnes et du quartier
- Acquisitions de compétences (savoirs être, savoirs faire, compétences techniques selon le champ disciplinaire)
- Autonomie des personnes, implication dans la vie locale, développement du pouvoir d'agir, prises d'initiatives renforcées.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES** : Ville et Métropole**PARTENAIRES ASSOCIES** : Equipements éducatifs, culturels et sportifs, professionnels, artistes, associations et institutions en charge du public et tout acteur du territoire.

Collectivités, Etat (DRAC, DDCS, DSDEN, DRJSCS) et autres institutions (CAF....)

PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV (décloisonnement des territoires, des publics, des partenaires) ouverture sur la ville et sur le territoire métropolitain
PUBLICS VISES
Tous les publics
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 2016 Date de fin : la durée du contrat de ville

Enjeux 9 - 10

	page
FICHE N° 9.1 Création d'une plateforme de concertation et d'action GUSP	153
FICHE N° 9.2 Agent GUSP	155
FICHE N° 9.3 Actions ciblées sur les espaces extérieurs	156
FICHE N° 9.4 Information et communication GUSP	157
FICHE N° 9.5 Prévention - éducation à son environnement	159
FICHE N° 10.1 Création d'une équipe de médiation sociale de proximité (intervention espaces publics)	160
FICHE N° 10.2 Règlement des conflits sociaux privés	162

INTITULE DE L'ACTION :**Création d'une plateforme de concertation et d'action GUSP****PILIER N° 2 :** Cadre de vie et renouvellement urbain**ENJEU N° 9 :** Rénover les démarches de GUP**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE
AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) avec signature de conventions de GUP.

Si ces démarches ont permis de poser un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés (Ville, Métropole, bailleurs, syndic, police municipale,...) et de formaliser un programme d'actions, l'efficacité de la démarche a été freinée par des engagements financiers, une gouvernance et un suivi limités.

Sur les autres quartiers, pas de démarches spécifiques engagées.

- Nécessité de faire avec les habitants et d'impliquer les conseils citoyens dans la démarche
- L'information et la concertation ne sont pas suffisamment développées
- Une attention particulière à porter sur la question de l'interface domaine public / domaine privé

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Coordonner les interventions des différents acteurs (Métropole, Ville, bailleurs en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers.

- Associer les conseils citoyens et les habitants à la démarche pour solliciter leur expertise d'usage et aboutir à un projet de gestion partagé.

- Proposer des réponses et des actions concrètes par le biais de la plateforme pour améliorer le quotidien des habitants dans leur quartier (le cas échéant sous forme d'engagements respectifs et collectifs des partenaires (type conventions GUSP).

RESULTATS ATTENDUS :

- Améliorer la qualité de vie des habitants par une gestion urbaine plus coordonnée et réactive.
- Fédérer les habitants et les acteurs des territoires concernés.
- Responsabiliser chacun dans son rôle : les habitants, les services publics gestionnaires, les conseils citoyens.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Métropole**PARTENAIRES ASSOCIES :** Ville, bailleurs, Etat, copropriétés, conseils citoyens**PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble des QPV ou 1 / 2 QPV à titre expérimental

PUBLICS VISES
Les publics qui vivent, travaillent, interviennent dans ces quartiers (résidents, acteurs économiques, sociaux, éducatifs, professions de santé (médecin, pharmacien, infirmière)).
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 1 ^{er} trimestre 2016 Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 9.2

INTITULE DE L'ACTION : Agent GUSP

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 9 : Rénover les démarches de GUP

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) avec signature de conventions de GUP.

Si ces démarches ont permis de poser un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés (Ville, Métropole, bailleurs, syndic, police municipale,...) et de formaliser un programme d'actions, l'efficacité de la démarche a été freinée par des engagements financiers, une gouvernance et un suivi limités.

Sur les autres quartiers, pas de démarches spécifiques engagées.

- Nécessité de faire avec les habitants et d'impliquer les conseils citoyens dans la démarche
- L'information et la concertation ne sont pas suffisamment développées
- Une attention particulière à porter sur la question de l'interface domaine public / domaine privé

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- . Assurer une présence renforcée sur le terrain de référent(s) de proximité en matière de GUSP
- Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des conseils citoyens

RESULTATS ATTENDUS :

- Plus grande réactivité dans la résolution des problèmes quotidiens liés à la GUSP et meilleure information des usagers

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Etat, bailleurs, acteurs de terrain (délégués préfet, coordonnateurs de territoires), conseils citoyens, associations

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Les résidents des QPV

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020 (reconduction si efficacité du dispositif)

FICHE N° 9.3
**INTITULE DE L'ACTION :
Actions ciblées sur les espaces extérieurs**
PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 9 : Rénover les démarches de GUP

**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE
AUXQUELS L'ACTION REpond**

Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) avec signature de conventions de GUP.

- Des diagnostics en marchant sur les Cévennes et sur Gély – Gambetta et Hauts de Massane réalisés en avril 2014

Si ces démarches ont permis de poser un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés (Ville, Métropole, bailleurs, syndic, police municipale,..) et de formaliser un programme d'actions sur les quartiers en rénovation urbaine, l'efficacité de la démarche a été freinée par des engagements financiers, une gouvernance et un suivi limités.

Sur les autres quartiers, pas de démarches spécifiques engagées.

- Nécessité de faire avec les habitants

- Une information et des concertations insuffisantes en matière de GUP

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS
OBJECTIFS :

- améliorer la qualité de l'espace public
- améliorer le tri et la valorisation des déchets des ménages
- impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental

RESULTATS ATTENDUS :

- Améliorer le cadre de vie et l'implication des habitants dans ces démarches

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole et bailleurs

PARTENAIRES ASSOCIES : Syndics, associations pour le compostage pieds d'immeubles

PERIMETRE DE L'ACTION

Conteneurs enterrés : 98 conteneurs répartis sur 4 QPV (Val de Croze, Las Rebes, Lemasson, Mosson)

Compostage Pied d'immeuble : les 9 QPV (3 dispositifs par QPV)

PUBLICS VISES

Les résidents

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 9.4

INTITULE DE L'ACTION : Information et communication GUSP

PILIER N° 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N° 9 : Rénover les démarches de GUP

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

- Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) avec signature de conventions de GUP.

- Des diagnostics en marchant sur les Cévennes et sur Gély - Figuerolles et hauts de Massane réalisés en avril 2014.

Si ces démarches ont permis de poser un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés (Ville, Métropole, bailleurs, syndic, police municipale ...) et de formaliser un programme d'actions sur les quartiers en rénovation urbaine, l'efficacité de la démarche a été freinée par des engagements financiers, une gouvernance et un suivi limités.

Pour les autres quartiers, pas de démarches spécifiques engagées.

- Nécessité de faire avec les habitants.

- Une information et des concertations insuffisantes en matière de GUSP.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Améliorer l'information et la communication sur les questions de cadre de vie au quotidien dans les QPV

- Améliorer la coordination des acteurs publics sur le quartier.

- Améliorer les rapports entre usagers et services publics dans une logique de qualité de service rendu à l'utilisateur.

RESULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance par les habitants des actions engagées en matière de GUSP et réduction des tensions liées aux travaux et interventions sur le domaine public et des communs (de bailleurs sociaux et de copropriétés hors cages d'escalier) ;

- Amélioration de la responsabilisation des usagers sur leur cadre de vie ;

- Amélioration du service rendu à l'utilisateur.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole

PARTENAIRES ASSOCIES : Bailleurs sociaux, Services métropolitains et communaux en charge du cadre de vie et de la tranquillité publique (nettoyement, espaces verts, voirie, tranquillité publique, hygiène et santé), délégué du préfet, coordinateurs de territoire, Maison Pour tous et autres équipements publics du quartier.

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des quartiers prioritaires

PUBLICS VISES

Les publics qui vivent, travaillent, interviennent dans ces quartiers (résidents, acteurs économiques, sociaux, éducatifs, professions de santé (médecin, pharmacien, infirmière).
Les considérer comme acteurs et bénéficiaires directs de l'action GUSP.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 1^{er} trimestre 2016
Date de fin : durée du contrat de ville

CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

FICHE N° 9.5

INTITULE DE L'ACTION : Prévention - éducation à son environnement

PILIER N°2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

ENJEU N°9 : Rénover les démarches de GUP

RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond

Des démarches de gestion urbaine de proximité conduites sur trois quartiers, objet d'un projet de rénovation urbaine (Petit Bard-Pergola, Mosson et Centre) avec signature de conventions de GUP.

Si ces démarches ont permis de poser un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires concernés (Ville, Métropole, bailleurs, syndic, police municipale,..) et de formaliser un programme d'actions sur les quartiers en rénovation urbaine, l'efficacité de la démarche a été freinée par des engagements financiers, une gouvernance et un suivi limités.

Sur les autres quartiers, pas de démarches spécifiques engagées.

- Nécessité de faire avec les habitants
- Une information et des concertations insuffisantes en matière de GUP

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

OBJECTIFS :

- Construire des actions collectives d'éducation "à son environnement" en direction des résidents d'un quartier.
- Encourager la participation des habitants comme acteurs de l'embellissement du quartier.

RESULTATS ATTENDUS :

- Responsabilisation des familles, prévention des dégradations en tout genre, amélioration du cadre de vie.
- Transformation des comportements néfastes à la collectivité.

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES

PILOTES : Métropole et Ville

PARTENAIRES ASSOCIES : Habitants, conseils citoyens, associations spécialisées dans le cadre d'un appel à projets du contrat de ville

PERIMETRE DE L'ACTION

Ensemble des QPV

PUBLICS VISES

Les publics qui vivent, travaillent, interviennent dans ces quartiers (résidents, acteurs économiques, sociaux, éducatifs, professions de santé (médecin, pharmacien, infirmière).

CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de début : 2016

Date de fin : 2020

FICHE N° 10.1**INTITULE DE L'ACTION :****Création d'une équipe de médiation sociale de proximité (intervention espaces publics)****PILIER N° 1 :** Cohésion sociale**ENJEU N° 10 :** Placer la médiation comme levier de cohésion sociale**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS L'ACTION REpond**

- Des difficultés croissantes des habitants des quartiers au niveau de l'emploi, de l'habitat, de la délinquance, des dégradations, des regroupements gênants de personnes dans les parties communes....ces difficultés participent à l'isolement, au sentiment d'abandon voire d'insécurité.
- Par ailleurs la problématique (infra pénale) des conflits de voisinage est très prégnante sur les territoires et les habitants sont en forte demande de présence humaine clairement identifiée, sur le terrain.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Réduire les situations de tensions, de manière préventive et ponctuelle, en intervenant sur les problématiques relevant du champ d'action du médiateur
- Contribuer à la réappropriation de l'espace public et privé. Les jeunes (mineurs/adolescents) en particulier, doivent pouvoir utiliser l'espace public/privé de manière socialement acceptable. A ce titre il convient de sensibiliser les parents défaillants et/ou en difficultés de leur responsabilité parentale
- Encourager le volontariat des citoyens, tissu associatif, administration à élaborer des petits projets d'intervention en direction des jeunes
- Favoriser le lien social en allant à la rencontre du public afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les associations, les institutions et particulièrement les jeunes (présents dans la rue, les halls d'immeuble etc.)
- Repérer les publics les plus en difficultés et faire le lien avec les institutions et le partenariat local (APS34 etc...)
- Intervenir et rendre compte des saisies de médiation que les administrations, bailleurs, institutions auront formulées.
- Aller vers : les médiateurs par un parcours de déambulation dans le quartier pourront rencontrer les habitants et les jeunes
- Orienter vers les éducateurs de prévention spécialisée en cas de problématiques éducatives
- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des quartiers en y assurant une veille technique
- Accompagner les mesures prises dans le cadre de GUP

RESULTATS ATTENDUS :

- Un climat apaisé
- Une amélioration des relations habitants/jeunes/commerçants/bailleurs
- Une communication rétablie
- Une diminution des dégradations et incivilité diverses
- Une prise de conscience de la responsabilité parentale
- Accompagner le fonctionnement des équipements publics

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES
PILOTES : pour l'étude de faisabilité : la Ville pour le portage de l'équipe : ?... l'étude de faisabilité le définira... PARTENAIRES ASSOCIES : Ville, Métropole, Conseil départemental, APS34, Bailleurs, AOT (Autorité Organisatrice des Transporteurs)
PERIMETRE DE L'ACTION
Ensemble des QPV
PUBLICS VISES
Les habitants des quartiers en politique de la Ville Les jeunes utilisateurs de l'espace public
CALENDRIER PREVISIONNEL
Date de début : 1^{er} trimestre 2016 pour l'étude de faisabilité 2^{ième} semestre 2016 pour les premiers recrutements

FICHE N° 10.2**INTITULE DE L'ACTION :
Règlement des conflits sociaux privés****PILIER N° 1** : Cohésion sociale**ENJEU N° 10** : Placer la médiation comme levier de cohésion sociale**RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC IDENTIFIES DANS LE CONTRAT CADRE AUXQUELS
L'ACTION REpond**

- La problématique (infra pénale) des conflits de voisinage est très prégnante sur les territoires
- La population souhaite plus de présence sur le terrain et surtout une présence identifiée et diversifiée
- Plusieurs organismes/institutions conduisent en interne des actions de médiation mais certaines situations rencontrées en particulier par les bailleurs nécessitent le recours à une médiation par des tiers extérieurs

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**OBJECTIFS :**

- Améliorer la satisfaction des habitants concernant la prise en charge de leurs problématiques de voisinage
- Travailler sur la restauration du dialogue entre les différentes parties prenantes en les rendant acteurs des suites à donner. Par la restauration du dialogue visant à un apaisement durable des conflits
- Négocier un compromis et/ou protocole d'accord entre les tiers en cause
- Intervenir dans une démarche préventive en évitant l'aggravation de ces conflits

Les médiations sociales de proximité relevant de la sphère privée seront proposées lorsque les faits se rapporteront aux domaines suivants :

- Nuisances sonores diurnes / nocturnes
- Difficultés relationnelles (menaces éventuelles non réitérées et/ou insultes)
- Mitoyenneté entre logements (mur, arbres, haies etc...)

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution d'une récurrence pour les habitants bénéficiant d'une médiation
- Réduction des tensions et du risque d'escalade (voir de violence) dans le cadre des conflits de voisinage
- Responsabilisation des personnes elles-mêmes dans la gestion de leurs conflits

PILOTES ET PARTENAIRES ASSOCIES**PILOTES :** Ville**PARTENAIRES ASSOCIES :****PERIMETRE DE L'ACTION**

Ensemble des QPV, échelle ville

PUBLICS VISES**CALENDRIER PREVISIONNEL****Date de début :** 2016

LA PROGRAMMATION FINANCIERE